



Le Groupe
Jean Coutu
(PJC) inc.

Rapport annuel
2010

Table des matières

Message aux actionnaires	3
Profil de l'entreprise	5
Rapport de gestion	
États financiers et exercices financiers	10
Définitions	10
Mesures financières non reconnues selon les PCGR du Canada	11
Résultats financiers des exercices financiers 2010, 2009 et 2008	13
Informations sur le réseau de pharmacies franchisées PJC Jean Coutu	15
Résultats trimestriels	16
Informations sur Rite Aid	18
Situation de trésorerie	20
Papiers commerciaux de tiers adossés à des actifs	21
Capital actions	21
Obligations contractuelles et engagements commerciaux	22
Instruments financiers et arrangements hors bilans	23
Gestion du risque de change	24
Opérations entre apparentés	24
Modification des conventions comptables	24
Risques et incertitudes	28
Rapport annuel de la direction sur les contrôles et procédures de communication de l'information et sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière	32
Changements apportés au contrôle interne à l'égard de l'information financière	32
Stratégie et perspectives	33
Rapport de la direction relativement aux états financiers	35
États financiers consolidés	
Résultats	36
Variations de l'avoir des actionnaires	37
Bilans consolidés	38
Flux de trésorerie	39
Notes aux états financiers	40
Renseignement généraux	79

Tout au long de ce document, les expressions la « Compagnie », le « Groupe Jean Coutu », « nous », « notre » et « nos », désignent, sauf indication contraire, Le Groupe Jean Coutu (PJC) inc. et ses filiales. La présente analyse par la direction de la situation financière et des résultats d'exploitation devrait être lue en parallèle avec les états financiers consolidés de la Compagnie et les notes complémentaires pour les exercices financiers terminés le 27 février 2010 et le 28 février 2009.

Le Groupe Jean Coutu est une entreprise renommée dans le domaine du commerce de détail en pharmacie au Canada. La Compagnie exploite un réseau de 370 établissements franchisés, tous situés dans les provinces de Québec, du Nouveau-Brunswick et de l'Ontario, sous les bannières PJC Jean Coutu, PJC Clinique, PJC Santé et PJC Santé Beauté qui emploie plus de 17 000 personnes. De plus, depuis décembre 2007, le Groupe Jean Coutu possède Pro Doc Itée (« Pro Doc »), une filiale située au Québec, qui fabrique des médicaments génériques. La Compagnie détient également une participation importante dans Rite Aid Corporation (« Rite Aid »), une chaîne de pharmacies nationale aux États-Unis, qui compte près de 4 800 établissements situés dans 31 États et dans le District de Columbia.

Message aux actionnaires

Résultats du 4^e trimestre et annuels

À nos actionnaires,

Le Groupe Jean Coutu a le plaisir de vous communiquer ses résultats financiers du quatrième trimestre et de l'exercice financier terminés le 27 février 2010.

Les revenus ont augmenté de 4,9 % et s'établissaient à 637,0 millions de dollars au cours du quatrième trimestre de l'exercice financier 2010 comparativement à 607,2 millions de dollars au cours de la période équivalente de l'exercice financier 2009. Au cours de l'exercice financier 2010, les revenus atteignaient 2,543 milliards de dollars comparativement à 2,369 milliards de dollars au cours de l'exercice financier 2009, soit une augmentation de 7,3 %.

Le bénéfice d'exploitation avant amortissements (« BEAA ») atteignait 71,2 millions de dollars au cours du quatrième trimestre de l'exercice financier 2010 comparativement à 61,5 millions de dollars au cours du quatrième trimestre de l'exercice financier 2009, soit une augmentation de 15,8 %. En pourcentage des revenus, le BEAA du quatrième trimestre de l'exercice financier 2010 s'élevait à 11,2 % comparativement à 10,1 % au cours du quatrième trimestre de l'exercice financier 2009 et à 10,6 % au cours de l'exercice financier 2010 comparativement à 9,8 % au cours de l'exercice financier précédent.

Aucune quote-part de la perte de Rite Aid n'a été comptabilisée dans les résultats de la Compagnie au cours du quatrième trimestre de l'exercice financier 2010 comparativement à 768,8 millions de dollars (3,26 \$ par action) au cours du quatrième trimestre de l'exercice financier 2009. La quote-part de la perte de Rite Aid dans les résultats de la Compagnie au cours de l'exercice financier 2010 s'élevait à 55,2 millions de dollars (0,23 \$ par action) comparativement à 1,327 milliard de dollars (5,48 \$ par action) au cours de l'exercice financier 2009. Ces charges sont hors trésorerie.

Le bénéfice net du quatrième trimestre de l'exercice financier 2010 s'élevait à 42,8 millions de dollars (0,18 \$ par action) comparativement à une perte nette de 733,6 millions de dollars (3,11 \$ par action) au cours du quatrième trimestre de l'exercice financier 2009. Le bénéfice net de l'exercice financier 2010 s'élevait à 112,6 millions de dollars (0,48 \$ par action) comparativement à une perte nette de 1,192 milliard de dollars (4,92 \$ par action) au cours de l'exercice financier 2009.

Le bénéfice avant éléments spécifiques et la quote-part de la perte de Rite Aid s'élevait à 42,9 millions de dollars (0,18 \$ par action) au cours du quatrième trimestre de l'exercice financier 2010 comparativement à 38,5 millions de dollars (0,16 \$ par action) au cours du quatrième trimestre de l'exercice financier précédent. Le bénéfice avant éléments spécifiques et la quote-part de la perte de Rite Aid s'élevait à 162,7 millions de dollars (0,69 \$ par action) au cours de l'exercice financier 2010 comparativement à 142,6 millions de dollars (0,59 \$ par action) au cours de l'exercice financier 2009.

Au cours du quatrième trimestre de l'exercice financier 2010, les ventes au détail totales réalisées par le réseau de pharmacies franchisées PJC affichaient une augmentation de 5,8 % alors que celles réalisées sur une base d'établissements comparables augmentaient de 3,8 %. Au cours de l'exercice financier 2010, les ventes au détail totales réalisées par le réseau de pharmacies franchisées PJC affichaient une augmentation de 7,0 % alors que celles réalisées sur une base d'établissements comparables augmentaient de 4,5 %.

« Nous sommes très satisfaits des résultats du quatrième trimestre et de l'exercice financier 2010. Nous avons poursuivi avec succès la mise en œuvre de notre plan d'affaires, nous permettant ainsi d'afficher une solide croissance du BEAA » a souligné le président et chef de la direction, monsieur François J. Coutu. « Au cours de la prochaine année, nous continuerons à consolider notre position de chef de file de l'industrie de la pharmacie et nous mettrons tous les efforts requis afin de poursuivre notre croissance. »

Au 27 février 2010, le réseau de pharmacies franchisées PJC Jean Coutu comprenait 370 établissements.

Le conseil d'administration du Groupe Jean Coutu a déclaré un dividende trimestriel de 0,055 \$ par action, une augmentation de 22,2 % par rapport au trimestre précédent. Ce dividende sera payable le 28 mai 2010 à tous les porteurs d'actions à droits de vote subalterne catégorie A ainsi qu'aux porteurs d'actions catégorie B inscrits aux registres de la Compagnie au 14 mai 2010. Ce dividende trimestriel, sur une base annualisée, s'élève à 0,22 \$ par action.

Grâce à ses opérations et à sa souplesse financière, la Compagnie est en excellente position pour bénéficier de la croissance dans l'industrie des pharmacies de détail. Il est attendu que les tendances démographiques contribueront à la croissance de la consommation de médicaments d'ordonnance ainsi qu'à l'augmentation constante de l'utilisation de produits pharmaceutiques comme principale forme d'intervention en matière de soins de santé personnels. La direction est d'avis que ces tendances se maintiendront et que la Compagnie assurera la croissance de ses ventes grâce à la différenciation et à la qualité de son offre et de son niveau de service offert à son réseau de franchisés, en misant sur la croissance des ventes, son programme immobilier et l'efficacité de ses opérations.

La direction de la Compagnie a pris connaissance du projet de réforme du régime de médicaments proposée par le ministre de la Santé et des Soins de longue durée de l'Ontario. Les changements annoncés incluent une réduction du prix des médicaments génériques en plus de la baisse des allocations professionnelles versées aux pharmaciens par les fabricants de médicaments génériques. Cette réforme n'a pas encore été entérinée par l'Assemblée législative de l'Ontario et des changements pourraient y être apportés avant son adoption. La direction ne prévoit pas que la réforme proposée en Ontario aura d'impact important sur les résultats consolidés de la Compagnie.

Par ailleurs, la direction de la Compagnie n'a pas été informée des intentions du ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec quant à sa Politique du médicament suite à l'adoption de cette réforme en Ontario. Si des mesures similaires à celles proposées en Ontario devaient être appliquées au Québec, les résultats consolidés de la Compagnie pourraient être affectés.

Sincères salutations,

/s/ François J. Coutu

François J. Coutu
Président et chef de la direction

Mesures financières non reconnues par les PCGR du Canada

La direction a eu recours à des mesures financières qui ne sont pas définies par les PCGR du Canada, dont :

- Bénéfice d'exploitation avant amortissements (« BEAA »);
- Bénéfice (et bénéfice par action) avant éléments spécifiques et la quote-part de la perte de Rite Aid.

Ces mesures sont rapprochées avec les mesures de performance définies par les PCGR du Canada dans la section correspondante du rapport de gestion.

Profil de l'entreprise

Le Groupe Jean Coutu (PJC) inc. (la « Compagnie » ou le « Groupe Jean Coutu ») exerce ses activités au sein de l'industrie canadienne de la pharmacie de détail, essentiellement dans l'est du Canada, par l'entremise d'établissements franchisés sous les bannières PJC Jean Coutu, PJC Clinique, PJC Santé et PJC Santé Beauté (les « établissements franchisés PJC »). De plus, depuis décembre 2007, le Groupe Jean Coutu possède Pro Doc Ltée (« Pro Doc »), une filiale située au Québec, spécialisée dans la fabrication de médicaments génériques. La Compagnie détient également une participation importante dans Rite Aid Corporation (« Rite Aid »), une chaîne de pharmacies nationale aux États-Unis qui compte près de 4 800 établissements situés dans 31 états et dans le district de Columbia.

NOTRE MISSION

Le Groupe Jean Coutu est un des leaders de l'industrie de la pharmacie en Amérique du Nord dans ses marchés spécifiques. La Compagnie propose à sa clientèle des produits de santé, d'hygiène et de beauté de grande qualité offerts dans un environnement agréable et fonctionnel. Notre force repose sur la réputation de notre réseau de pharmacies, nos mises en marché concurrentielles et les services d'encadrement fournis à nos franchisés. Nous avons comme objectifs d'offrir un rendement supérieur à nos actionnaires et des programmes de carrière intéressants pour tous les professionnels et les employés du réseau et du Groupe Jean Coutu.

NOTRE OBJECTIF

Le Groupe Jean Coutu cherche à se démarquer parmi les leaders du commerce de détail canadien en affichant une excellente performance financière et en jouant un rôle dominant dans ses secteurs d'activités.

Profil du réseau d'établissements franchisés canadien

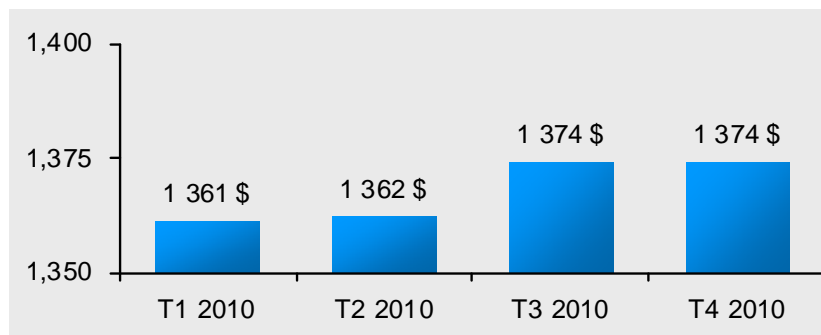
Le Groupe Jean Coutu est le franchiseur de l'une des plus importantes chaînes de pharmacies au Canada, avec un réseau de 370 établissements franchisés PJC au Québec, en Ontario et au Nouveau-Brunswick. Nos activités de franchisage comprennent l'exploitation de deux centres de distribution et la prestation de plusieurs services à nos établissements franchisés PJC. Il s'agit notamment des services d'achats centralisés, de distribution, de commercialisation, de formation, de ressources humaines, de gestion, de consultation opérationnelle et de systèmes d'information, de même que d'un programme de marques privées. Les franchisés PJC sont propriétaires de leur établissement et en assument la gestion, en plus de veiller au merchandising et au financement de leur inventaire. Ils doivent s'approvisionner auprès de nos centres de distribution dans la mesure où les produits sont disponibles et offerts à un prix comparable à celui d'autres fournisseurs. En se référant aux ventes au détail totales des établissements franchisés PJC, nous leur fournissons environ 85 % de la valeur des produits disponibles dans leurs établissements, y compris les médicaments d'ordonnance. Même si les ventes au détail des établissements franchisés PJC ne sont pas comptabilisées dans nos revenus, toute augmentation ou diminution de ces ventes a une incidence directe sur notre performance financière, compte tenu des retombées que de telles variations peuvent avoir sur le volume des ventes des centres de distribution et sur le montant des redevances versées par les franchisés.

Les pharmacies PJC ont exécuté 67,6 millions d'ordonnances au cours de l'exercice financier 2010, soit en moyenne 3 586 ordonnances par semaine, par établissement. Notre position de chef de file dans le secteur pharmaceutique est attribuable à l'engagement et au professionnalisme de nos pharmaciens propriétaires, à la qualité des services professionnels prodigués et à la localisation de nos établissements.

L'aménagement de nos pharmacies est conçu de façon à offrir à notre clientèle une expérience positive et conviviale. La surface idéale de nos établissements est de 12 000 à 14 000 pieds carrés mais nous concevons des établissements de différentes dimensions, adaptés à la localité où ils se situent. Dans la section commerciale des pharmacies de notre réseau, nous offrons quelques produits alimentaires et de dépannage mais nous mettons surtout l'accent sur une gamme variée de produits axés sur la santé et la beauté, de marchandises générales et de produits saisonniers. De plus, 10,8 % de nos ventes au détail de la section commerciale proviennent de la vente de 2 850 produits de marques privées et de marques exclusives. Reconnus pour leur excellent rapport qualité / prix, ces produits forts populaires contribuent à l'augmentation de nos marges bénéficiaires et de notre achalandage ainsi qu'à la fidélisation de notre clientèle.

Nous offrons également les services de développement de photos numériques et nos clients peuvent avoir accès à des services postaux dans 69 PJC.

Réseau canadien – Ventes au détail par pied carré (en dollars canadiens)



Exercice financier 2010

Les ventes au détail par pied carré constituent un indicateur clé de la performance. Au cours de l'exercice financier 2010, les ventes au détail par pied carré réalisées par le réseau des établissements franchisés PJC ont augmenté pour atteindre 1 374 \$ au quatrième trimestre et ce, en tenant compte d'une augmentation de 5,6 % de la surface de ventes du réseau des établissements franchisés PJC au cours de ce même exercice. Ceci constitue la meilleure performance du marché. L'établissement PJC type fait d'ailleurs figure de chef de file dans l'industrie nord-américaine de la pharmacie de détail grâce à des ventes annuelles de 11,6 millions de dollars.

INITIATIVES STRATÉGIQUES

Expansion et modernisation du réseau

Au cours de l'exercice financier 2010, nous avons complété plusieurs projets immobiliers qui ont permis d'améliorer notre réseau et nous avons ouvert 22 nouvelles Boutiques Passion Beauté. Nous avons poursuivi notre expansion en procédant à l'ouverture de 22 établissements franchisés PJC, dont 5 étaient des relocalisations. De plus, 41 établissements franchisés PJC ont fait l'objet de rénovations ou d'agrandissement.

Chaque année, nous élaborons de nouveaux planogrammes d'aménagement afin de rehausser l'attrait de nos surfaces de vente et de mettre en valeur nos produits dans des espaces attrayants conçus pour répondre aux besoins des consommateurs.

Publicité, commandite et site Internet

Plusieurs campagnes promotionnelles ont été mises de l'avant au cours du dernier exercice. Deux d'entre elles ont été élaborées dans le cadre de notre 40^e anniversaire et ont été soutenues par des publicités télévisées et un programme d'étalage en magasin. Nous avons également maintenu une présence publicitaire auprès des postes de radio locaux.

Afin de maximiser notre présence auprès de nos clients, nous avons agi à titre de partenaire lors de plusieurs événements qui ont eu lieu à travers la province au cours de l'année. Nous avons également de nouveau mis sur pied nos tournées estivale et hivernale : le Fabuleux Cirque Jean Coutu et la Patrouille Santé Jean Coutu. Ces deux équipes ont effectué des visites dans plusieurs sites d'attraction familiale et de nombreux centres de ski au cours desquelles elles ont offert aux participants des échantillons de produits en partenariat avec plusieurs fournisseurs ainsi que des conseils sur la santé et la sécurité, le tout dans une atmosphère festive.

Nous avons poursuivi le développement de notre site Internet afin d'offrir une information toujours plus complète et adaptée aux besoins de notre clientèle de même que des promotions et des services exclusifs tels que le service de commande d'articles scolaires et l'achat en ligne de cartes cadeaux Jean Coutu.

Ressources humaines

Les pharmaciens propriétaires et les employés du réseau visent le même objectif, soit offrir à notre clientèle des services de première qualité et de haut niveau professionnel. La Compagnie entretient des liens privilégiés avec divers établissements scolaires spécialisés en pharmacie en informant les étudiants des possibilités de carrière dans les pharmacies Jean Coutu et en leur offrant un soutien financier. De plus, la Compagnie procure à ses pharmaciens propriétaires les outils nécessaires pour gérer leur entreprise avec succès; la moitié de la formation qui leur est adressée est reliée à la gestion des ressources humaines. La formation professionnelle, le développement ainsi que la rétention des employés sont en effet des éléments cruciaux de notre stratégie visant à continuer de favoriser une saine gestion des ressources humaines. Au cours de l'année, la Compagnie a continué de mettre de l'avant son programme « *Clientitude* », une formation orientée sur l'amélioration continue du service à la clientèle. Nos programmes de formation axés sur la pharmacie et sur la section commerciale sont disponibles par l'entremise de notre lien Intranet grâce à l'équipement informatique disponible dans chacun de nos établissements franchisés PJC. Les nouveaux employés de même que les employés déjà en place peuvent ainsi rafraîchir leurs connaissances par le biais des outils et de la technologie qui leur sont fournis et facilement accessibles. La Compagnie et ses pharmaciens propriétaires investissent de manière importante au niveau des ressources humaines dans le but de demeurer le chef de file de la pharmacie au détail.

Commerce de détail le plus admiré au Québec

Nous sommes très fiers de souligner que le Groupe Jean Coutu a récemment été classé troisième au titre d'entreprise la plus admirée du Québec et premier à titre de commerce de détail selon un sondage réalisé par la firme Léger Marketing. Cette position prestigieuse dans le marché québécois démontre notre avance vis-à-vis nos concurrents dans le secteur de la pharmacie et du commerce de détail en général. Cette opinion positive est partagée presque unanimement par la population et est attribuable au soin constant que le Groupe Jean Coutu porte à la qualité, au service et aux produits offerts.

Services pharmaceutiques

Un des principaux objectifs du Groupe Jean Coutu consiste à établir PJC comme la destination santé numéro 1 en pharmacie. Plusieurs programmes ont été élaborés au fil des ans afin de nous permettre d'atteindre cet objectif. Notamment, les trousseaux d'information sur le diabète, sur l'arthrite et les trousseaux du Défi « *J'arrête, j'y gagne* », qui visent à encourager nos clients à cesser de fumer, sont distribués en exclusivité dans tous les établissements franchisés PJC depuis quelques années. Elles sont toujours très populaires auprès de nos clients.

Une de nos principales stratégies réside dans l'amélioration constante de notre technologie. Grâce aux améliorations que nous apportons à notre logiciel de soutien pharmaceutique Rx-Pro, nous permettons à nos pharmaciens d'être encore plus efficaces dans leur rôle de conseiller puisque cet outil leur permet, entre autres, d'avoir accès à de l'information personnalisée sur nos clients et de les aider à mieux comprendre et respecter leurs ordonnances. Ce service personnalisé permet de fidéliser davantage les clients auprès de leur pharmacien.

Programme de récompense AIR MILES^{md}

Le programme AIR MILES^{md} est le programme de fidélité par coalition le plus important au Canada et le plus apprécié par les consommateurs. On le retrouve dans les établissements franchisés PJC du Québec, du Nouveau-Brunswick et de l'Ontario. Depuis plus de trois ans, le Groupe Jean Coutu est toujours le seul commanditaire AIR MILES^{md} à offrir à ses clients la possibilité d'échanger en magasin leurs milles de récompense pour payer leurs achats. Ce service, très apprécié par les consommateurs, a un impact positif direct sur la valeur moyenne des transactions payées via ce mode.

En plus de nous permettre d'attirer la clientèle et de la fidéliser, le programme de récompense AIR MILES^{md} est une source d'informations sur nos clients et leurs habitudes d'achats. Cet outil marketing stratégique nous permet par conséquent de nous différencier grâce à des initiatives marketing ciblées, mais avant tout d'adapter nos stratégies en fonction des comportements réels et uniques de nos clients.

Cosmétiques

Le réseau PJC Jean Coutu est un important leader du secteur des cosmétiques dans les marchés qu'il dessert. Les espaces cosmétiques PJC Jean Coutu offrent une sélection complète de lignes cosmétiques : des marques populaires et de prestige, une importante section de produits dermo-cosmétiques et une nouvelle catégorie regroupant des lignes de soins très spécifiques, les marques Beauté. Une gamme variée de produits de maquillage et une sélection complète de fragrances sont également offertes. Afin de demeurer innovateur et de toujours mieux répondre aux besoins renouvelés des consommateurs, l'offre cosmétique PJC Jean Coutu est en constante évolution et propose régulièrement des nouvelles gammes de produits. Plusieurs gammes exclusives de maquillage et de soins ont également été introduites au cours de la dernière année.

Le service à la clientèle et la qualité des conseils offerts par nos cosméticiennes demeurent une priorité. Notre programme de formation continue auprès de nos cosméticiennes est d'ailleurs un des plus exigeants de l'industrie. Il nous permet d'offrir à notre clientèle la meilleure expertise beauté en pharmacie et des conseils de grande qualité.

Le programme d'expansion et de rénovations des Boutiques Passion Beauté du réseau Jean Coutu permet de rehausser et de bonifier l'offre cosmétique de façon continue au sein du réseau et d'atteindre l'objectif que nous nous sommes fixés de faire de nos pharmacies des établissements voués au bien-être, tout en nous permettant d'accroître nos ventes dans des créneaux où les perspectives de croissance sont fort intéressantes. Ainsi, au cours de l'exercice financier 2010, 22 nouvelles Boutiques Passion Beauté se sont ajoutées à notre réseau, portant leur nombre à 103 au 27 février 2010.

Service photo

Nous sommes reconnus comme une destination de choix en matière de services photographiques. Nous mettons à la disposition de nos clients des solutions d'accès rapides et accessibles telles que les kiosques d'impression numérique en succursales et un service de développement de photos en ligne. Des promotions exclusives sont offertes à notre clientèle par le biais de notre site Internet et leur sont également acheminées par courrier électronique. Au cours de l'exercice financier 2010, le réseau Jean Coutu a continué d'augmenter ses parts de marché dans ce créneau et est demeuré le plus important détaillant en traitement de photographies numériques au Québec.

Programmes de marques privées et exclusives

Nous cherchons continuellement à innover et à susciter l'intérêt des consommateurs en introduisant régulièrement de nouveaux produits de marques privées et exclusives notamment dans les secteurs de la santé, de la beauté et de la confiserie.

Au cours de l'exercice financier 2010, nous avons introduit plus de 40 nouveaux produits de marques privées et exclusives. Le secteur de la confiserie en particulier a connu une forte croissance grâce à l'introduction de nouvelles références de chocolat et de mélange de noix. Nous avons également revu le design de certaines gammes de produits, notamment dans la catégorie des produits d'entretien ménager, générant ainsi une hausse significative des ventes.

Pro Doc – fabricant de médicaments génériques

Au mois de décembre 2007, nous avons entrepris de nous diversifier en faisant l'acquisition de l'entreprise lavalloise Pro Doc, spécialisée dans la fabrication de médicaments génériques.

Au cours de l'exercice financier 2010, nous avons observé une augmentation appréciable de la gamme de produits et des ventes. La solide performance opérationnelle de Pro Doc combinée à l'augmentation des achats des pharmaciens du Québec, ont en effet permis à cette filiale d'accroître ses ventes de façon substantielle au cours de l'exercice 2010, ce qui a eu un impact positif sur les résultats de la Compagnie.

NOS NOUVELLES INITIATIVES POUR 2011

Au cours de l'exercice financier 2011, nous introduirons plusieurs nouveaux produits de marques privées et exclusives et nous compléterons les gammes de produits existants tout en poursuivant la révision du design de certaines catégories importantes. Nous continuerons également à assurer l'évolution de notre offre de produits cosmétiques.

Nous prévoyons par ailleurs que les ventes pharmaceutiques, celles des produits reliés à la santé et à la beauté et celles des produits saisonniers poursuivront leur croissance. Nous augmenterons nos ventes en apportant un support à notre réseau dans l'implantation de stratégies commerciales plus efficaces et toujours mieux adaptées aux besoins locaux. La formation de notre personnel sera également un domaine dans lequel nous continuerons d'investir afin d'améliorer l'efficacité des opérations de notre réseau et le maintien de services de grande qualité.

Notre programme d'expansion et de rénovation du réseau PJC se poursuivra, contribuant également à augmenter les ventes. Ainsi, au cours de l'exercice financier 2011, nous prévoyons ouvrir 15 nouveaux établissements franchisés PJC, en relocaliser 11 autres et compléter 42 projets de rénovations et d'agrandissement. Nous prévoyons également inaugurer un peu plus de 20 Boutiques Passion Beauté.

Finalement, nous continuerons à promouvoir la bannière PJC Jean Coutu par le biais de publicités, de promotions et de commandites et à capitaliser sur notre programme de récompenses instantanées AIR MILES^{md} pour fidéliser davantage notre clientèle. Nous favoriserons la mise sur pied de nouvelles promotions afin d'optimiser le potentiel de ce programme et accroître les ventes du réseau.

INVESTISSEMENT DANS RITE AID CORPORATION

Le 4 juin 2007, la Compagnie concluait avec Rite Aid la vente de son réseau américain comprenant 1 854 établissements corporatifs en échange d'une contrepartie en espèces de 2,3 milliards de dollars américains et de 250 millions d'actions ordinaires de Rite Aid, pour une participation d'environ 32 % dans les capitaux propres dans la nouvelle compagnie.

Au cours de l'exercice financier 2010, la quote-part de la Compagnie dans la perte de Rite Aid a excédé la valeur comptable de son placement. Conformément aux PCGR du Canada, la Compagnie a donc réduit la valeur comptable de son placement dans Rite Aid à zéro et elle a cessé de constater la quote-part de la perte de Rite Aid excédant la valeur comptable, puisque la Compagnie n'a pas garanti les obligations de Rite Aid et ne s'est pas engagée de quelque autre façon à fournir un soutien financier additionnel à Rite Aid. En date du 27 février 2010, la Compagnie détenait une participation de 28,4 % dans les capitaux propres de Rite Aid. Les lecteurs qui désirent avoir plus d'informations sur les résultats financiers de Rite Aid pour l'exercice financier 2010 peuvent consulter la section sur notre investissement dans Rite Aid présentée dans notre rapport annuel.

Les lecteurs peuvent également consulter les documents de divulgation publique de Rite Aid s'ils désirent avoir plus d'information sur les composantes de leur stratégie d'affaires. En plus de l'information contenue aux documents de divulgation publique de Rite Aid, les lecteurs peuvent aussi consulter leur site Web à l'adresse www.riteaid.com.

Rapport de gestion

ÉTATS FINANCIERS ET EXERCICES FINANCIERS

Les états financiers consolidés de la Compagnie sont préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus (« PCGR ») du Canada. À moins d'indication contraire, tous les montants sont exprimés en dollars canadiens.

Le tableau ci-après présente les taux de change basés sur les taux de clôture de la Banque du Canada, exprimés en dollars canadiens par tranche de 1,00 \$ US.

	27 février 2010	28 février 2009	1 ^{er} mars 2008
Taux moyen ⁽¹⁾	1,1120	1,1040	1,0170
Taux de clôture	1,0525	1,2723	0,9844

⁽¹⁾ Moyenne des taux de change de clôture pour chaque jour de la période indiquée.

L'exercice financier terminé le 27 février 2010 comprenait 52 semaines de même que l'exercice financier terminé le 28 février 2009. L'exercice financier terminé le 1^{er} mars 2008 comprenait exceptionnellement 38 semaines et cinq jours en raison du changement de la date de fin d'exercice.

Exercice financier	Date de fin d'exercice	Nombre de Semaines
2010	27 février 2010	52
2009	28 février 2009	52
2008	1 ^{er} mars 2008	38 et 5 jours

Les résultats de l'exercice financier 2009 comparativement aux résultats de l'exercice financier 2008 démontrent d'importantes augmentations. Celles-ci sont principalement attribuables au fait que l'exercice financier 2008 ne comportait que trois trimestres en raison du changement de date de fin d'exercice financier de la Compagnie suite à la vente de ses opérations américaines à Rite Aid le 4 juin 2007. Par conséquent, il n'a pas été jugé pertinent de commenter chacune des variations entre ces deux exercices dans le présent rapport de gestion.

Les lecteurs peuvent se référer au rapport de gestion du rapport annuel 2009 pour de plus amples informations sur le sujet et pour l'explication des variations entre les exercices financiers 2009 et 2008.

DÉFINITIONS

Revenus

Les revenus sont composés du chiffre d'affaires ainsi que des autres produits tirés des activités de franchisage. Les ventes de marchandises aux franchisés PJC, par l'intermédiaire de nos centres de distribution, représentent la majeure partie de notre chiffre d'affaires. Les ventes au détail des établissements franchisés PJC ne sont pas incluses dans nos revenus. Toute variation dans les ventes au détail de ces établissements a cependant une incidence directe sur nos revenus puisque les franchisés PJC se procurent la plus grande part de leurs marchandises auprès de nos centres de distribution.

Les autres produits proviennent des redevances versées par les franchisés en fonction d'un pourcentage de leurs ventes au détail, des revenus de location et des revenus obtenus relativement à certains services fournis aux franchisés.

Quote-part de la perte dans la société satellite Rite Aid

La Compagnie détient une participation de 28,4 % dans les capitaux propres de Rite Aid et ce placement est comptabilisé à la valeur de consolidation, méthode selon laquelle la Compagnie enregistre sa quote-part de la perte de Rite Aid.

Au cours de l'exercice financier terminé le 27 février 2010, la quote-part de la Compagnie dans la perte de Rite Aid a excédé la valeur comptable de son placement. Conformément aux PCGR du Canada, la Compagnie a donc réduit la valeur comptable de son placement dans Rite Aid à zéro et elle a cessé de constater la quote-part de la perte de Rite Aid excédant la valeur comptable, puisque la Compagnie n'a pas garanti les obligations de Rite Aid et ne s'est pas engagée de quelque autre façon à fournir un soutien financier additionnel à Rite Aid.

Frais généraux et d'exploitation

Les frais généraux et d'exploitation incluent notamment les coûts liés à la rémunération et aux avantages sociaux, aux loyers, à la publicité, aux réparations et à l'entretien, aux assurances et aux honoraires professionnels.

MESURES FINANCIÈRES NON RECONNUES SELON LES PCGR DU CANADA

La direction a eu recours à des mesures financières qui ne sont pas définies par les PCGR du Canada, dont :

- Bénéfice d'exploitation avant amortissements (« BEAA »);
- Bénéfice (perte) avant éléments spécifiques ou bénéfice (perte) par action avant éléments spécifiques;
- Bénéfice (et bénéfice par action) avant éléments spécifiques et la quote-part de la perte de Rite Aid.

Bénéfice d'exploitation avant amortissements (« BEAA »)

Le BEAA n'est pas une mesure de performance définie selon les PCGR du Canada. Cependant, la direction utilise cette mesure afin d'évaluer la performance opérationnelle et financière de ses opérations. De plus, nous croyons que le BEAA constitue une mesure additionnelle utilisée par les investisseurs afin d'évaluer le rendement de l'exploitation d'une entreprise et sa capacité à respecter ses obligations financières.

Le BEAA ne représente toutefois pas, et ne devrait pas être utilisé comme une alternative au bénéfice net ou aux flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation, tels que définis par les PCGR du Canada. Par ailleurs, le BEAA ne constitue pas nécessairement un indice que les flux de trésorerie seront suffisants pour nous permettre de respecter nos obligations financières. Enfin, notre définition du BEAA ne se compare pas nécessairement à une mesure semblable présentée par d'autres entreprises.

Le bénéfice net (perte nette), une mesure de performance définie par les PCGR du Canada, est rapproché ci-dessous avec le BEAA.

(non vérifiés, en millions de dollars)	T4-2010	T4-2009	Exercice financier 2010	Exercice financier 2009	Exercice financier 2008 ⁽¹⁾
	\$	\$	\$	\$	\$
Bénéfice net (perte nette)	42,8	(733,6)	112,6	(1 192,1)	(251,4)
Frais (revenus) financiers	0,3	4,7	(4,2)	12,6	5,1
Ajustement du gain sur la cession du secteur de vente au détail	-	-	-	-	4,2
Quote-part de la perte de Rite Aid	-	768,8	55,2	1 327,0	393,3
Impôts sur les bénéfices	20,1	15,0	74,9	61,8	3,8
Bénéfice d'exploitation	63,2	54,9	238,5	209,3	155,0
Amortissements, selon les états financiers	4,5	4,2	17,6	16,1	11,7
Amortissements des incitatifs versés aux franchisés ⁽²⁾	3,5	2,4	12,7	7,4	2,9
Bénéfice d'exploitation avant amortissements (« BEAA »)	71,2	61,5	268,8	232,8	169,6

⁽¹⁾ L'exercice financier 2008 ne comprenait que 39 semaines.

⁽²⁾ L'amortissement des incitatifs versés aux franchisés est appliqué en réduction des autres produits dans les états financiers consolidés.

Bénéfice (perte) avant éléments spécifiques ou bénéfice (perte) par action avant éléments spécifiques

Le bénéfice (perte) (ou le bénéfice (perte) par action) avant éléments spécifiques et le bénéfice (ou le bénéfice par action) avant éléments spécifiques et la quote-part de la perte de Rite Aid ne sont pas des mesures reconnues selon les PCGR du Canada. La Compagnie croit qu'il est utile pour les investisseurs d'être informés des éléments importants de nature inhabituelle ou non répétitive qui ont influé positivement ou négativement sur les mesures qu'elle applique en conformité avec les PCGR du Canada et que les mesures non conformes aux PCGR du Canada mentionnées précédemment procurent aux investisseurs des mesures de performance permettant de comparer ses résultats entre les périodes sans tenir compte de ces éléments. Les mesures de la Compagnie qui excluent certains éléments n'ont aucune signification normalisée prescrite par les PCGR du Canada et ne sont pas nécessairement comparables à des mesures similaires présentées par d'autres entreprises. Par conséquent, elles ne doivent pas être prises en compte isolément.

Le bénéfice net (perte nette) et le bénéfice net (perte nette) par action sont rapprochés ci-dessous avec le bénéfice (perte) (et le bénéfice (perte) par action) avant éléments spécifiques et le bénéfice (et le bénéfice par action) avant éléments spécifiques et la quote-part de la perte de Rite Aid. Tous les montants sont présentés, lorsque c'est applicable, déduction faite des impôts.

<i>(non vérifiés, en millions de dollars, sauf les données par action)</i>	T4-2010	T4-2009	Exercice financier 2010	Exercice financier 2009	Exercice financier 2008 ⁽¹⁾
	\$	\$	\$	\$	\$
Bénéfice net (perte nette)	42,8	(733,6)	112,6	(1 192,1)	(251,4)
Pertes (gains) de change non réalisés sur éléments monétaires	-	(0,1)	(0,5)	0,7	(0,1)
Ajustement du gain sur la cession du secteur de vente au détail	-	-	-	-	3,5
Variation de la juste valeur des papiers commerciaux de tiers adossés à des actifs et des options de remboursement afférentes	0,1	3,4	(4,6)	7,0	5,9
Bénéfice (perte) avant éléments spécifiques	42,9	(730,3)	107,5	(1 184,4)	(242,1)
Quote-part de la perte de Rite Aid	-	768,8	55,2	1 327,0	349,1
Bénéfice avant éléments spécifiques et la quote-part de la perte de Rite Aid	42,9	38,5	162,7	142,6	107,0
Bénéfice net (perte nette) par action	0,18	(3,11)	0,48	(4,92)	(0,98)
Pertes (gains) de change non réalisés sur éléments monétaires	-	-	-	-	-
Ajustement du gain sur la cession du secteur de vente au détail	-	-	-	-	0,01
Variation de la juste valeur des papiers commerciaux de tiers adossés à des actifs et des options de remboursement afférentes	-	0,01	(0,02)	0,03	0,02
Bénéfice (perte) par action avant éléments spécifiques	0,18	(3,10)	0,46	(4,89)	(0,95)
Quote-part de la perte de Rite Aid	-	3,26	0,23	5,48	1,35
Bénéfice par action avant éléments spécifiques et la quote-part de la perte de Rite Aid	0,18	0,16	0,69	0,59	0,40

⁽¹⁾ L'exercice financier 2008 ne comprenait que 39 semaines.

RÉSULTATS FINANCIERS DES EXERCICES FINANCIERS 2010, 2009 ET 2008

INFORMATIONS FINANCIÈRES CONSOLIDÉES CHOISIES POUR LES EXERCICES FINANCIERS 2010, 2009 ET 2008

Le tableau ci-dessous présente certaines informations financières et certains résultats des opérations pour les exercices financiers terminés le 27 février 2010, le 28 février 2009 et le 1^{er} mars 2008. Certains chiffres de la période précédente ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle adoptée pour la période en cours.

<i>(en millions de dollars, sauf les données par action)</i>	Exercice financier 2010	Exercice financier 2009	Exercice financier 2008 ⁽¹⁾
	\$	\$	\$
Chiffre d'affaires	2 298,4	2 131,9	1 507,6
Autres produits ⁽²⁾	244,7	237,4	168,7
Revenus ⁽³⁾	2 543,1	2 369,3	1 676,3
Bénéfice brut	229,5	191,6	137,6
Bénéfice d'exploitation avant amortissements (« BEAA ») ⁽⁴⁾	268,8	232,8	169,6
Quote-part de la perte de Rite Aid	55,2	1 327,0	393,3
Bénéfice net (perte nette)	112,6	(1 192,1)	(251,4)
Par action	0,48	(4,92)	(0,98)
Bénéfice avant éléments spécifiques et la quote-part de la perte de Rite Aid ⁽⁴⁾	162,7	142,6	107,0
Par action	0,69	0,59	0,40
Dividende en espèce par action	0,18	0,16	0,12
Total de l'actif	984,9	1 014,4	1 949,3
Dettes à long terme ⁽⁵⁾	199,9	275,7	171,5

(1) L'exercice financier 2008 ne comprenait que 39 semaines.

(2) Incluant l'amortissement des incitatifs versés aux franchisés.

(3) Les revenus incluent le chiffre d'affaires et les autres produits.

(4) Voir la section « Mesures financières non reconnues par les PCGR du Canada ».

(5) La dette à long terme comprend la tranche échéant à court terme.

COMPARAISON DES EXERCICES FINANCIERS TERMINÉS LE 27 FÉVRIER 2010, LE 28 FÉVRIER 2009 ET LE 1^{ER} MARS 2008

Veuillez noter que les résultats de l'exercice financier 2009 comparativement aux résultats de l'exercice financier 2008 démontrent d'importantes augmentations. Celles-ci sont principalement attribuables au fait que l'exercice financier 2008 ne comportait que trois trimestres en raison du changement de date de fin d'exercice financier de la Compagnie suite à la vente de ses opérations américaines à Rite Aid le 4 juin 2007. Par conséquent, il n'a pas été jugé pertinent de commenter chacune des variations entre ces deux exercices financiers dans le présent rapport de gestion.

Les lecteurs peuvent se référer au rapport de gestion du rapport annuel 2009 pour de plus amples informations sur le sujet et pour l'explication des variations entre les exercices financiers 2009 et 2008.

Revenus

Les revenus, incluant le chiffre d'affaires et les autres produits, atteignaient 2,543 milliards de dollars au cours de l'exercice financier terminé le 27 février 2010 comparativement à 2,369 milliards de dollars au cours de l'exercice financier terminé le 28 février 2009, soit une augmentation de 7,3 %. Cette augmentation est attribuable à la croissance générale du marché et à l'expansion du réseau de pharmacies franchisées PJC Jean Coutu. De plus, la prudence des consommateurs face à la grippe A(H1N1) a contribué à la hausse des ventes de médicaments en vente libre.

Les autres produits s'établissaient à 244,7 millions de dollars au cours de l'exercice financier 2010 comparativement à 237,4 millions de dollars au cours de l'exercice financier 2009. Cette hausse est attribuable

à l'augmentation des revenus de loyers et autres services liés à l'expansion du réseau de pharmacies franchisées PJC Jean Coutu.

Bénéfice brut

Le bénéfice brut de l'exercice financier 2010 s'élevait à 229,5 millions de dollars comparativement à 191,6 millions de dollars au cours de l'exercice financier 2009, soit une augmentation de 19,8 %. Pour l'exercice financier 2010, la marge bénéficiaire brute, calculée sur le chiffre d'affaires, était de 10 %, comparativement à 9 % au cours de l'exercice financier 2009. L'augmentation de la marge bénéficiaire brute est principalement attribuable à la marge bénéficiaire additionnelle générée par les opérations de Pro Doc.

Au cours de l'exercice financier 2009, la Compagnie a changé la méthode de facturation de certains de ses revenus de fournisseurs, passant d'une facturation de remboursement de dépenses engagées à une facturation basée sur le volume d'achat. Conséquemment, ces revenus sont désormais constatés en réduction du coût des marchandises vendues.

BEAA

Le BEAA affichait une hausse de 36,0 millions de dollars et atteignait 268,8 millions de dollars au cours de l'exercice financier 2010 alors qu'il s'élevait à 232,8 millions de dollars au cours de l'exercice financier 2009. Cette augmentation est principalement attribuable à une solide performance opérationnelle des activités de franchisage et de la filiale Pro Doc. Les ventes brutes de produits Pro Doc, déduction faite de l'élimination des transactions inter compagnies, atteignaient 97,5 millions de dollars au cours de l'exercice financier 2010 comparativement à 30,9 millions de dollars au cours de l'exercice financier 2009. Exprimé en pourcentage des revenus, le BEAA s'établissait à 10,6 % au cours de l'exercice financier 2010 comparativement à 9,8 % au cours de l'exercice financier précédent.

Frais (revenus) financiers

Les revenus financiers s'élevaient à 4,2 millions de dollars au cours de l'exercice financier 2010 comparativement à des frais financiers de 12,6 millions de dollars enregistrés au cours de l'exercice financier 2009. Les revenus financiers de l'exercice financier 2010 sont principalement attribuables à l'enregistrement d'un gain de valeur sur les papiers commerciaux adossés à des actifs. Les frais financiers de l'exercice financier 2009 étaient relatifs à la dette contractée au cours des exercices financiers 2008 et 2009 pour permettre à la Compagnie de réaliser son programme de rachat d'actions dans le cours normal des activités, ainsi qu'à l'enregistrement d'une perte de valeur sur les papiers commerciaux adossés à des actifs. Les lecteurs peuvent se référer à la section « Papiers commerciaux de tiers adossés à des actifs » du présent rapport de gestion pour de plus amples informations au sujet des revenus financiers de l'exercice financier 2010.

Quote-part de la perte dans la société satellite Rite Aid

Pour l'exercice financier 2010, la quote-part de la perte de Rite Aid incluse dans les résultats de la Compagnie représentait 55,2 millions de dollars (0,23 \$ par action) comparativement à 1,327 milliard de dollars (5,48 \$ par action) au cours de l'exercice financier précédent. Cette charge est hors trésorerie.

Les lecteurs peuvent se référer à la section « Informations sur Rite Aid » du présent rapport de gestion pour de plus amples informations.

Charge d'impôts

La charge d'impôts s'élevait à 74,9 millions de dollars au cours de l'exercice financier 2010 comparativement à 61,8 millions de dollars au cours de l'exercice financier 2009.

Bénéfice net (perte nette)

Le bénéfice net réalisé au cours de l'exercice financier terminé le 27 février 2010 s'élevait à 112,6 millions de dollars (0,48 \$ par action) comparativement à une perte nette de 1,192 milliard de dollars (4,92 \$ par action) au cours de l'exercice financier terminé le 28 février 2009. La perte nette de l'exercice financier 2009 est attribuable à la quote-part de la perte de Rite Aid.

Le bénéfice avant éléments spécifiques et la quote-part de la perte de Rite Aid s'élevait à 162,7 millions de dollars (0,69 \$ par action) au cours de l'exercice financier 2010 comparativement à 142,6 millions de dollars (0,59 \$ par action) au cours de l'exercice financier 2009, soit une hausse de 14,1 %.

INFORMATIONS SUR LE RÉSEAU DE PHARMACIES FRANCHISÉES PJC JEAN COUTU

Dans le cadre de ses activités du secteur de franchisage, la Compagnie agit à titre de franchiseur des bannières « PJC Jean Coutu », « PJC Clinique », « PJC Santé » et « PJC Santé Beauté », exploite deux centres de distribution et coordonne plusieurs autres services pour ses franchisés. Il s'agit notamment des services d'achats centralisés, de distribution, de commercialisation, de formation, de ressources humaines, de gestion, de consultation opérationnelle et de systèmes d'information, de même qu'un programme de marque maison. Les franchisés PJC sont propriétaires de leur établissement et en assument la gestion, en plus de veiller au merchandising et au financement de leurs stocks. Ils doivent s'approvisionner auprès de nos centres de distribution dans la mesure où les produits commandés sont disponibles et offerts à un prix comparable à celui d'autres fournisseurs. Les résultats financiers des établissements franchisés PJC ne sont pas inclus dans les états financiers consolidés de la Compagnie.

Performance du réseau (non vérifiés)	T4-2010	T4-2009	Exercice financier 2010	Exercice financier 2009
Ventes au détail (en millions de dollars)	951,3 \$	898,8 \$	3 637,2 \$	3 400,5 \$
Ventes au détail au pied carré (en dollars) ⁽¹⁾	1 374 \$	1 366 \$		
Ventes au détail par section (en %)				
Section pharmaceutique - médicaments d'ordonnance	62 %	61 %	63 %	62 %
Section commerciale - médicaments en vente libre	9 %	9 %	9 %	9 %
Section commerciale - marchandise générale	29 %	30 %	28 %	29 %
Croissance des ventes au détail (en %)				
Ensemble des établissements				
Total	5,8 %	6,4 %	7,0 %	5,4 %
Section pharmaceutique	6,7 %	7,5 %	8,3 %	7,1 %
Section commerciale	4,4 %	5,2 %	5,1 %	2,7 %
Établissements comparables ⁽²⁾				
Total	3,8 %	4,2 %	4,5 %	3,8 %
Section pharmaceutique	4,8 %	4,9 %	5,7 %	5,4 %
Section commerciale	2,2 %	3,0 %	2,8 %	1,2 %

(1) Les ventes annualisées des établissements sont divisées par la moyenne de pieds carrés.

(2) Un établissement comparable est un établissement qui a été en opération tout au long de l'exercice financier courant ainsi que tout au long de l'exercice financier précédent.

L'augmentation des ventes au détail reflète la croissance générale du marché et les ouvertures, les rénovations et les relocalisations du réseau d'établissements franchisés PJC. De plus, la prudence des consommateurs face à la grippe A(H1N1) a contribué à la hausse des ventes de médicaments en vente libre.

Au cours de l'exercice financier 2010, sur une base d'établissements comparables, les ventes au détail du réseau PJC ont augmenté de 4,5 %, celles de la section pharmaceutique se sont accrues de 5,7 % alors que celles de la section commerciale augmentaient de 2,8 % par rapport à l'exercice financier précédent. Au cours de l'exercice financier 2010, les ventes de médicaments en vente libre, qui représentaient 9 % des ventes au détail totales, ont augmenté de 8,1 % alors qu'elles avaient augmenté de 4,1 % au cours de l'exercice financier précédent.

Développement du réseau d'établissements franchisés PJC

Au cours de l'exercice financier 2010, 22 établissements du réseau de franchisés PJC ont ouvert leurs portes, dont 5 relocalisations, comparativement à 33 ouvertures, dont 11 relocalisations, au cours de l'exercice financier précédent.

RÉSULTATS TRIMESTRIELS

INFORMATIONS FINANCIÈRES CONSOLIDÉES CHOISIES POUR LES TRIMESTRES TERMINÉS LE 27 FÉVRIER 2010 ET LE 28 FÉVRIER 2009

Le tableau ci-dessous présente certaines informations financières et certains résultats des opérations pour les trimestres terminés le 27 février 2010 et le 28 février 2009. Certains chiffres de la période précédente ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle adoptée pour la période en cours.

<i>(non vérifiés, en millions de dollars, sauf les données par action)</i>	T4-2010	T4-2009
	\$	\$
Chiffre d'affaires	573,7	543,2
Autres produits ⁽¹⁾	63,3	64,0
Revenus ⁽²⁾	637,0	607,2
Bénéfice brut	59,8	49,3
Bénéfice d'exploitation avant amortissements (« BEAA ») ⁽³⁾	71,2	61,5
Quote-part de la perte de Rite Aid	-	768,8
Bénéfice net (perte nette)	42,8	(733,6)
Par action	0,18	(3,11)
Bénéfice avant éléments spécifiques et la quote-part de la perte de Rite Aid ⁽³⁾	42,9	38,5
Par action	0,18	0,16

⁽¹⁾ Incluant l'amortissement des incitatifs versés aux franchisés.

⁽²⁾ Les revenus incluent le chiffre d'affaires et les autres produits.

⁽³⁾ Voir la section « Mesures financières non reconnues par les PCGR du Canada ».

COMPARAISON DES TRIMESTRES FINANCIERS CONSOLIDÉS TERMINÉS LE 27 FÉVRIER 2010 ET LE 28 FÉVRIER 2009

Revenus

Les revenus, incluant le chiffre d'affaires et les autres produits, atteignaient 637,0 millions de dollars au cours du quatrième trimestre de l'exercice financier terminé le 27 février 2010 comparativement à 607,2 millions de dollars au cours du quatrième trimestre de l'exercice financier terminé le 28 février 2009, soit une augmentation de 4,9 %. Cette augmentation est attribuable à la croissance générale du marché et à l'expansion du réseau de pharmacies franchisées PJC Jean Coutu.

Les autres produits s'établissaient à 63,3 millions de dollars au cours du quatrième trimestre de l'exercice financier 2010 comparativement à 64,0 millions de dollars au cours du quatrième trimestre de l'exercice financier 2009. Cette légère diminution des autres produits est principalement attribuable à l'augmentation de l'amortissement des incitatifs versés aux franchisés.

Bénéfice brut

Le bénéfice brut du quatrième trimestre de l'exercice financier 2010 s'élevait à 59,8 millions de dollars comparativement à 49,3 millions de dollars au cours du quatrième trimestre de l'exercice financier 2009, soit une augmentation de 21,3 %. Pour le quatrième trimestre de l'exercice financier 2010, la marge bénéficiaire brute, calculée sur le chiffre d'affaires, était de 10,4 %, comparativement à 9,1 % au cours du quatrième trimestre de l'exercice financier 2009. L'augmentation de la marge bénéficiaire brute est principalement attribuable à la marge bénéficiaire additionnelle générée par les opérations de Pro Doc.

BEAA

Le BEAA affichait une hausse de 9,7 millions de dollars et atteignait 71,2 millions de dollars au cours du quatrième trimestre de l'exercice financier 2010 alors qu'il s'élevait à 61,5 millions de dollars au cours du quatrième trimestre de l'exercice financier 2009. Cette augmentation est principalement attribuable à une solide performance opérationnelle des activités de franchisage et de la filiale Pro Doc. Les ventes brutes de produits Pro Doc, déduction faite de l'élimination des transactions inter compagnies, atteignaient 28,9 millions de dollars au cours du quatrième trimestre de l'exercice financier 2010 comparativement à 14,1 millions de dollars au cours du quatrième

trimestre de l'exercice financier 2009. Exprimé en pourcentage des revenus, le BEAA s'établissait à 11,2 % au cours du quatrième trimestre de l'exercice financier 2010 comparativement à 10,1 % au cours du quatrième trimestre de l'exercice financier précédent.

Frais financiers

Les frais financiers s'élevaient à 0,3 million de dollars au cours du quatrième trimestre de l'exercice financier 2010 comparativement à 4,7 millions de dollars au cours du quatrième trimestre de l'exercice financier 2009. Les frais financiers du quatrième trimestre de l'exercice financier 2009 étaient relatifs à la dette contractée au cours des exercices financiers 2008 et 2009 pour permettre à la Compagnie de réaliser son programme de rachat d'actions dans le cours normal des activités, ainsi qu'à l'enregistrement d'une perte de valeur sur les papiers commerciaux de tiers adossés à des actifs. Les lecteurs peuvent se référer à la section « Papiers commerciaux de tiers adossés à des actifs » du présent rapport de gestion pour de plus amples informations.

Quote-part de la perte dans la société satellite Rite Aid

Aucune quote-part de la perte de Rite Aid n'a été comptabilisée dans les résultats de la Compagnie au cours du quatrième trimestre de l'exercice financier 2010 comparativement à 768,8 millions de dollars (3,26 \$ par action) au cours du quatrième trimestre de l'exercice financier précédent. Cette charge est hors trésorerie.

Les lecteurs peuvent se référer à la section « Informations sur Rite Aid » du présent rapport de gestion pour de plus amples informations.

Bénéfice net (perte nette)

Le bénéfice net réalisé au cours du quatrième trimestre de l'exercice financier terminé le 27 février 2010 s'élevait à 42,8 millions de dollars (0,18 \$ par action) comparativement à une perte nette de 733,6 millions de dollars (3,11 \$ par action) au cours du quatrième trimestre de l'exercice financier terminé le 28 février 2009.

Le bénéfice avant éléments spécifiques et la quote-part de la perte de Rite Aid s'élevait à 42,9 millions de dollars (0,18 \$ par action) au cours du quatrième trimestre de l'exercice financier 2010 comparativement à 38,5 millions de dollars (0,16 \$ par action) au cours du quatrième trimestre de l'exercice financier 2009.

INFORMATIONS FINANCIÈRES TRIMESTRIELLES CONSOLIDÉES CHOISIES – NON VÉRIFIÉES

<i>(non vérifiés, en millions de dollars, sauf les données par action)</i>	T4-2010	T3-2010	T2-2010	T1-2010	T4-2009	T3-2009	T2-2009	T1-2009
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Revenus	637,0	678,1	608,7	619,3	607,2	620,3	567,5	574,3
Bénéfice d'exploitation avant amortissements (« BEAA ») ⁽¹⁾	71,2	71,5	61,4	64,7	61,5	60,1	56,8	54,4
Quote-part de la perte de Rite Aid	-	-	24,3	30,9	768,8	431,7	73,1	53,4
Bénéfice net (perte nette)	42,8	44,6	14,9	10,3	(733,6)	(399,2)	(39,1)	(20,2)
Par action	0,18	0,19	0,07	0,04	(3,11)	(1,66)	(0,16)	(0,08)
Bénéfice avant éléments spécifiques et la quote-part de la perte de Rite Aid ⁽¹⁾	42,9	44,2	37,1	38,5	38,5	36,7	34,2	33,2
Par action	0,18	0,19	0,16	0,16	0,16	0,15	0,14	0,13
Moyenne pondérée du nombre d'actions, diluée	236,3	236,2	236,2	236,0	236,0	240,0	245,1	248,3

⁽¹⁾ Voir la section « Mesures financières non reconnues par les PCGR du Canada ».

INFORMATIONS SUR RITE AID

Placement dans la société satellite Rite Aid

La Compagnie détient une participation de 28,4 % (28,4 % au 28 février 2009) dans les capitaux propres de Rite Aid, une des plus importantes chaînes de pharmacies aux États-Unis, ayant à son actif près de 4 800 pharmacies. La participation dans les capitaux propres de Rite Aid représente un placement dans une société satellite qui est comptabilisé à la valeur de consolidation depuis le 4 juin 2007, soit sa date d'acquisition. Au 27 février 2010, la valeur boursière de la participation dans les capitaux propres de Rite Aid était de 383,0 millions de dollars américains (70,6 millions de dollars américains au 28 février 2009).

Au cours de l'exercice financier terminé le 28 février 2009, la Compagnie a effectué une analyse exhaustive de son investissement dans Rite Aid et a déprécié ce dernier pour l'enregistrer à sa juste valeur. Conséquemment, la valeur comptable du placement dans Rite Aid a été évaluée à 58,3 millions de dollars au 28 février 2009. La Compagnie a utilisé le cours de clôture des actions ordinaires de Rite Aid au 27 février 2009 (0,28 dollar américain) ajusté d'un escompte de liquidité pour évaluer la juste valeur de son placement et comptabiliser la perte de valeur durable subie par le placement. Cette perte de valeur est incluse dans le poste quote-part de la perte dans la société satellite Rite Aid dans les résultats consolidés de la Compagnie pour l'exercice terminé le 28 février 2009.

Au cours de l'exercice financier terminé le 27 février 2010, la quote-part de la Compagnie dans la perte de Rite Aid a excédé la valeur comptable de son placement. Conformément aux PCGR du Canada, la Compagnie a réduit la valeur comptable de son placement dans Rite Aid à zéro et elle a cessé de constater la quote-part de la perte de Rite Aid excédant la valeur comptable, puisque la Compagnie n'a pas garanti les obligations de Rite Aid et ne s'est pas engagée de quelque autre façon à lui fournir un soutien financier additionnel. La quote-part de la perte de Rite Aid non constatée au cours de l'exercice terminé le 27 février 2010 s'élevait à 89,4 millions de dollars (Nil en 2009).

Informations financières choisies - Bilans consolidés condensés – Rite Aid

<i>(en millions de dollars américains et conformément aux PCGR des États-Unis)</i>	27 février 2010	28 février 2009
	\$	\$
Actif à court terme	4 508,7	4 364,9
Immobilisations corporelles nettes	2 293,1	2 587,4
Autres actifs incorporels nets	823,1	1 017,0
Autres actifs	425,0	357,2
Total de l'actif	8 049,9	8 326,5
Passif à court terme	2 175,7	2 302,4
Dette à long terme	6 319,4	5 971,0
Autres éléments du passif à long terme	1 228,4	1 252,8
Déficit	(1 673,6)	(1 199,7)
Total du passif et du déficit	8 049,9	8 326,5

Certaines des données ci-haut auraient été différentes si Rite Aid avait utilisé les mêmes conventions comptables que le Groupe Jean Coutu pour préparer ses états financiers consolidés conformément aux PCGR du Canada. Ces différences proviennent principalement du fait que les stocks de Rite Aid sont évalués selon la méthode du dernier entré premier sorti alors que le Groupe Jean Coutu évalue ses stocks selon la méthode du premier entré premier sorti.

Le tableau suivant présente certaines données choisies du bilan de Rite Aid, comptabilisées selon les PCGR du Canada :

<i>(non vérifiés, en millions de dollars américains)</i>	27 février 2010	28 février 2009
	\$	\$
Actif à court terme	5 339,8	5 111,4
Passif à court terme	2 115,8	2 232,3
Déficit	(790,9)	(389,3)

RÉSULTATS D'EXPLOITATION CONSOLIDÉS DE RITE AID POUR LES EXERCICES ET TRIMESTRES FINANCIERS TERMINÉS LE 27 FÉVRIER 2010 ET LE 28 FÉVRIER 2009

<i>(en millions de dollars américains, sauf les données par action et conformément aux PCGR des États-Unis)</i>	T4-2010 ⁽¹⁾	T4-2009 ⁽¹⁾	Exercice financier 2010	Exercice financier 2009
	\$	\$	\$	\$
Revenus	6 463,8	6 707,6	25 669,2	26 289,3
Frais et dépenses				
Coût des marchandises vendues	4 788,4	4 983,9	18 845,0	19 253,6
Frais généraux et d'exploitation	1 641,6	1 699,9	6 603,4	6 985,4
Frais reliés aux fermetures d'établissements et pertes de valeur	77,2	104,0	208,0	293,7
Dévaluation des écarts d'acquisition	-	1 810,2	-	1 810,2
Frais d'intérêts	141,7	114,2	515,8	477,6
Perte nette suite aux modifications de la dette et aux engagements financiers	-	-	1,0	39,9
(Gain net) perte nette sur la vente d'actifs	1,5	(0,4)	(24,1)	11,6
	6 650,4	8 711,8	26 149,1	28 872,0
Perte des activités poursuivies avant impôts sur les bénéfices	(186,6)	(2 004,2)	(479,9)	(2 582,7)
Impôts sur les bénéfices	21,8	289,4	26,8	329,3
Perte nette des activités poursuivies	(208,4)	(2 293,6)	(506,7)	(2 912,0)
Perte des activités abandonnées	-	-	-	(3,4)
Perte nette	(208,4)	(2 293,6)	(506,7)	(2 915,4)
Perte par action de base et diluée	(0,24)	(2,67)	(0,59)	(3,49)

⁽¹⁾ Les données financières trimestrielles sont non vérifiées.

Ces données auraient été différentes si Rite Aid avait utilisé les mêmes conventions comptables que le Groupe Jean Coutu pour préparer ses états financiers consolidés conformément aux PCGR du Canada. Ces différences proviennent principalement du fait que les stocks de Rite Aid sont évalués selon la méthode du dernier entré premier sorti alors que le Groupe Jean Coutu évalue ses stocks selon la méthode du premier entré premier sorti.

Le tableau suivant présente certaines données choisies de l'état des résultats d'exploitation de Rite Aid, comptabilisées selon les PCGR du Canada :

<i>(non vérifiés, en millions de dollars américains)</i>	T4-2010	T4-2009	Exercice financier 2010	Exercice financier 2009
	\$	\$	\$	\$
Coût des marchandises vendues	4 748,1	4 890,0	18 760,4	19 069,8
Perte des activités poursuivies avant impôts sur les bénéfices	(146,8)	(1 911,0)	(397,2)	(2 400,4)
Perte nette	(168,6)	(1 969,7)	(424,0)	(2 502,3)

Les données financières choisies mentionnées ci-dessus proviennent du communiqué de presse du 31 mars 2010 divulguant les résultats de Rite Aid pour les périodes de 13 et 52 semaines terminées le 27 février 2010. En plus

des informations contenues aux documents de divulgation publics de Rite Aid, les lecteurs peuvent consulter leur site web à l'adresse www.riteaid.com. Les lecteurs sont invités à consulter la note 7 aux états financiers consolidés de l'exercice financier 2010 de la Compagnie afin d'obtenir de plus amples informations sur le placement dans Rite Aid.

SITUATION DE TRÉSORERIE

Les flux de trésorerie de la Compagnie sont générés par : i) la vente de marchandises ainsi que la location d'établissements aux franchisés PJC, ii) les redevances versées par les franchisés PJC et iii) la location de propriétés immobilières à des tiers, autres que les franchisés. Les flux de trésorerie sont utilisés pour : i) l'achat de produits et services aux fins de revente, ii) le financement des frais d'exploitation, iii) l'acquisition de propriétés immobilières, iv) le financement des dépenses en immobilisations corporelles liées à la rénovation des établissements, à l'ouverture de nouveaux établissements et au remplacement de certains équipements et v) le service de la dette. En général, nous avons financé les dépenses en immobilisations corporelles et les besoins en matière de fonds de roulement au moyen des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation. Les acquisitions plus importantes ont été financées au moyen d'emprunts à long terme et de capitaux propres.

INFORMATIONS CONSOLIDÉES CHOISIES SUR LA SITUATION DE TRÉSORERIE

Le tableau suivant présente des informations choisies provenant des flux de trésorerie consolidés pour les exercices financiers terminés le 27 février 2010 et le 28 février 2009 :

<i>(en millions de dollars)</i>	Exercice financier 2010	Exercice financier 2009
	\$	\$
Flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation	202,8	146,6
Flux de trésorerie utilisés par les activités d'investissement	(79,9)	(117,1)
Flux de trésorerie utilisés par les activités de financement	(115,0)	(26,7)

COMPARAISON DE LA SITUATION DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉE POUR LES EXERCICES FINANCIERS TERMINÉS LE 27 FÉVRIER 2010 ET LE 28 FÉVRIER 2009

Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation

Les flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation s'élevaient à 202,8 millions de dollars au cours de l'exercice financier 2010, alors qu'ils s'élevaient à 146,6 millions de dollars lors de l'exercice financier 2009. Les éléments sans effet sur la trésorerie incluent un montant de 55,2 millions de dollars pour l'exercice financier 2010 et de 1,327 milliard de dollars pour l'exercice financier 2009 représentant la quote-part de la perte de Rite Aid. Les lecteurs peuvent se référer à la note 22 des états financiers consolidés de l'exercice financier 2010 pour l'énumération des variations nettes des éléments hors caisse de l'actif et du passif.

Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement

Les flux de trésorerie utilisés par les activités d'investissement au cours de l'exercice financier 2010 s'élevaient à 79,9 millions de dollars, alors qu'ils s'élevaient à 117,1 millions de dollars au cours de l'exercice financier 2009. Au cours de l'exercice financier 2010, 46,9 millions de dollars ont été utilisés pour acquérir des immobilisations corporelles comparativement à 49,2 millions de dollars au cours de l'exercice financier précédent. Au cours de l'exercice financier 2010, un montant de 27,2 millions de dollars a été utilisé pour faire l'acquisition d'autres actifs à long terme comparativement à 65,3 millions de dollars au cours de l'exercice financier précédent. Au cours de l'exercice financier 2010, 22 nouveaux établissements ont été ouverts dans le réseau d'établissements franchisés PJC, dont 5 relocalisations, alors que 41 autres ont fait l'objet d'agrandissements ou de rénovations.

Flux de trésorerie provenant des activités de financement

Au cours de l'exercice financier 2010, la Compagnie a utilisé 115,0 millions de dollars pour ses activités de financement comparativement à 26,7 millions de dollars au cours de l'exercice financier 2009. Au cours de l'exercice financier 2010, 69,8 millions de dollars ont été utilisés afin de rembourser la facilité de crédit renouvelable de la Compagnie. Au cours de l'exercice financier 2009, 105,5 millions de dollars provenaient de la facilité de crédit renouvelable de la Compagnie. De plus, la Compagnie a remboursé la somme de 5,4 millions de

dollars de sa dette à long terme au cours de l'exercice financier 2010. Au cours de l'exercice financier 2009, un montant de 91,4 millions de dollars a été utilisé afin de procéder au rachat de 12,3 millions d'actions à droit de vote subalterne de catégorie A en circulation. La Compagnie a versé un dividende trimestriel de 0,045 \$ par action à droit de vote subalterne de catégorie A et par action de catégorie B au cours des quatre trimestres de l'exercice financier 2010 totalisant 42,5 millions de dollars (dividende annualisé de 0,18 \$ par action). La Compagnie avait versé un dividende trimestriel de 0,04 \$ par action à droit de vote subalterne de catégorie A et par action de catégorie B au cours des quatre trimestres de l'exercice financier 2009 pour un total de 38,7 millions de dollars (dividende annualisé de 0,16 \$ par action).

PAPIERS COMMERCIAUX DE TIERS ADOSSÉS À DES ACTIFS

Le 27 février 2010, la Compagnie détenait des papiers commerciaux de tiers adossés à des actifs (« PCAA ») d'une valeur nominale de 31,7 millions de dollars (dont 0,5 million libellé en dollars américains). Au 27 février 2010, la valeur nominale des billets véhicules d'actifs-cadres (« VAC ») II et VAC III s'élève à 24,8 millions de dollars (10,4 de A-1, 10,3 de A-2, 1,9 de B, 0,7 de C et 1,5 de billets reflète pour les actifs inadmissibles) et à 6,9 millions de dollars (0,8 million de dollars de billets reflète pour les actifs traditionnels et 6,1 millions de dollars de billets reflète pour les actifs inadmissibles), respectivement.

Ces PCAA sont comptabilisés à leur juste valeur, soit 19,8 millions de dollars au 27 février 2010 (21,8 millions de dollars au 28 février 2009). Au 27 février 2010, la perte de valeur totale cumulative s'élevait à 11,9 millions de dollars, soit 38 % de la valeur nominale des PCAA détenus à cette date. Pour l'exercice terminé le 27 février 2010, la Compagnie a enregistré une augmentation de juste valeur des PCAA de 1,7 million de dollars (diminution de 7,0 millions de dollars en 2009), a encaissé des montants totalisant 3,5 millions de dollars suite au remboursement de certains PCAA (Nil en 2009) et a radié un montant de 0,5 million de dollars (Nil en 2009) relativement à des pertes en capital sur des PCAA. La continuité de la juste valeur des PCAA est présentée en note 21 c) des états financiers consolidés de la Compagnie.

La Compagnie a évalué ses PCAA au 27 février 2010. Puisqu'il n'y a pas de marché actif pour les PCAA, la Compagnie a estimé leur juste valeur en actualisant les flux de trésorerie prévus selon un taux comparable aux taux de rendement en vigueur sur les marchés et selon les différentiels de taux disponibles pour les titres ayant des caractéristiques semblables à celles des billets restructurés, et d'autres données relatives au marché qui reflètent l'information la plus juste à laquelle la Compagnie a accès.

L'estimation de la juste valeur des PCAA est entourée d'une grande incertitude. Bien que la direction juge sa technique d'évaluation appropriée dans les circonstances, des modifications aux hypothèses pourraient avoir une incidence sur la valeur des titres de PCAA au cours du prochain exercice. La résolution de ces incertitudes pourrait faire en sorte que la juste valeur définitive de ces placements s'écarte des meilleures estimations actuelles de la direction. La Compagnie a effectué une analyse de sensibilité du modèle utilisé pour évaluer ses PCAA et a constaté qu'une augmentation de 100 points de base du taux d'actualisation réduirait la juste valeur de ses investissements de 4,5 % ou 0,9 million de dollars, avant les impôts.

La Compagnie possède des facilités de crédit suffisantes afin de satisfaire ses obligations financières à venir et n'anticipe pas que les problèmes de liquidité des PCAA auront une incidence défavorable significative sur la Compagnie.

CAPITAL-ACTIONS

En juillet 2008, la Compagnie a annoncé son intention de racheter, à des fins d'annulation, un nombre maximal de 12 311 000 de ses actions à droits de vote subalterne catégorie A en circulation. La Compagnie a procédé à tous ces rachats et annulations au cours de l'exercice financier terminé le 28 février 2009 à un prix moyen de 7,42 \$ par action moyennant une considération totale de 91,4 millions de dollars, incluant les frais. Un montant de 24,1 millions de dollars, représentant l'excédent du prix d'achat par rapport à la valeur comptable des actions acquises, a été déduit des bénéfices non répartis. Les actions ont été rachetées par l'entremise des mécanismes de la Bourse de Toronto et conformément aux exigences de cette dernière.

Au cours de l'exercice terminé le 27 février 2010, la Compagnie n'a procédé à aucun rachat d'actions à droit de vote subalterne de catégorie A.

Au 27 février 2010 et au 27 avril 2010, le nombre total d'actions à droit de vote subalterne de catégorie A (TSX : PJC.A) émises et en circulation s'établissait à 118,9 millions (118,6 millions à la fin de l'exercice financier 2009) et le nombre d'actions de catégorie B s'élevait à 117,4 millions (117,4 millions à la fin de l'exercice financier 2009). Au 27 février 2010 et au 27 avril 2010, le nombre total d'actions en circulation s'établissait à 236,3 millions (236,0 millions à la fin de l'exercice financier 2009). De plus, au 27 avril 2010, il y avait 1,9 million d'options d'achat d'actions à droit de vote subalterne catégorie A du Groupe Jean Coutu en circulation.

OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ET ENGAGEMENTS COMMERCIAUX

Le tableau ci-après illustre les principales obligations contractuelles en espèces en date du 27 février 2010 pour les exercices financiers indiqués en vertu de notre dette à long terme, de nos contrats de location à long terme, de nos inventaires, de nos ententes de service et de nos immobilisations corporelles :

Paiements dus au cours des exercices financiers

<i>(en millions de dollars)</i>	2011	2012-2013	2014-2015	2016 et après	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Dette à long terme	-	199,9	-	-	199,9
Obligations en vertu de contrats de location-exploitation	40,0	73,0	64,9	237,9	415,8
Autres engagements commerciaux	33,2	4,8	0,7	0,6	39,3
Total	73,2	277,7	65,6	238,5	655,0

La Compagnie a également une obligation au titre des prestations constituées de 17,1 millions de dollars relativement à ses régimes de prestations déterminées, sans échéance fixe.

Dette à long terme

Au 27 février 2010, la dette à long terme représentait un montant de 199,9 millions de dollars emprunté à même la facilité de crédit renouvelable. Au 28 février 2009, la dette à long terme, incluant la tranche échéant au cours du prochain exercice, s'élevait à 275,7 millions de dollars et incluait un montant de 269,8 millions de dollars emprunté à même la facilité de crédit renouvelable. Les lecteurs peuvent obtenir plus d'informations en consultant la note 11 des états financiers consolidés annuels 2010.

Au 27 février 2010, un montant de 316,2 millions de dollars des 516,5 millions de dollars disponibles via la facilité de crédit était toujours inutilisé. Au 28 février 2009, un montant de 229,7 millions de dollars des 500 millions de dollars disponibles via la facilité de crédit était toujours inutilisé. La Compagnie n'anticipe aucun risque de liquidité. La Compagnie dispose de flux de trésorerie provenant de ses activités d'exploitation et a accès à des facilités de crédit pour financer ses projets. En date du 27 février 2010, tous ses engagements bancaires étaient respectés.

Obligations en vertu de contrats de location-exploitation

La Compagnie loue une partie importante de ses immeubles au moyen de contrats de location-exploitation traditionnels. En général, les baux détenus par la Compagnie se rapportant aux propriétés immobilières ont une échéance initiale de 10 à 20 ans et comportent des options de renouvellement.

Les obligations en vertu des contrats de location-exploitation, échéant jusqu'en 2047, totalisent un montant de 415,8 millions de dollars et se rapportent principalement à des immeubles loués. La Compagnie a également conclu des ententes de location et de sous-location en vertu desquelles elle recevra des paiements minimaux de 440,8 millions de dollars jusqu'en 2058. Ces paiements ne sont pas inclus au tableau des engagements ci-dessus.

INSTRUMENTS FINANCIERS ET ARRANGEMENTS HORS BILAN

La Compagnie n'a recours à aucun arrangement hors bilan qui a présentement, ou dont il serait raisonnable de prévoir qu'il aura, une incidence importante sur sa situation financière, ses résultats d'exploitation ou ses flux de trésorerie. La Compagnie a recours à des contrats de location-exploitation pour plusieurs de ses établissements et effectue occasionnellement des opérations de cession-bail à des fins de financement.

La Compagnie n'a pris aucune mesure spécifique pour couvrir son exposition aux risques de fluctuation des taux d'intérêt. Compte tenu de la conjoncture en matière de taux d'intérêt, la Compagnie pourra avoir recours à des instruments financiers dérivés ou à des outils pour la gestion du risque lié aux taux d'intérêt.

Garanties et conventions de rachat

Le 4 juin 2007, la Compagnie a cédé ses opérations américaines à Rite Aid. Dans le cadre de cette transaction, la Compagnie a accordé des indemnités d'usage en faveur de l'acheteur en cas de manquements éventuels à l'égard de représentations ou de garanties prévues à la convention d'achat d'actions. Ces représentations et garanties ont notamment trait à des questions d'ordre fiscal et à d'autres indemnités relatives à des faits, circonstances ou conditions antérieurs au 4 juin 2007 quant à la convention d'achat d'actions et autres ententes liées intervenues avec J.C. Penney Company, Inc. en date du 31 juillet 2004. Certains engagements d'indemnité ne sont pas limités dans le temps. Par ailleurs, certains engagements d'indemnité sont limités à 450 000 000 \$ US tandis que d'autres ne prévoient aucun plafond quant au montant de couverture.

L'Internal Revenue Service (« IRS ») a émis un rapport suite à la finalisation de la vérification fiscale des exercices financiers 2004 et 2005 des opérations américaines cédées à Rite Aid. La Compagnie a entamé le processus d'opposition aux résultats de cette vérification. La vérification des exercices financiers 2006 et 2007 a été entreprise par l'IRS, mais n'est pas complétée. Bien que l'issue finale de ces vérifications ne puisse être déterminée avec certitude, la Compagnie croit que sa provision relative à l'indemnité fiscale pouvant en découler est suffisante. Il est impossible pour la Compagnie d'estimer le passif éventuel pour les autres garanties d'indemnité, car les montants dépendent d'événements futurs dont la nature et la probabilité ne peuvent être établies pour le moment.

Au 27 février 2010, la Compagnie avait garanti le remboursement de certains emprunts bancaires contractés par des franchisés pour un montant maximal de 2,4 millions de dollars (2,7 millions de dollars au 28 février 2009). La majorité des cautionnements s'applique à des prêts dont l'échéance maximale est de un an. Ces emprunts sont également cautionnés personnellement par les franchisés.

La Compagnie s'est également engagée auprès d'institutions financières à racheter les équipements et les stocks de certains de ses franchisés à certaines conditions. Au 27 février 2010, la valeur maximale des ententes de rachat d'équipements et de stocks s'élevait respectivement à 61,1 millions de dollars et 116,3 millions de dollars. La Compagnie n'a pas eu à verser d'indemnité en vertu de telles ententes et n'a enregistré aucun passif à l'égard de ces garanties dans ses états financiers consolidés au cours du quatrième trimestre et de l'exercice financier terminés le 27 février 2010.

Éventualités

Dans le cours normal de son exploitation, la Compagnie fait l'objet de réclamations et de litiges. Bien que le dénouement des procédures ne puisse être déterminé avec certitude, la direction juge que toute responsabilité qui découlerait de telles éventualités n'aurait pas d'incidence négative importante sur les états financiers consolidés de la Compagnie. La Compagnie limite son exposition en s'assurant auprès de compagnies d'assurances pour couvrir certains risques de réclamations liés à ses activités.

Par ailleurs, au cours de l'exercice financier 2009, la Compagnie a été nommée à titre de défendeur dans un recours institué contre elle par l'un de ses franchisés. Le demandeur prétend notamment que la clause de sa convention de franchise stipulant le paiement de redevances sur les ventes de médicaments de ses pharmacies serait illégale puisqu'elle l'amènerait à contrevenir à un article du Code de déontologie des pharmaciens. La Compagnie conteste le fondement de cette poursuite et a l'intention de se défendre. Toutefois, étant donné que tout procès comporte une part d'incertitude, il n'est pas possible de prédire l'issue de cette poursuite ni le montant des pertes éventuelles. Aucune provision pour pertes éventuelles n'a été comptabilisée dans les états financiers consolidés de la Compagnie.

GESTION DU RISQUE DE CHANGE

Les données financières provenant de Rite Aid, dont la monnaie fonctionnelle n'est pas le dollar canadien, sont converties à la monnaie de présentation au moyen de la méthode de taux courant. Selon cette méthode, les postes de l'état des résultats et de l'état des flux de trésorerie de chaque exercice sont convertis à la monnaie de présentation aux taux de change moyens mensuels et les éléments de l'actif et du passif sont convertis au taux de change en vigueur à la clôture de la période. Tous les écarts de conversion résultant des fluctuations des taux de change sont comptabilisés dans le compte écart de conversion des devises du cumul des autres éléments du résultat étendu.

Les opérations libellées en monnaie autre que la monnaie fonctionnelle de l'entité sont converties selon la méthode temporelle. Selon cette méthode, les actifs et passifs monétaires en devises étrangères sont convertis au taux de change en vigueur à la clôture de l'exercice, les actifs et passifs non monétaires en devises étrangères sont convertis au taux de change d'origine, tandis que les éléments de l'état des résultats en devises étrangères sont convertis aux taux de change moyens mensuels. Tous les gains et pertes résultant de cette conversion sont inclus à l'état des résultats consolidés, sauf s'ils font l'objet de comptabilité de couverture.

OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Les activités de franchisage incluent des transactions avec des entreprises contrôlées par un membre de la direction qui a une influence notable sur la Compagnie. M. François J. Coutu, président et Chef de la direction de la Compagnie, détenait une participation dans deux établissements franchisés PJC au 27 février 2010 et dans trois établissements au 28 février 2009. Les transactions entre la Compagnie et ces entreprises sont effectuées dans le cours normal des affaires et mesurées à la valeur d'échange. Les lecteurs peuvent consulter la note 20 des états financiers consolidés pour obtenir plus de détails sur ces opérations.

MODIFICATION DES CONVENTIONS COMPTABLES

Il y a eu plusieurs modifications aux conventions comptables qui pourraient avoir une incidence importante sur les états financiers consolidés de la Compagnie et elles sont citées ci-après.

Exercice financier 2010

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de l'encaisse et de placements très liquides qui, à la date de leur acquisition, ont des échéances de moins de trois mois et sont présentés déduction faite des chèques en circulation. Lorsque le montant des chèques en circulation est plus élevé que le montant de trésorerie et des équivalents de trésorerie, le montant net est présenté comme découvert bancaire au bilan consolidé de la Compagnie. Par conséquent, les chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à cette convention comptable.

Écarts d'acquisition et actifs incorporels

En février 2008, l'Institut Canadien des Comptables Agréés (« ICCA ») a publié le chapitre 3064, intitulé « Écarts d'acquisition et actifs incorporels », remplaçant le chapitre 3062, intitulé « Écarts d'acquisition et autres actifs incorporels », et le chapitre 3450, intitulé « Frais de recherche et de développement ». Le chapitre établit des normes de comptabilisation, d'évaluation, de présentation et d'information applicables aux écarts d'acquisition après leur comptabilisation initiale et aux actifs incorporels des entreprises à but lucratif. Concernant les écarts d'acquisition, le chapitre 3064 comporte les mêmes exigences que l'ancien chapitre 3062. La Compagnie a adopté ce chapitre à compter du 1er mars 2009. L'adoption de ce nouveau chapitre n'a eu aucune incidence importante sur les états financiers consolidés de la Compagnie.

Instruments financiers – informations à fournir

En juin 2009, l'ICCA a modifié le chapitre 3862 intitulé, « Instruments financiers - informations à fournir », afin d'inclure des obligations d'information supplémentaires concernant l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers et du risque de liquidité. Les modifications s'appliquent aux états financiers annuels des exercices terminés après le 30 septembre 2009. Par conséquent, la Compagnie a adopté ces obligations

d'information supplémentaires dans ses états financiers annuels pour l'exercice financier se terminant le 27 février 2010. Les informations additionnelles sont présentées à la note 21, intitulée « Information à fournir sur les instruments financiers ».

Exercice financier 2009

Informations à fournir concernant le capital

En décembre 2006, l'ICCA a publié le chapitre 1535, intitulé « Informations à fournir concernant le capital ». Ce nouveau chapitre définit les exigences en matière d'informations à fournir sur le capital, telles que : des informations qualitatives sur les objectifs, politiques et procédures de gestion du capital; des données quantitatives synthétiques sur les éléments inclus dans la gestion du capital; le fait que l'entité s'est conformée au cours de la période aux exigences en matière de capital auxquelles elle est soumise en vertu de règles extérieures; et les conséquences pour l'entité si elle ne s'est pas conformée aux exigences en question. La Compagnie a adopté ce chapitre à compter du 2 mars 2008. Les informations additionnelles sont présentées à la note 15, intitulée « Informations à fournir concernant le capital ».

Conventions comptables récemment publiées

Regroupement d'entreprises, états financiers consolidés et participations sans contrôle

En janvier 2009, l'ICCA a publié trois nouvelles normes comptables : le chapitre 1582, intitulé « Regroupements d'entreprises », le chapitre 1601, intitulé « États financiers consolidés », et le chapitre 1602, intitulé « Participations sans contrôle ». Ces nouvelles normes s'appliqueront aux états financiers intermédiaires et annuels des exercices ouverts le 1er janvier 2011 ou après cette date. Une application anticipée est permise si elle est appliquée pour les trois chapitres conjointement. Ces nouveaux chapitres seront appliqués par la Compagnie au cours de l'exercice financier débutant le 27 février 2011. Ces nouveaux chapitres ont pour objectif d'harmoniser les normes comptables canadiennes avec les IFRS.

Le chapitre 1582 remplace le chapitre 1581, éponyme, et il établit des normes pour la comptabilisation d'un regroupement d'entreprises. Il s'applique prospectivement aux regroupements d'entreprises pour lesquels la date d'acquisition se situe dans un exercice ouvert le 1er janvier 2011 ou à une date ultérieure. Par conséquent, ce chapitre aura une incidence sur les états financiers consolidés de la Compagnie si un regroupement d'entreprises a lieu après son entrée en vigueur.

Pris collectivement, les chapitres 1601 et 1602 remplacent l'ancien chapitre 1600, intitulé « États financiers consolidés ». Le chapitre 1601 définit des normes pour l'établissement d'états financiers consolidés. Le chapitre 1602 définit des normes pour la comptabilisation, dans les états financiers consolidés établis postérieurement à un regroupement d'entreprises, de la participation sans contrôle dans une filiale. L'adoption de ces chapitres ne devrait pas avoir une incidence importante sur les résultats financiers consolidés de la Compagnie.

Normes internationales d'information financière

Au mois de février 2008, le Conseil des normes comptables du Canada a annoncé que les normes comptables utilisées au Canada par les sociétés ouvertes convergeront vers les IFRS. Le basculement des PCGR du Canada aux IFRS se fera, pour la Compagnie, à compter des états financiers intermédiaires et annuels de l'exercice financier se terminant le 3 mars 2012. À compter de cet exercice, la Compagnie établira l'information financière tant courante que comparative conformément aux IFRS. Les IFRS reposent sur un cadre conceptuel analogue à celui sur lequel sont fondés les PCGR du Canada, mais elles présentent des différences importantes en ce qui a trait à la constatation, l'évaluation et les informations à fournir.

Le projet de transition aux IFRS de la Compagnie comporte trois phases :

- **Planification et diagnostic** : La Compagnie a terminé les activités de planification et de diagnostic qui comprenaient l'élaboration d'un plan de transition aux IFRS, la mise sur pied d'un comité de direction se composant de cadres supérieurs, et une évaluation de haut niveau des différences entre les PCGR du Canada et les IFRS qui sont susceptibles d'avoir une incidence importante pour la Compagnie. Par ailleurs, la Compagnie a retenu les services de conseillers indépendants pour faciliter la gestion du projet et pour assister le personnel au niveau des aspects techniques et de la formation.

- Analyse et conception de politiques comptables : La Compagnie a essentiellement terminé les activités d'analyse et de conception de politiques comptables qui comprenaient l'analyse détaillée des différences entre les PCGR du Canada et les IFRS au point de vue de la comptabilisation et de l'information à fournir. Pour les différences identifiées, la Compagnie établit les répercussions de ces dernières sur ses politiques comptables, ses systèmes informatiques, ses processus et ses contrôles.
- Mise en œuvre et exécution : La Compagnie a commencé à mettre en œuvre le plan d'action élaboré à l'étape d'analyse et conception de politiques comptables qui comprendra la création de nouveaux comptes et de modèles d'états financiers ainsi que la modification de systèmes et de procédés. Les conventions comptables, y compris les choix faits en vertu des règles de transition prévues par IFRS 1, « Première adoption », seront également approuvées au cours de cette étape. Cette phase sera complétée à la fin de notre exercice financier terminé le 26 février 2011.

L'analyse effectuée a permis d'établir une liste des principales différences entre les PCGR du Canada et les IFRS qui sont susceptibles d'avoir des incidences sur la Compagnie. Malgré ce qui précède, les projets proposés de l'« International Accounting Standards Board » et de l'« International Financial Reporting Interpretations Committee » vont possiblement modifier de façon importante certaines exigences actuelles des IFRS et pourraient ultimement avoir une incidence sur les principales différences.

Voici les principales différences susceptibles d'avoir des incidences sur la Compagnie, ainsi que certaines conclusions préliminaires :

Immobilisations corporelles

En IFRS, après leur comptabilisation initiale, il est possible d'évaluer les immobilisations corporelles selon le modèle du coût ou selon le modèle de la réévaluation. Le modèle de la réévaluation n'est pas permis selon les PCGR du Canada. La Compagnie continuera d'utiliser le modèle du coût.

En IFRS, les immobilisations corporelles doivent être amorties en fonction de leurs composantes. Les règles d'identification des composantes étant moins exigeantes selon les PCGR du Canada, la Compagnie a identifié des nouvelles composantes qui seront amorties distinctement selon les IFRS pour les immeubles destinés à la location. La valeur comptable de ces immobilisations et la charge d'amortissement correspondante seront différentes.

Immeubles de placement

Selon les PCGR du Canada, il n'existe pas de définition et de norme spécifique pour les immeubles de placement. Quelques-uns des immeubles destinés à la location de la Compagnie répondent à la définition d'immeubles de placements. En IFRS, les immeubles de placement peuvent être évalués selon le modèle du coût ou selon le modèle de la juste valeur. Les immeubles touchés par cette différence sont actuellement évalués selon le modèle du coût en norme canadienne. La Compagnie continuera d'utiliser le modèle du coût.

Avantages du personnel

Selon les PCGR du Canada, le coût des services passés découlant de modifications aux régimes est amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée résiduelle moyenne d'activité des employés actifs qui devraient profiter de la modification. Selon les IFRS, ces coûts sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée moyenne de la période pendant laquelle les avantages sont acquis. Si les avantages modifiés ont déjà été acquis, le coût des services passés est constaté immédiatement. Le coût des services passés acquis à la date de transition sera reconnu aux bénéficiaires non répartis dans le bilan d'ouverture.

IAS 19, Avantages du personnel, permet que certains gains et pertes actuariels soient reportés et amortis, sous réserve de certaines dispositions (méthode du corridor), ou encore qu'ils soient comptabilisés immédiatement dans les capitaux propres. La Compagnie comptabilisera ses gains et pertes actuariels immédiatement dans les capitaux propres.

Transactions de cession-bail

Selon les PCGR du Canada, lors d'une transaction de cession-bail, si le vendeur-preneur conserve plus qu'une petite fraction, mais moins que la quasi-totalité du bien, le montant immédiatement pris en compte dans la détermination du bénéfice net est établi selon certains critères. Selon les IFRS, si une transaction de cession-

bail débouche sur un contrat de location simple et s'il est clair que la transaction est effectuée à la juste valeur, tout profit ou perte doit être comptabilisé immédiatement.

Dans son bilan de transition, la Compagnie a dans les autres éléments du passif à long terme, un gain reporté relatif à des opérations de cession-bail qui aurait immédiatement été comptabilisé à titre de gain en vertu des IFRS. Par conséquent, ce gain reporté sera reconnu aux bénéfices non répartis dans le bilan d'ouverture à la date de transition.

Dépréciation

En vertu des PCGR du Canada, une entité doit généralement utiliser une approche en deux étapes pour effectuer un test de dépréciation. Selon cette approche, elle doit d'abord comparer la valeur comptable des actifs aux flux de trésorerie futurs non actualisés afin de déterminer si une dépréciation existe, puis mesurer la dépréciation en comparant les valeurs comptables des actifs aux justes valeurs. IAS 36, Dépréciation d'actifs, prescrit l'utilisation d'une approche en une étape pour tester et évaluer la dépréciation. La valeur comptable des actifs est comparée directement avec la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité, celle-ci étant calculée au moyen de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs. Cela pourrait augmenter les dépréciations comptabilisées puisque les valeurs comptables des actifs étaient auparavant, en vertu des PCGR du Canada, présentées selon la valeur non actualisée des flux de trésorerie.

Les IFRS exigent également la reprise d'une perte de valeur quand la valeur recouvrable est plus élevée que la valeur comptable (sans toutefois dépasser le montant amorti de l'actif s'il n'y avait pas eu perte de valeur), ce qui n'est pas le cas selon les PCGR du Canada, qui ne permettent pas les reprises.

Par ailleurs, selon les PCGR du Canada, le test de dépréciation de l'écart d'acquisition est effectué au niveau des unités d'exploitation, alors qu'en vertu d'IAS 36, il est effectué au niveau des unités génératrices de trésorerie. Une unité génératrice de trésorerie se définit comme le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs.

Les IFRS exigent que la Compagnie soumette ses actifs à un test de dépréciation à la date d'adoption des IFRS s'il existe une indication de dépréciation, sauf pour l'écart d'acquisition, dont le test de dépréciation est obligatoire. Par conséquent, la Compagnie ne peut, à l'heure actuelle, quantifier l'incidence des ajustements visant à refléter la dépréciation, le cas échéant. Cependant, la Compagnie a identifié ses unités génératrices de trésorerie et déterminé que ce changement n'aurait pas d'incidence importante sur le mode d'évaluation de la dépréciation de son écart d'acquisition.

Les paiements fondés sur des actions

Selon les PCGR du Canada, les options d'achat d'actions acquises graduellement peuvent être considérées comme une attribution unique. Selon les IFRS, chaque tranche doit être considérée comme une attribution distincte. La charge de rémunération à base d'action devra être constatée sur la durée d'acquisition des droits de chaque tranche. L'impact prévu sur cette charge n'est pas significatif pour la Compagnie.

Principales exemptions transitoires applicables en vertu des dispositions de la norme IFRS 1, « Première adoption » :

1. Regroupements d'entreprises – IFRS 3, Regroupements d'entreprises, peut être adoptée de façon rétrospective ou prospective. L'application rétrospective nécessiterait le retraitement d'une partie ou de tous les regroupements d'entreprises survenus avant la date de transition. La Compagnie se prévaut de cette exemption et ne retraitera pas ses acquisitions antérieures à la date de transition.
2. Juste valeur comme coût présumé – IFRS 1 donne le choix entre l'utilisation de la mesure des immobilisations corporelles à leur juste valeur à la date de transition comme coût présumé, et l'utilisation de l'évaluation historique en vertu des PCGR précédemment en vigueur. La Compagnie ne se prévaut pas de cette exemption.
3. Avantages du personnel – IAS 19, Avantages du personnel, permet que certains gains et pertes actuariels soient reportés et amortis, sous réserve de certaines dispositions (méthode du corridor), ou encore qu'ils soient comptabilisés immédiatement dans les capitaux propres. L'application rétrospective de la méthode du corridor pour la constatation des gains et des pertes actuariels conformément à

IAS 19 obligerait la Compagnie à déterminer les gains et les pertes actuariels à compter de la date où les régimes ont été établis. La Compagnie constatera tous ses gains et pertes actuariels cumulés à la date de transition dans les capitaux propres.

4. Paiement fondé sur des actions – Une entité peut appliquer IFRS 2, Paiement fondé sur des actions, seulement aux instruments de capitaux propres non acquis à sa date de transition. La Compagnie choisira de ne pas appliquer la norme IFRS 2 aux instruments de capitaux propres attribués et acquis avant la date de transition aux IFRS.
5. Montant cumulé des différences de conversion – L'application rétrospective des IFRS obligerait la Compagnie à déterminer le montant cumulé des différences de conversion conformément à IAS 21, Effets des variations des cours des monnaies étrangères, à compter de la date à laquelle une filiale ou une entreprise associée a été constituée ou acquise. IFRS 1 permet que les gains et les pertes de change cumulés soient ramenés à zéro à la date de transition. La Compagnie choisira de ramener à zéro tous les gains et pertes de change dans les bénéfices non répartis d'ouverture à la date de transition.

D'autres analyses clés sont en cours ou le seront prochainement. Par conséquent, les conclusions préliminaires à leur égard ne figurent pas dans la liste des principales différences qui précède. Si des choix sont faits ou si des différences sont identifiées, ils seront communiqués ultérieurement lorsque les analyses seront complétées.

Bien que les activités se déroulent conformément au plan de transition, l'incidence quantitative de ces différences et de ces choix sur la situation financière et les résultats d'exploitation futurs de la Compagnie ne peut être déterminée ni estimée de façon raisonnable.

Outre les normes susmentionnées, les IFRS imposent des obligations d'information et de présentation qui dépassent généralement celles qui sont imposées par les PCGR du Canada. Ces obligations ont été observées dans l'analyse détaillée et seront prises en compte dans le projet d'états financiers présentés selon les IFRS.

RISQUES ET INCERTITUDES

Afin de préserver et d'accroître le rendement aux actionnaires, la Compagnie utilise un modèle de gestion des risques d'entreprise. Notre modèle énonce les principes, les processus et les outils permettant d'évaluer, de prioriser et de gérer les risques ainsi que les opportunités d'amélioration de la Compagnie d'une manière efficace et uniforme. Cela nous procure également une approche intégrée de gestion des risques nous aidant à réaliser nos objectifs stratégiques.

Notre modèle présente les caractéristiques suivantes :

- Il favorise la compréhension des risques à l'échelle de la Compagnie;
- Pour chacun des risques, nous avons évalué les répercussions potentielles sur les trois éléments suivants : le rendement de la Compagnie, le rendement du réseau de franchisés, ainsi que la qualité du service à la clientèle et l'impact au niveau de notre réputation et de notre image corporative;
- Nous avons évalué notre tolérance aux risques pour ensuite établir les contrôles requis pour atteindre nos objectifs.

Lois et règlements

Nous faisons face aux risques inhérents à la nature réglementée de certaines de nos activités (principalement la fabrication et la distribution de médicaments) et des activités de nos pharmaciens propriétaires franchisés, ainsi qu'à toutes les autres lois et tous les autres règlements que nous devons respecter dans les provinces où se trouvent des établissements franchisés PJC.

La conformité vise plusieurs domaines dont, entre autres : les lois et règlements régissant la pharmacie, les lois et règlements portant sur la protection des renseignements personnels, les lois et règlements régissant la fabrication, la distribution et la vente des médicaments (y compris ceux régissant les prix de vente des médicaments), les lois et règlements régissant les régimes d'assurance maladie et d'assurance médicaments,

les lois et règlements en matière de relations de travail (normes de travail, santé et sécurité au travail, équité salariale, etc.), les lois et règlements visant la protection de l'environnement, les lois et règlements portant sur la protection du consommateur, les lois et règlements régissant la sécurité et l'approbation de produits et de leur étiquetage (notamment pour les médicaments, les produits alimentaires et les produits de santé naturels), les lois fiscales, etc.

Toute modification aux lois et règlements, ou aux politiques, touchant des activités de la Compagnie peuvent avoir une incidence notable sur son rendement.

Certains de ces lois et règlements, comme ceux régissant les prix de vente des médicaments d'ordonnance et la marge bénéficiaire des grossistes en médicaments, sont de juridiction provinciale. Ainsi, des modifications apportées dans une province pourraient avoir des conséquences sur l'adoption de lois et règlements, ou de modifications à ceux-ci, dans d'autres provinces.

Le 7 avril 2010, la province de l'Ontario a annoncé son intention de réformer son régime concernant les médicaments d'ordonnance. Les lecteurs peuvent se référer à la section « Stratégies et perspectives » du présent rapport de gestion pour de plus amples informations.

Les revenus de la Compagnie proviennent en grande partie de la distribution de médicaments d'ordonnance à ses franchisés. La vente de ces produits est régie par plusieurs lois et règlements. Tout changement à ces lois et règlements pourrait avoir un impact important sur les revenus des franchisés ainsi que sur ceux de la Compagnie.

Nous avons implanté des processus afin de nous assurer du suivi des modifications aux lois et règlements en vigueur et des nouvelles lois et règlements, ainsi que de notre conformité à ceux-ci.

Au cours de l'exercice financier 2009, la Compagnie a été nommée à titre de défendeur dans un recours institué par un franchisé. Ce risque est décrit à la section Éventualités du présent rapport.

Concurrence

L'industrie du détail au Canada est constamment en changement dans un marché très concurrentiel. Les besoins des consommateurs dictent l'évolution de l'industrie. Depuis ces dernières années, ceux-ci exigent une valeur accrue, un meilleur choix de produits et un service personnalisé, le tout à des prix compétitifs. L'incapacité de la Compagnie à répondre à ces demandes de façon proactive pourrait avoir un effet négatif sur sa position concurrentielle et, conséquemment, sur son rendement financier. La Compagnie croit que son réseau d'établissements franchisés PJC est en bonne position pour concurrencer les autres chaînes de pharmacies, les marchés d'alimentation et les grandes surfaces intégrant des pharmacies ainsi que les pharmacies indépendantes dans la mesure où nous concentrons nos efforts pour offrir un niveau de service professionnel élevé et que nous continuons de mettre l'emphase sur la santé et le bien-être des patients. Notre clientèle est attirée par les services de pharmacie et autres services offerts par le réseau d'établissements franchisés PJC, ses localisations pratiques, ses heures d'ouverture plus longues ainsi qu'une grande variété d'articles de santé, de beauté et autres articles pratiques.

Nous surveillons de près nos concurrents, leurs stratégies, l'évolution du marché ainsi que notre part de marché. Nous avons des atouts importants afin de faire face à la concurrence : notre réseau de franchisés comptant 370 établissements, nos marques maison dont l'offre est en constante évolution, ainsi que nos marques exclusives et notre réseau de distribution. Des processus sont en place afin de s'assurer que les nouveaux concepts de mise en marché répondent aux attentes des clients. Des projets pilotes existent afin d'évaluer l'impact des changements en question en terme de rentabilité et de satisfaction de la clientèle. Nous avons un programme de fidélisation très reconnu, Air Miles^{MD}, qui est une exclusivité dans le marché des pharmacies au Québec. Ce programme nous procure un avantage concurrentiel important et a un impact positif sur la fidélisation de notre clientèle.

Développement du réseau de franchisés

La mise en œuvre réussie des stratégies de croissance de la Compagnie dépend de sa capacité d'accroître et d'améliorer son réseau de franchisés au moyen de l'ouverture de nouveaux établissements, de la réimplantation d'autres établissements vers des emplacements de choix ainsi que l'agrandissement et la rénovation d'établissements existants. Ainsi, la Compagnie prévoit faire l'acquisition de pharmacies indépendantes et d'autres actifs. La disponibilité d'emplacements appropriés et les conditions d'achat ou de location pour les projets immobiliers planifiés peuvent avoir une incidence sur la capacité de la Compagnie à mettre son plan d'expansion à exécution dans la mesure où des emplacements appropriés, des établissements et d'autres opportunités ne sont pas disponibles à des conditions commerciales raisonnables.

En tant que franchiseur, la Compagnie fait face au risque que certains franchisés ne se conforment pas aux politiques d'achats, aux plans de commercialisation ou aux normes d'exploitation prescrites. Cela pourrait avoir des impacts importants sur notre rentabilité ainsi que sur notre réputation et notre image corporative. Afin de réduire ces risques à un niveau acceptable, nous avons une équipe de conseillers aux opérations détail qui ont, entre autres, le mandat de faire le suivi en succursales afin de s'assurer du respect de notre stratégie de mise en marché ainsi qu'à l'application uniforme des normes de la Compagnie. De plus, des liens de communication efficaces sont maintenus entre le franchiseur et les franchisés, notamment par un comité de liaison, afin d'assurer la satisfaction des franchisés et le respect des normes du franchiseur.

Approvisionnement et qualité des produits

Nous avons développé des liens solides et durables auprès de nombreux fournisseurs situés sur plusieurs continents qui sont, pour la plupart, des chefs de file mondiaux. Afin de maximiser nos marges de profit et de faire face à la concurrence de plus en plus importante, nous négocions des conditions d'achats favorables avec nos fournisseurs, ce qui nous permet d'offrir de meilleurs prix à l'ensemble de notre réseau d'établissements franchisés PJC. Notre volume de ventes, les gammes de produits ainsi que le niveau d'inventaire sont affectés, dans une certaine mesure, par les saisons, les conditions climatiques et les événements spéciaux tels que Noël, la St-Valentin, la fête des Mères, etc. L'achat de produits importés, de marques exclusives et de marques maison, peut générer des surplus d'inventaires ainsi que certains risques financiers. Nous avons en place des systèmes de gestion des inventaires performants ainsi que des procédures efficaces aux fins de l'évaluation du roulement des inventaires et de la désuétude des stocks. Cela permet de réduire nos risques liés aux inventaires à un niveau acceptable.

Nos activités commerciales entraînent des risques liés aux défauts des produits et à la manipulation des produits. Des procédures ont été mises en place pour gérer les situations qui pourraient en découler. Nos fournisseurs sont responsables de la qualité de leurs produits et dans un cas de non-conformité, ceux-ci devront assumer les risques en question. De par leur nature, nos activités d'expérimentation et de fabrication de certains produits pharmaceutiques nous exposent à des risques. Les risques liés aux produits, à l'information ou autres mesures de sécurité relatives aux produits que nous fabriquons ou vendons pourraient faire défaut et faire en sorte que certains de ces produits s'avèrent défectueux causant des dommages aux consommateurs. En ce qui concerne les produits de nos marques maison qui sont fabriqués en vertu de contrats par des fournisseurs indépendants, nous avons des contrôles en place pour nous assurer du respect des normes de qualité élevées afin de préserver la valeur de notre marque. Nous utilisons les mêmes normes pour l'évaluation de notre gamme de produits exclusifs. De plus, nous avons en place des procédures afin de retirer du marché les produits qui présentent des dangers potentiels ainsi que pour communiquer rapidement la situation aux employés et aux consommateurs. Nous utilisons les meilleures pratiques pour l'entreposage, la sécurité physique et la distribution des différents produits vendus. La Compagnie détient une assurance pour couvrir sa responsabilité sur les produits.

Logistique / distribution

Afin d'assurer un service efficace et de qualité supérieure à nos franchisés, la gestion de l'entreposage et de la distribution sont des processus critiques. Nous avons deux entrepôts situés à des endroits stratégiques, près de grands axes routiers au Québec et en Ontario. Plusieurs initiatives ont été mises de l'avant pour assurer un suivi constant sur les opérations de distribution afin que les standards et règlements soient respectés. Des sondages sont complétés annuellement auprès des franchisés pour évaluer nos performances. Des études de temps/mouvement sont également effectuées au besoin pour évaluer et améliorer notre performance.

Services professionnels

En raison de la nature de notre réseau de franchisés et des activités professionnelles de nos franchisés, nous faisons face à des risques particuliers en matière de gestion de l'information confidentielle ainsi que d'erreurs professionnelles pouvant être commises par des pharmaciens propriétaires franchisés ou par leurs pharmaciens salariés. Cela pourrait avoir un impact important sur notre réputation et notre image corporative. Nous avons mis en place plusieurs procédures afin de réduire ces risques à un niveau acceptable. Entre autres, nous avons développé un programme de formation continu pour le personnel des pharmacies (pharmaciens et techniciens), des procédures pour la gestion de l'information confidentielle ainsi que des manuels d'opération au laboratoire. Nous offrons aussi à nos pharmaciens propriétaires franchisés un soutien continu en matière de respect des normes professionnelles.

Divulgence financière

Nous sommes tenus de nous conformer aux lois sur les valeurs mobilières en matière de présentation de l'information, de même qu'aux normes comptables, qui visent à garantir la communication intégrale, exacte et à temps de l'information financière et des autres renseignements importants au public. Afin de nous assurer que nous nous acquittons de nos obligations et que nous atténuons les risques liés à la présentation d'information inexacte ou incomplète, nous avons mis sur pied une politique de divulgation de l'information et des procédures de divulgation interne de l'information.

Efficacité des systèmes et plan de relève

Nous avons, pour l'ensemble de nos activités, des systèmes performants. La continuité de nos opérations serait directement affectée en cas de non-disponibilité des systèmes informatiques. Cela aurait un impact direct sur notre chiffre d'affaires et, par conséquent, sur notre rentabilité. Afin de réduire les risques liés aux technologies, nous avons mis en place des contrôles tels un plan de relève en cas de sinistre et des contrôles sur les accès non autorisés. La Compagnie possède, depuis plusieurs années, des outils qui permettent l'exploitation d'un site de relève en mode haute disponibilité. En effet, la Compagnie possède l'infrastructure nécessaire pour répliquer toutes les transactions, les bases de données et les applications essentielles à la bonne marche des ses opérations quotidiennes.

Participation dans Rite Aid

La valeur marchande des 252 millions d'actions de Rite Aid, appartenant au Groupe Jean Coutu et dont la valeur aux livres est à zéro, pourrait subir des fluctuations en fonction des variations du marché et de l'économie américaine. Les souscripteurs d'assurances et les tierces parties qui remboursent les coûts des médicaments pourraient changer leurs critères d'éligibilité et encourager ou exiger l'utilisation de vente par correspondance, ce qui aurait pour effet de diminuer les ventes et les marges de profit de Rite Aid en plus d'avoir un effet important défavorable sur leurs affaires. Au même titre, des modifications au niveau de remboursement des médicaments pourraient réduire leurs marges de profit. Rite Aid est régie par les procédures, conditions et règlements gouvernementaux. La non-conformité ou une modification réglementaire importante pourraient affecter défavorablement ses affaires, ses résultats d'opérations et sa condition financière. Rite Aid a contracté une dette significative dans le but d'acquérir les magasins Brooks et Eckerd. Les obligations résultantes pourraient substantiellement limiter leur capacité à exécuter leur stratégie d'affaires ainsi qu'augmenter le risque de non-respect des obligations de la dette.

De plus, les actions détenues dans Rite Aid n'étant pas enregistrées, celles-ci ne peuvent être converties en valeur monétaire. Le Groupe Jean Coutu peut vendre ses actions suivant une offre publique inscrite, enregistrée au « *United State Securities Act* » ou conformément à la règle 144 de cette loi. La vente d'un nombre significatif d'actions de Rite Aid par la Compagnie ou autres actionnaires pourrait entraîner une chute de valeur des actions de Rite Aid. Ces actions sont également sujettes à une convention d'actionnaires que les lecteurs peuvent consulter par l'entremise du site Internet www.sedar.com.

Nous avons le droit de désigner quatre administrateurs au conseil d'administration de Rite Aid pour veiller à nos intérêts et avoir une certaine influence sur les décisions importantes. Nous suivons de près l'évolution des parts de marché ainsi que la progression des ventes de Rite Aid afin de bien évaluer le positionnement de Rite Aid en fonction des concurrents.

Embauche, rétention et structure organisationnelle

Notre programme de recrutement, notre structure salariale, nos programmes de gestion du rendement, notre plan de relève et de formation comportent des risques qui pourraient avoir des impacts négatifs au niveau de notre habileté à exécuter notre plan stratégique ainsi que notre capacité à attirer et conserver les ressources compétentes nécessaires pour soutenir la croissance et le succès de la Compagnie. Nous avons des pratiques éprouvées pour attirer les professionnels requis pour notre réseau de franchisés. Nous avons des programmes efficaces auprès des universités afin de faire connaître les avantages de se joindre à notre réseau. Nous avons des pratiques d'évaluation de rendement qui sont coordonnées par le groupe des ressources humaines. Notre structure salariale est réévaluée sur une base régulière afin de s'assurer que celle-ci est compétitive en fonction du marché et de nos concurrents. Nous avons mis en place un plan de relève afin de nous assurer d'avoir des ressources bien identifiées pour les postes clés dans l'organisation.

RAPPORT ANNUEL DE LA DIRECTION SUR LES CONTRÔLES ET PROCÉDURES DE COMMUNICATION DE L'INFORMATION ET SUR LE CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Contrôles et procédures de communication de l'information

Les contrôles et procédures de communication de l'information sont conçus pour fournir une assurance raisonnable que toute l'information pertinente est recueillie et présentée à la haute direction en temps opportun, notamment au président et chef de la direction et au premier vice-président, finances et affaires corporatives pour que les décisions appropriées puissent être prises concernant la communication de cette information au public.

Une évaluation de la conception et de l'efficacité de nos contrôles et procédures de communication de l'information a été menée au 27 février 2010 sous la supervision et avec la participation de la direction, y compris le président du conseil d'administration, le président et chef de la direction et le premier vice-président, finances et affaires corporatives. En se fondant sur cette évaluation, le président et chef de la direction et le premier vice-président, finances et affaires corporatives ont conclu que nos contrôles et procédures de communication de l'information, tels qu'ils sont définis au Canada dans le règlement 52-109 (Attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs), sont conçus adéquatement et fonctionnent de façon efficace.

Contrôle interne à l'égard de l'information financière

Le contrôle interne à l'égard de l'information financière est conçu pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière présentée est fiable et que nos états financiers ont été établis en conformité avec les PCGR du Canada. Tous les contrôles internes, peu importe la qualité de leur conception, ont des limites inhérentes. Ainsi, même les systèmes reconnus comme efficaces peuvent fournir seulement une assurance raisonnable à l'égard de la présentation de l'information financière. La direction est tenue d'établir et de maintenir un contrôle interne adéquat à l'égard de l'information financière de la Compagnie.

La direction de la Compagnie, y compris le président et chef de la direction et le premier vice-président, finances et affaires corporatives, a évalué l'efficacité des contrôles internes à l'égard de l'information financière selon le cadre et les critères établis dans le document intitulé « *Internal Control – Integrated Framework* » publié par le « *Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission* ». En s'appuyant sur cette évaluation, la direction a conclu au 27 février 2010 que les contrôles internes à l'égard de l'information financière étaient conçus adéquatement et étaient efficaces en ce qu'ils fournissaient une assurance raisonnable quant à la fiabilité de l'information financière et à la présentation des états financiers de la Compagnie conformément aux PCGR du Canada. Cette évaluation a pris en compte la politique de la Compagnie en matière de divulgation d'information financière.

CHANGEMENTS APPORTÉS AU CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

La Compagnie n'a apporté aucun changement à ses contrôles internes en matière d'information financière qui a ou qui aurait vraisemblablement pu avoir une incidence importante sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Compagnie au cours de l'exercice financier terminé le 27 février 2010.

STRATÉGIES ET PERSPECTIVES

Grâce à ses opérations et à sa souplesse financière, la Compagnie est en excellente position pour bénéficier de la croissance dans l'industrie des pharmacies de détail. Il est attendu que les tendances démographiques contribueront à la croissance de la consommation de médicaments d'ordonnance ainsi qu'à l'augmentation constante de l'utilisation de produits pharmaceutiques comme principale forme d'intervention en matière de soins de santé personnels. La direction est d'avis que ces tendances se maintiendront et que la Compagnie assurera la croissance de ses ventes grâce à la différenciation et à la qualité de son offre et de son niveau de service offert à son réseau de franchisés, en misant sur la croissance des ventes, son programme immobilier et l'efficacité de ses opérations.

La direction de la Compagnie a pris connaissance du projet de réforme du régime de médicaments proposée par le ministre de la Santé et des Soins de longue durée de l'Ontario. Les changements annoncés incluent une réduction du prix des médicaments génériques en plus de la baisse des allocations professionnelles versées aux pharmaciens par les fabricants de médicaments génériques. Cette réforme n'a pas encore été entérinée par l'Assemblée législative de l'Ontario et des changements pourraient y être apportés avant son adoption. La direction ne prévoit pas que la réforme proposée en Ontario aura d'impact important sur les résultats consolidés de la Compagnie.

Par ailleurs, la direction de la Compagnie n'a pas été informée des intentions du ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec quant à sa Politique du médicament suite à l'adoption de cette réforme en Ontario. Si des mesures similaires à celles proposées en Ontario devaient être appliquées au Québec, les résultats consolidés de la Compagnie pourraient être affectés.

Déclarations prospectives

Le profil de l'entreprise et le présent rapport de gestion contiennent des déclarations prospectives qui comportent des risques et des incertitudes et qui se fondent sur les attentes, les estimations, les projections et les hypothèses actuelles de la Compagnie faites par celle-ci en fonction de son expérience et de sa perception des tendances historiques. Toutes les déclarations qui ont trait à des attentes ou des projections concernant l'avenir, y compris les déclarations sur la stratégie de croissance de la Compagnie, les coûts, les résultats d'exploitation ou les résultats financiers sont des déclarations prospectives. Toutes les déclarations autres que les déclarations de faits historiques comprises dans ce rapport de gestion, y compris les déclarations concernant les perspectives du secteur d'activités de la Compagnie et les perspectives, les projets, la situation financière et la stratégie d'affaires de la Compagnie, peuvent constituer des déclarations prospectives au sens de la législation et de la réglementation canadienne en valeurs mobilières. Certaines déclarations prospectives peuvent être reconnues en raison de l'emploi du futur ou du conditionnel ou de certains termes comme « s'attendre à », « avoir l'intention de », « estimer », « projeter », « prévoir », « planifier », « croire » ou « continuer », de la forme négative de ces termes, de variations de ces termes ou de l'emploi de termes similaires. Bien que la Compagnie soit d'avis que les attentes reflétées dans ces déclarations prospectives soient raisonnables, elle ne peut garantir qu'elles s'avéreront exactes. Ces déclarations ne garantissent pas le rendement futur et comprennent un certain nombre de risques, d'incertitudes et d'hypothèses. Ces déclarations ne tiennent pas compte de l'effet possible d'événements non récurrents ou de fusions, d'acquisitions, d'aliénations, de radiations d'éléments d'actif, ou d'autres opérations ou charges qui pourraient être annoncés ou qui pourraient avoir lieu après la date des présentes. Bien que la liste ci-dessous ne soit pas exhaustive, certains facteurs importants qui pourraient influencer sur nos résultats d'exploitation, notre situation financière et nos flux de trésorerie futurs et qui pourraient faire en sorte que nos résultats réels diffèrent considérablement de ceux exprimés dans ces déclarations prospectives, dont des changements de législation ou de réglementation en ce qui a trait à la vente de médicaments d'ordonnance et à l'exercice de la pharmacie, des modifications aux lois et aux règlements ou à leur interprétation, le succès du modèle d'affaires de la Compagnie, des modifications aux règlements sur les impôts et des prises de position comptables, les variations cycliques et saisonnières dans notre secteur d'activités, l'intensité de la concurrence dans notre secteur d'activités, la réputation des fournisseurs et des marques, notre participation dans Rite Aid Corporation (« Rite Aid »), des interruptions de travail, y compris d'éventuelles grèves et protestations de travailleurs, notre capacité d'attirer et de retenir les pharmaciens, le bien-fondé des hypothèses de la direction et d'autres facteurs indépendants de notre volonté.

Ces facteurs et d'autres pourraient faire en sorte que notre rendement et nos résultats financiers réels au cours de périodes futures diffèrent considérablement des estimations ou projections concernant notre rendement ou nos résultats futurs exprimés, explicitement ou implicitement, dans ces déclarations prospectives. Les investisseurs et autres personnes sont avisés de ne pas se fier indûment aux déclarations prospectives. Pour plus d'information sur les risques, les incertitudes et les hypothèses qui feraient en sorte que les résultats réels de la Compagnie diffèrent des attentes actuelles, veuillez également vous reporter aux documents publics de la Compagnie disponibles à l'adresse www.sedar.com ou www.jeancoutu.com. D'autres détails et descriptions de ces facteurs et d'autres facteurs se retrouvent dans la notice annuelle sous la section intitulée « Facteurs de risque » et dans la section « Risques et incertitudes » du présent rapport de gestion. Nous rejetons expressément toute obligation ou intention de mettre à jour ou de réviser les déclarations prospectives, que ce soit par suite d'une nouvelle information, d'événements futurs ou autrement, à moins que les lois applicables en matière de valeurs mobilières ne nous y obligent.

27 avril 2010

Rapport de la direction relativement aux états financiers

La responsabilité des états financiers de Le Groupe Jean Coutu (PJC) inc. ainsi que les renseignements financiers figurant dans le rapport annuel incombent à la direction. Les états financiers consolidés ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Au besoin, la direction a porté des jugements et fait des estimations sur l'issue de faits et d'opérations, en tenant compte de leur importance relative. La direction est aussi responsable de tous les autres renseignements contenus dans le présent rapport ainsi que de leur concordance, s'il y a lieu, avec ceux présentés dans les états financiers consolidés.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôle interne qui vise à fournir une assurance raisonnable quant à la fiabilité de l'information financière et à la protection des éléments d'actif.

Le conseil d'administration s'acquitter de sa responsabilité à l'égard des états financiers consolidés principalement par l'intermédiaire de son comité de vérification, formé uniquement d'administrateurs indépendants, qui examine les états financiers consolidés et fait rapport au conseil. Le comité rencontre périodiquement les vérificateurs externes, le vérificateur interne et la direction, afin d'examiner leurs activités respectives et la façon dont chacune des parties s'acquitter de ses responsabilités. Les vérificateurs externes et le vérificateur interne peuvent communiquer librement avec le comité, en présence ou non de la direction, pour discuter de la portée de leur vérification, du caractère adéquat du système de contrôle interne et du caractère adéquat de l'information financière.

Les états financiers consolidés ont été examinés par le comité de vérification et ont reçu l'approbation du conseil d'administration. Par ailleurs, les vérificateurs externes de la Compagnie, Deloitte & Touche s.r.l., ont la responsabilité de la vérification des états financiers consolidés et de l'expression d'une opinion sur ceux-ci. Leur rapport est reproduit ci-après.

/s/ François J. Coutu

/s/ André Belzile

Président et chef de la direction

Premier vice-président, finances et affaires corporatives

Le 16 avril 2010

Rapport des vérificateurs

Aux actionnaires de
Le Groupe Jean Coutu (PJC) inc.

Nous avons vérifié les bilans consolidés de Le Groupe Jean Coutu (PJC) inc. (la « Compagnie ») au 27 février 2010 et au 28 février 2009 et les états consolidés des résultats, du résultat étendu, de la variation de l'avoir des actionnaires et des flux de trésorerie des exercices terminés à ces dates. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Compagnie. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur nos vérifications.

Nos vérifications ont été effectuées conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Compagnie au 27 février 2010 et au 28 février 2009 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

/s/ Deloitte & Touche s.r.l.

Le 16 avril 2010
Montréal, Québec

¹ Comptable agréé auditeur permis n° 19705

LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.

Résultats consolidés

Pour les exercices terminés le 27 février 2010 et le 28 février 2009	2010	2009
<i>(en millions de dollars canadiens sauf indication contraire)</i>	\$	\$
Chiffre d'affaires	2 298,4	2 131,9
Autres produits (note 3)	244,7	237,4
	2 543,1	2 369,3
Charges d'exploitation		
Coût des marchandises vendues	2 068,9	1 940,3
Frais généraux et d'exploitation	218,1	203,6
Amortissement des immobilisations corporelles	17,6	16,1
	2 304,6	2 160,0
Bénéfice d'exploitation	238,5	209,3
Frais (revenus) financiers (note 4)	(4,2)	12,6
Bénéfice avant les éléments suivants	242,7	196,7
Quote-part de la perte dans la société satellite Rite Aid (note 7a)	55,2	1 327,0
Impôts sur les bénéfices (note 5)	74,9	61,8
Bénéfice net (perte nette)	112,6	(1 192,1)
Bénéfice (perte) de base et dilué par action , en dollars (note 6)	0,48	(4,92)

Résultat étendu consolidé

Pour les exercices terminés le 27 février 2010 et le 28 février 2009	2010	2009
<i>(en millions de dollars canadiens)</i>	\$	\$
Bénéfice net (perte nette)	112,6	(1 192,1)
Autres éléments du résultat étendu		
Écart de conversion des devises	(6,7)	282,0
Impôts sur les bénéfices liés au poste ci-dessus	(16,4)	-
	(23,1)	282,0
Résultat étendu	89,5	(910,1)

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers consolidés.

LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.

Variations de l'avoir des actionnaires consolidé

Pour les exercices terminés le 27 février 2010 et le 28 février 2009	2010	2009
<i>(en millions de dollars canadiens)</i>	\$	\$
Capital-actions au début de l'exercice	648,1	715,4
Rachat de capital-actions	-	(67,3)
Options levées	2,7	-
Capital-actions à la fin de l'exercice	650,8	648,1
Surplus d'apport au début de l'exercice	28,4	16,7
Coût de la rémunération à base d'actions	0,8	1,0
Rémunération à base d'actions dans la société satellite Rite Aid	3,5	10,7
Surplus d'apport à la fin de l'exercice	32,7	28,4
Bénéfices non répartis (déficit) au début de l'exercice	(324,1)	930,8
Bénéfice net (perte nette)	112,6	(1 192,1)
Dividendes	(42,5)	(38,7)
Excédent du coût d'acquisition sur la valeur comptable des actions à droit de vote subalterne catégorie A rachetées (note 13)	-	(24,1)
Déficit à la fin de l'exercice	(254,0)	(324,1)
Cumul des autres éléments du résultat étendu au début de l'exercice	103,2	(178,8)
Écart de conversion des devises, incluant l'effet des impôts sur les bénéfices	(23,1)	282,0
Cumul des autres éléments du résultat étendu à la fin de l'exercice	80,1	103,2
Total de l'avoir des actionnaires	509,6	455,6

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers consolidés.

LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.

Bilans consolidés

	Au 27 février 2010	Au 28 février 2009
<i>(en millions de dollars canadiens)</i>	\$	\$
Actif		
À court terme		
Débiteurs	194,1	183,6
Stocks	163,8	159,4
Charges payées d'avance et autres	8,8	6,2
	366,7	349,2
Placements (note 7)	61,0	110,1
Immobilisations corporelles (note 8)	394,6	366,2
Écarts d'acquisition (note 9)	36,0	36,0
Autres éléments de l'actif à long terme (note 10)	126,6	152,9
	984,9	1 014,4
Passif		
À court terme		
Découvert bancaire	13,3	21,2
Créditeurs et charges à payer	195,2	195,8
Impôts à payer	36,1	36,4
Tranche à court terme de la dette à long terme (note 11)	-	5,9
	244,6	259,3
Dette à long terme (note 11)	199,9	269,8
Autres éléments du passif à long terme (note 12)	30,8	29,7
	475,3	558,8
Garanties, éventualités et engagements (notes 17 et 18)		
Avoir des actionnaires		
Capital-actions (note 13)	650,8	648,1
Surplus d'apport	32,7	28,4
Déficit	(254,0)	(324,1)
Cumul des autres éléments du résultat étendu (note 14)	80,1	103,2
	(173,9)	(220,9)
	509,6	455,6
	984,9	1 014,4

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Au nom du conseil

/s/ François J. Coutu

François J. Coutu

Administrateur

Président et chef de la direction

/s/ L. Denis Desautels

L. Denis Desautels

Administrateur

LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.

Flux de trésorerie consolidés

Pour les exercices terminés le 27 février 2010 et le 28 février 2009	2010	2009
(en millions de dollars canadiens)	\$	\$
Activités d'exploitation		
Bénéfice net (perte nette)	112,6	(1 192,1)
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissements	30,3	23,5
Variation de la juste valeur des papiers commerciaux de tiers adossés à des actifs et des options de remboursement afférentes (note 21c)	(4,6)	7,0
Quote-part de la perte dans la société satellite Rite Aid	55,2	1 327,0
Impôts futurs	24,7	10,0
Autres	(2,9)	(0,5)
	215,3	174,9
Variation nette des éléments hors caisse de l'actif et du passif (note 22)	(12,5)	(28,3)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	202,8	146,6
Activités d'investissement		
Placements et acquisition d'entreprise	(7,0)	(3,4)
Acquisition d'immobilisations corporelles	(46,9)	(49,2)
Produit de la cession d'immobilisations corporelles	1,2	0,8
Autres éléments de l'actif à long terme	(27,2)	(65,3)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(79,9)	(117,1)
Activités de financement		
Variation nette de la facilité de crédit renouvelable, déduction faite des frais	(69,8)	105,5
Remboursement de la dette à long terme	(5,4)	(2,1)
Émission de capital-actions	2,7	-
Rachat de capital-actions	-	(91,4)
Dividendes	(42,5)	(38,7)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(115,0)	(26,7)
Variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	7,9	2,8
Découvert bancaire au début de l'exercice	(21,2)	(24,0)
Découvert bancaire à la fin de l'exercice	(13,3)	(21,2)

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers consolidés. La note 22 présente des renseignements complémentaires aux flux de trésorerie.

LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 27 février 2010 et le 28 février 2009

(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

1. Description de l'entreprise et principales conventions comptables

a) Description de l'entreprise

La Compagnie est constituée en vertu de la Loi sur les compagnies du Québec. La Compagnie exploite un réseau d'établissements franchisés au Canada. Elle exploite en outre deux centres de distribution et coordonne plusieurs services pour son réseau qui compte 370 établissements franchisés au 27 février 2010 (353 au 28 février 2009). Au cours de l'exercice 2010, 17 établissements franchisés ont été ouverts (22 en 2009). Son réseau de franchisés effectue la vente au détail de produits pharmaceutiques, parapharmaceutiques et produits divers. La Compagnie administre également les immeubles abritant tous les établissements franchisés.

La Compagnie possède Pro Doc Itée (« Pro Doc »), une filiale située au Québec, qui fabrique des médicaments génériques. La Compagnie détient également une participation de 28,4 % dans Rite Aid Corporation (« Rite Aid »), une chaîne de pharmacies nationale aux États-Unis, qui compte près de 4 800 établissements situés dans 31 états et dans le District de Columbia.

b) Présentation des états financiers

Les états financiers consolidés sont préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus (« PCGR ») du Canada.

L'exercice financier de la Compagnie se termine le samedi le plus près du 29 février ou du 1er mars et comprend habituellement 52 semaines, mais comporte 53 semaines tous les cinq ou six ans. Les exercices financiers terminés les 27 février 2010 et 28 février 2009 comprenaient tous deux 52 semaines.

c) Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de la société mère et ceux de ses filiales. Toutes les transactions et soldes intercompagnies ont été éliminés lors de la consolidation.

d) Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers consolidés selon les PCGR du Canada exige que la direction procède à des estimations et pose certaines hypothèses. Ces estimations et hypothèses peuvent avoir un effet sur les montants d'actif et de passif déclarés ainsi que sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels à la date des états financiers consolidés. Elles peuvent également influencer sur les montants des produits et des charges de l'exercice qui sont présentés. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations. Les éléments qui requièrent davantage l'utilisation d'estimations de la part de la direction sont : les stocks, les placements, la perte de valeur de placements, la juste valeur des instruments financiers, les incitatifs versés aux franchisés et les provisions, plus particulièrement les provisions relatives aux impôts sur les bénéfices ainsi que les garanties et les éventualités.

LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 27 février 2010 et le 28 février 2009

(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

1. Description de l'entreprise et principales conventions comptables (suite)

e) Constatation des produits

La Compagnie enregistre ses revenus provenant de la vente de biens aux franchisés lorsque les marchandises sont expédiées. La Compagnie enregistre son chiffre d'affaires déduction faite des retours de marchandise. Les rabais de volume ainsi que les escomptes de caisse consentis aux clients sont enregistrés en réduction du chiffre d'affaires au fur et à mesure que les ventes sont constatées. La Compagnie présente au net les transactions résultant des marchandises expédiées directement aux franchisés par les fournisseurs pour lesquels la Compagnie agit à titre d'intermédiaire.

Les redevances sont calculées en fonction d'un pourcentage des ventes au détail des franchisés et sont inscrites comme revenus à mesure qu'elles sont gagnées. Ce pourcentage est établi par les conventions conclues avec les franchisés.

Les services facturés aux franchisés et les revenus de location sont comptabilisés lorsque les services sont rendus. Lorsque les baux contiennent des clauses d'augmentations prédéterminées du loyer minimum, la Compagnie enregistre le revenu de location selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée du bail.

Les produits ne sont constatés que lorsque leur recouvrement est raisonnablement assuré.

f) Activités dont les tarifs sont réglementés

Les tarifs de certaines activités exercées par la Compagnie à titre de distributeur sont réglementés. En effet, au Québec (province d'où provient la presque totalité du chiffre d'affaires de la Compagnie), en vertu du régime public d'assurance médicaments, le ministre de la Santé et des Services sociaux dresse une liste des médicaments. Cette liste énonce les médicaments couverts par le régime public d'assurance médicaments et réglemente le prix de vente de ces médicaments en indiquant le prix auquel les pharmaciens doivent les vendre lorsqu'ils sont destinés à des patients couverts par ce régime. La liste des médicaments est établie en vertu de la Loi sur l'assurance médicaments et est révisée périodiquement, après consultation du Conseil du médicament.

La Compagnie doit revendre les médicaments aux pharmaciens au prix indiqué à la liste des médicaments, auquel elle peut toutefois ajouter une marge bénéficiaire déterminée par le gouvernement en vertu du Règlement sur les conditions de reconnaissance d'un fabricant de médicaments et d'un grossiste en médicaments.

g) Rabais des fournisseurs

Les contreparties en espèces reçues des fournisseurs constituent une réduction de prix des produits ou des services des fournisseurs et sont comptabilisées comme une réduction du coût des marchandises vendues et des stocks connexes lors de la constatation dans l'état des résultats et dans le bilan consolidés de la Compagnie. Certaines exceptions s'appliquent lorsque les contreparties en espèces reçues représentent soit un remboursement des coûts différentiels engagés par la Compagnie pour vendre les produits des fournisseurs, soit un paiement au titre de biens livrés ou de services fournis aux fournisseurs.

LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 27 février 2010 et le 28 février 2009

(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

1. Description de l'entreprise et principales conventions comptables (suite)

h) Conversion des devises

Les états financiers non consolidés de la société mère, de ses filiales et de ses placements dans des sociétés satellites sont préparés en fonction de leurs monnaies fonctionnelles respectives, soit le dollar canadien pour ses opérations canadiennes ainsi que pour ses activités corporatives et le dollar américain en ce qui concerne le placement dans la société satellite Rite Aid.

Les états financiers des entités dont la monnaie fonctionnelle n'est pas le dollar canadien sont convertis à la monnaie de présentation au moyen de la méthode du taux courant. Selon cette méthode, les postes de l'état des résultats et de l'état des flux de trésorerie de chaque exercice sont convertis à la monnaie de présentation aux taux de change moyens mensuels et les éléments de l'actif et du passif sont convertis au taux de change en vigueur à la clôture de l'exercice. Tous les écarts de conversion résultant des fluctuations des taux de change sont comptabilisés dans le compte écart de conversion des devises du cumul des autres éléments du résultat étendu.

Les opérations libellées en monnaie autre que la monnaie fonctionnelle de l'entité sont converties selon la méthode temporelle. Selon cette méthode, les actifs et passifs monétaires en devises étrangères sont convertis au taux de change en vigueur à la clôture de l'exercice, les actifs et passifs non monétaires en devises étrangères sont convertis au taux de change d'origine tandis que les éléments de l'état des résultats en devises étrangères sont convertis aux taux de change moyens mensuels. Tous les gains et pertes résultant de cette conversion sont inclus à l'état des résultats consolidés, sauf s'ils font l'objet de comptabilité de couverture.

i) Bénéfice par action

Le bénéfice de base et dilué par action ont été obtenus respectivement en divisant le bénéfice net consolidé attribuable aux actionnaires ordinaires de l'exercice par le nombre moyen pondéré d'actions de base et dilué en circulation.

Le nombre moyen pondéré d'actions dilué en circulation est calculé comme si toutes les options dilutives étaient réputées avoir été levées au plus tard des deux dates suivantes, soit le début de la période visée ou à la date de l'octroi, selon la méthode du rachat d'actions.

j) Stocks

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation, le coût étant déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti.

LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 27 février 2010 et le 28 février 2009

(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

1. Description de l'entreprise et principales conventions comptables (suite)

k) Placements

i) Participation dans des sociétés satellites

Les participations dans les sociétés satellites sont comptabilisées à la valeur de consolidation. Selon cette méthode, la participation est initialement enregistrée au coût et, par la suite, des ajustements sont faits afin de refléter la quote-part de la Compagnie dans le bénéfice net (ou la perte nette) de la société satellite, laquelle est comptabilisée aux résultats consolidés. Dans le cas particulier du placement dans la société satellite Rite Aid qui a été acquis par la cession et la conservation simultanées d'une participation dans les anciennes opérations américaines de la Compagnie, certains ajustements sont faits à la quote-part. La quote-part de la Compagnie dans la perte nette de Rite Aid est ajustée afin de refléter l'amortissement des ajustements de juste valeur liés à la participation de la Compagnie dans l'actif net identifiable de Rite Aid ainsi que pour éliminer l'effet de la répartition du prix d'achat comptabilisée par Rite Aid dans les intérêts conservés par la Compagnie dans ses anciennes opérations américaines.

Lorsque la quote-part de la perte de la Compagnie excède la valeur comptable du placement dans une société satellite, la valeur comptable de cet investissement est réduite à zéro, et la Compagnie cesse la constatation de la quote-part de perte excédant la valeur comptable, sauf dans la mesure où la Compagnie a une obligation ou s'est engagée de quelque autre façon à fournir un soutien financier additionnel à la société satellite.

La direction procède périodiquement à une analyse individuelle des placements et lorsqu'un placement subit une moins-value durable qui excède sa valeur comptable, la valeur comptable est ramenée à sa juste valeur et la perte est comptabilisée dans les résultats consolidés.

ii) Créances à long terme de franchisés

Les créances à long terme de franchisés sont considérées comme des prêts et créances et sont comptabilisées à leur coût après amortissement. Les ajustements de juste valeur basés sur l'application de la méthode du taux d'intérêt effectif concernant les nouvelles créances à long terme de franchisés résultant de leur comptabilisation initiale sont comptabilisés en réduction des redevances. Par la suite, les ajustements découlant de l'utilisation de la méthode du taux d'intérêt effectif sont comptabilisés comme revenus d'intérêts. La direction procède périodiquement à une analyse individuelle des placements et chaque fois qu'un événement défavorable, ou encore, qu'une indication de changements de situation apparaît faisant en sorte que le recouvrement d'une créance devient douteux, la valeur comptable du placement est réduite à sa valeur de réalisation estimative. La réduction de valeur est comptabilisée dans les résultats consolidés.

iii) Papiers commerciaux de tiers adossés à des actifs

Les investissements dans les papiers commerciaux de tiers adossés à des actifs sont classés comme des titres détenus à des fins de transaction et sont évalués à la juste valeur; toute variation de leur juste valeur est comptabilisée dans les résultats consolidés.

LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 27 février 2010 et le 28 février 2009

(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

1. Description de l'entreprise et principales conventions comptables (suite)

l) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Les constructions en cours ne sont pas amorties tant que l'actif n'est pas dans l'état où il doit se trouver aux fins de son utilisation prévue. L'amortissement des autres immobilisations corporelles est calculé en fonction de leur durée de vie utile selon les méthodes de l'amortissement linéaire et dégressif à taux constant. Les taux et les durées utilisés sont les suivants:

	Méthodes	Taux et durées
Immeubles	Dégressif	5 %
Immeubles destinés à la location	Linéaire	40 ans
Améliorations locatives	Linéaire	Moindre de la durée de vie utile et de la durée du bail
Équipement	Linéaire	3 à 5 ans

m) Écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition représentent l'excédent du coût d'acquisition des entreprises sur la juste valeur des actifs identifiables nets acquis et ne sont pas sujets à l'amortissement. Les écarts d'acquisition sont soumis à un test de dépréciation annuel ou plus fréquemment si des événements ou des changements de situations indiquent une perte de valeur possible. En date du 27 février 2010 et du 28 février 2009, la Compagnie a effectué des tests de dépréciation et aucune réduction de valeur n'a été nécessaire.

En ce qui concerne les participations dans des sociétés satellites, la valeur comptable des écarts d'acquisition est incluse dans la valeur comptable de l'investissement, et une perte de valeur sur un tel investissement n'est pas attribuée aux éléments d'actif, y compris l'écart d'acquisition, qui font partie de la valeur comptable des placements dans des sociétés satellites.

n) Autres éléments de l'actif à long terme

Exception faite des impôts futurs (voir note 1p) et des options de remboursement de facilités de crédit par des billets restructurés (voir note 1u), les autres éléments de l'actif à long terme sont constitués principalement des incitatifs versés aux franchisés et des actifs de loyers escalatoires. Les incitatifs versés aux franchisés sont amortis sur une période de dix ans, selon la méthode linéaire, et l'amortissement est appliqué en réduction des produits de redevances qui sont présentés dans les autres produits. La Compagnie détient des contrats de location et de sous-location qui comprennent des clauses d'augmentations prédéterminées sur le loyer minimum. La Compagnie constate ces revenus de location selon la méthode linéaire sur la durée du bail et, conséquemment, comptabilise la différence entre le revenu de location et les sommes à recevoir en vertu du bail comme actif de loyers escalatoires dans les autres éléments de l'actif à long terme.

LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 27 février 2010 et le 28 février 2009

(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

1. Description de l'entreprise et principales conventions comptables (suite)

o) Dépréciation d'actifs à long terme

La Compagnie revoit la valeur des actifs à long terme lorsque des événements défavorables ou des changements de situation indiquent que la valeur comptable de ces actifs pourrait ne pas être recouvrable. La recouvrabilité de ces actifs est déterminée en comparant les flux de trésorerie nets prévisionnels non actualisés attendus qui seront générés par l'utilisation et la cession de ces actifs avec leur valeur comptable. Si les flux de trésorerie s'avèrent insuffisants pour recouvrer la valeur comptable de ces actifs, la perte de valeur est constatée et les actifs à long terme sont alors réduits à leur juste valeur respective.

p) Impôts futurs

La Compagnie utilise la méthode de l'actif et du passif fiscal pour la comptabilisation des impôts sur les bénéfices. En vertu de cette méthode, les actifs et les passifs d'impôts futurs sont constatés en fonction de l'écart entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs et en appliquant, à la date des états financiers, les taux d'imposition et les lois fiscales en vigueur ou pratiquement en vigueur pour les exercices au cours desquels les écarts temporaires sont censés se résorber. Les actifs d'impôts futurs sont constatés uniquement dans la mesure où, de l'avis de la direction, leur réalisation est jugée plus probable qu'improbable.

q) Autres éléments du passif à long terme

i) Produits reportés

Les produits reportés sont principalement constitués du gain reporté relativement à des opérations de cession-bail. La Compagnie reçoit également des allocations de ses fournisseurs en contrepartie d'ententes exclusives d'achats. Les produits relatifs à ces ententes sont reportés lors de l'encaissement et les montants sont constatés au rythme des achats, tel que stipulé dans chacune des ententes.

ii) Obligations reportées relatives à des baux

La Compagnie loue des locaux et constate la charge de loyer minimum lorsqu'elle prend possession du local du propriétaire, ce qui normalement inclut une période d'aménagement précédant l'ouverture du magasin. Lorsque les baux contiennent des clauses d'augmentations prédéterminées du loyer minimum, la Compagnie constate la charge locative selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée du bail. Conséquemment, la Compagnie comptabilise à titre d'obligations reportées relatives à des baux l'excédent de la charge sur le montant exigible. La Compagnie reçoit également des incitatifs relatifs aux baux qui sont amortis selon la méthode linéaire sur le moindre de la durée de vie utile de l'actif et de la durée du bail.

r) Rémunération à base d'actions

La Compagnie a un régime d'options d'achat d'actions à prix fixe qui est décrit à la note 16. Depuis le 1er juin 2003, le coût de la rémunération à base d'actions est comptabilisé selon la méthode de la juste valeur. Conformément à cette méthode, les octrois d'options d'achat d'actions sont évalués à la date d'octroi au moyen de la méthode de la juste valeur. Ils sont passés en charge et portés au crédit du surplus d'apport durant la période d'acquisition. Ces crédits sont reclassés au capital-actions à la levée de ces options d'achat d'actions.

LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 27 février 2010 et le 28 février 2009

(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

1. Description de l'entreprise et principales conventions comptables (suite)

s) Régimes de retraite à prestations déterminées

La Compagnie offre, à certains de ses hauts dirigeants, des régimes de retraite à prestations déterminées, lesquels comprennent des régimes de retraite enregistrés au Canada ainsi qu'un régime complémentaire de retraite non enregistré.

Le versement des cotisations aux régimes de retraite enregistrés est effectué conformément aux lois applicables et le financement du régime complémentaire n'est effectué que partiellement par l'entremise d'une convention de retraite (« CR »). Le montant des cotisations requises aux fins de la capitalisation est déterminé par le biais d'une évaluation actuarielle. La plus récente évaluation actuarielle a été effectuée en date du 31 décembre 2008 et la prochaine évaluation actuarielle sera en date du 31 décembre 2010.

La Compagnie comptabilise ses obligations découlant des régimes d'avantages sociaux des salariés ainsi que les coûts connexes, déduction faite des actifs des régimes. Le coût des prestations de retraite gagnées par les salariés est établi au moyen de calculs actuariels selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services, à partir des hypothèses les plus probables de la direction concernant le rendement prévu des placements des régimes, la progression des salaires et l'âge de départ à la retraite des salariés. Pour les besoins du calcul du taux de rendement prévu des actifs des régimes, ces actifs sont évalués à leur juste valeur. La juste valeur des actifs est la valeur du marché.

Le coût des services passés est amorti selon la méthode d'amortissement linéaire sur la durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs, à la date des modifications.

L'excédent du gain actuariel net ou de la perte actuarielle nette sur le plus élevé de 10 % de l'obligation au titre des prestations constituées ou de 10 % de la juste valeur des actifs du régime, est amorti sur la durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs. La durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs couverts par les régimes de retraite était de 6 ans au 27 février 2010 (7 ans au 28 février 2009).

t) Régimes de retraite à cotisations déterminées

La charge de retraite des régimes à cotisations déterminées correspond à la cotisation de la Compagnie.

LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 27 février 2010 et le 28 février 2009

(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

1. Description de l'entreprise et principales conventions comptables (suite)

u) Instruments financiers

i) Actifs et passifs financiers

Les instruments financiers sont classés comme détenus à des fins de transaction, disponibles à la vente, détenus jusqu'à l'échéance, prêts et créances ou autres passifs financiers. Les actifs et les passifs financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur et sont, par la suite, évalués à la juste valeur dans le bilan consolidé, exception faite des prêts et créances, des placements détenus jusqu'à leur échéance et des autres passifs financiers qui ne sont pas détenus à des fins de transaction, lesquels sont comptabilisés au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les gains et les pertes réalisés ainsi que les variations de la juste valeur sur les actifs et les passifs financiers détenus à des fins de transaction sont comptabilisés dans les résultats consolidés de la période au cours de laquelle ils se produisent. Les gains et les pertes non réalisés, y compris les variations des taux de change sur les actifs financiers disponibles à la vente, sont constatés dans les autres éléments du résultat étendu jusqu'à leur réalisation, après quoi ils sont comptabilisés dans les résultats consolidés.

Les actifs et les passifs financiers doivent faire l'objet d'une compensation, et le solde net doit être présenté au bilan consolidé lorsque la Compagnie a un droit juridiquement exécutoire d'opérer compensation entre les montants comptabilisés et a l'intention soit de procéder à un règlement net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément.

Les actifs et passifs financiers de la Compagnie sont classés et évalués comme suit :

Actifs/passifs	Catégorie	Évaluation subséquente
Débiteurs	Prêts et créances	Coût après amortissement
Créances à long terme de franchisés	Prêts et créances	Coût après amortissement
Papiers commerciaux de tiers adossés à des actifs	Détenu à des fins de transactions	Juste valeur
Options de remboursement de facilités de crédit par des billets restructurés	Détenu à des fins de transactions	Juste valeur
Découvert bancaire	Détenu à des fins de transactions	Juste valeur
Créditeurs et charges à payer	Autres passifs financiers	Coût après amortissement
Dette à long terme	Autres passifs financiers	Coût après amortissement

LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 27 février 2010 et le 28 février 2009

(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

1. Description de l'entreprise et principales conventions comptables (suite)

u) Instruments financiers (suite)

ii) Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture

Tous les instruments financiers dérivés sont comptabilisés à la juste valeur dans le bilan consolidé, y compris les dérivés incorporés dans d'autres contrats sans être étroitement liés au contrat hôte. Les instruments financiers dérivés, à l'exception des dérivés qui sont des instruments de couverture désignés et efficaces, sont des actifs ou des passifs financiers classés comme détenus à des fins de transactions.

La Compagnie n'utilise pas d'instruments financiers dérivés aux fins de spéculation. La Compagnie documente formellement toutes les relations entre les instruments de couverture et les éléments couverts, ainsi que l'objectif de gestion du risque et la stratégie qui sous-tendent l'utilisation des divers instruments de couverture. Les dérivés procurant une couverture économique, mais qui ne sont pas admissibles aux fins de la comptabilité de couverture, sont constatés à leur juste valeur et les variations des justes valeurs sont imputées aux résultats consolidés.

La Compagnie n'a eu recours à aucun instrument financier pour gérer les risques liés aux taux d'intérêt et de conversion des devises au cours des exercices terminés le 27 février 2010 et le 28 février 2009.

iii) Coûts de transaction

Les coûts de transaction relatifs à l'acquisition ou à l'émission d'instruments financiers classés comme détenus à des fins de transactions, s'il y a lieu, sont comptabilisés aux résultats nets. Les coûts de transaction des instruments financiers qui sont classés dans une catégorie autre que détenus à des fins de transactions sont ajoutés ou soustraits à la valeur comptable lors de leur acquisition ou de leur émission.

iv) Hiérarchie des évaluations à la juste valeur

La Compagnie répartit ses actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur en trois niveaux, selon l'importance des données utilisées pour leur évaluation.

Niveau 1 :

Les prix non rajustés cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques;

Niveau 2 :

Les prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments financiers semblables; prix cotés sur des marchés non actifs pour des instruments financiers identiques ou semblables; et évaluations fondées sur la modélisation dans lesquelles toutes les données importantes et tous les inducteurs de valeur importants sont observables sur des marchés actifs;

Niveau 3 :

Évaluations dérivées de techniques d'évaluation selon lesquelles une ou plusieurs données importantes ou un ou plusieurs inducteurs de valeur importants sont non observables.

LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 27 février 2010 et le 28 février 2009

(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

2. Modifications de conventions comptables

Exercice financier 2010

a) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de l'encaisse et de placements très liquides qui, à la date de leur acquisition, ont des échéances de moins de trois mois et sont présentés déduction faite des chèques en circulation. Lorsque le montant des chèques en circulation est plus élevé que le montant de trésorerie et des équivalents de trésorerie, le montant net est présenté comme découvert bancaire au bilan consolidé de la Compagnie. Par conséquent, les chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à cette convention comptable.

b) Écarts d'acquisition et actifs incorporels

En février 2008, l'Institut Canadien des Comptables Agréés (« ICCA ») a publié le chapitre 3064, intitulé « Écarts d'acquisition et actifs incorporels », remplaçant le chapitre 3062, intitulé « Écarts d'acquisition et autres actifs incorporels », et le chapitre 3450, intitulé « Frais de recherche et de développement ». Le chapitre établit des normes de comptabilisation, d'évaluation, de présentation et d'information applicables aux écarts d'acquisition après leur comptabilisation initiale et aux actifs incorporels des entreprises à but lucratif. Concernant les écarts d'acquisition, le chapitre 3064 comporte les mêmes exigences que l'ancien chapitre 3062. La Compagnie a adopté ce chapitre à compter du 1er mars 2009. L'adoption de ce nouveau chapitre n'a eu aucune incidence importante sur les états financiers consolidés de la Compagnie.

c) Instruments financiers - informations à fournir

En juin 2009, l'ICCA a modifié le chapitre 3862, intitulé « Instruments financiers - informations à fournir » afin d'inclure des obligations d'information supplémentaires concernant l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers et du risque de liquidité. Les modifications s'appliquent aux états financiers annuels des exercices terminés après le 30 septembre 2009. Par conséquent, la Compagnie a adopté ces obligations d'information supplémentaires dans ses états financiers annuels pour l'exercice financier se terminant le 27 février 2010. Les informations additionnelles sont présentées à la note 21, intitulée « Information à fournir sur les instruments financiers ».

Exercice financier 2009

d) Informations à fournir concernant le capital

En décembre 2006, l'ICCA a publié le chapitre 1535, intitulé « Informations à fournir concernant le capital ». Ce nouveau chapitre définit les exigences en matière d'informations à fournir sur le capital, telles que : des informations qualitatives sur les objectifs, politiques et procédures de gestion du capital; des données quantitatives synthétiques sur les éléments inclus dans la gestion du capital; le fait que l'entité s'est conformée au cours de la période aux exigences en matière de capital auxquelles elle est soumise en vertu de règles extérieures; et les conséquences pour l'entité si elle ne s'est pas conformée aux exigences en question. La Compagnie a adopté ce chapitre à compter du 2 mars 2008. Les informations additionnelles sont présentées à la note 15, intitulée « Informations à fournir concernant le capital ».

LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 27 février 2010 et le 28 février 2009

(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

2. Modifications de conventions comptables (suite)

Conventions comptables récemment publiées

e) Normes internationales d'information financière

Au mois de février 2008, le Conseil des normes comptables du Canada a annoncé que les normes comptables utilisées au Canada par les sociétés ouvertes convergeront vers les normes internationales d'information financière (aussi connues sous l'abréviation « IFRS »). Le basculement des PCGR du Canada aux IFRS se fera, pour la Compagnie, à compter des états financiers intermédiaires et annuels de l'exercice financier se terminant le 3 mars 2012. À compter de cet exercice, la Compagnie établira l'information financière tant courante que comparative conformément aux IFRS. Les IFRS reposent sur un cadre conceptuel analogue à celui sur lequel sont fondés les PCGR du Canada, mais elles présentent des différences importantes en ce qui a trait à la constatation, l'évaluation et les informations à fournir.

La Compagnie a terminé les activités de planification et de diagnostic de son plan de transition et a essentiellement terminé la phase d'analyse et de conception de politiques comptables. La Compagnie a commencé à mettre en œuvre le plan d'action élaboré à l'étape d'analyse et conception de politiques comptables qui comprendra la création de nouveaux comptes et de modèles d'états financiers ainsi que la modification de systèmes et de procédés. Actuellement, les incidences sur la situation financière et sur les résultats d'exploitation futurs de la Compagnie ne peuvent être déterminées de façon raisonnable.

f) Regroupement d'entreprises, états financiers consolidés et participations sans contrôle

En janvier 2009, l'ICCA a publié trois nouvelles normes comptables : le chapitre 1582, intitulé « Regroupements d'entreprises », le chapitre 1601, intitulé « États financiers consolidés », et le chapitre 1602, intitulé « Participations sans contrôle ». Ces nouvelles normes s'appliqueront aux états financiers intermédiaires et annuels des exercices ouverts le 1er janvier 2011 ou après cette date. Une application anticipée est permise si elle est appliquée pour les trois chapitres conjointement. Ces nouveaux chapitres seront appliqués par la Compagnie au cours de l'exercice financier débutant le 27 février 2011. Ces nouveaux chapitres ont pour objectif d'harmoniser les normes comptables canadiennes avec les IFRS.

Le chapitre 1582 remplace le chapitre 1581, éponyme, et il établit des normes pour la comptabilisation d'un regroupement d'entreprises. Il s'applique prospectivement aux regroupements d'entreprises pour lesquels la date d'acquisition se situe dans un exercice ouvert le 1er janvier 2011 ou à une date ultérieure. Par conséquent, ce chapitre aura une incidence sur les états financiers consolidés de la Compagnie si un regroupement d'entreprises a lieu après son entrée en vigueur.

Pris collectivement, les chapitres 1601 et 1602 remplacent l'ancien chapitre 1600, intitulé « États financiers consolidés ». Le chapitre 1601 définit des normes pour l'établissement d'états financiers consolidés. Le chapitre 1602 définit des normes pour la comptabilisation, dans les états financiers consolidés établis postérieurement à un regroupement d'entreprises, de la participation sans contrôle dans une filiale. L'adoption de ces chapitres ne devrait pas avoir une incidence importante sur les états financiers consolidés de la Compagnie.

LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.**Notes aux états financiers consolidés**

Pour les exercices terminés le 27 février 2010 et le 28 février 2009

*(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)***3. Autres produits**

	2010	2009
	\$	\$
Redevances :		
Redevances brutes	122,2	124,0
Amortissement des incitatifs versés aux franchisés	(12,7)	(7,4)
Variation de l'escompte sur prêts et créances comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif	0,5	(0,9)
Redevances nettes	110,0	115,7
Loyers	76,2	70,2
Divers	58,5	51,5
	244,7	237,4

4. Frais (revenus) financiers

	2010	2009
	\$	\$
Intérêts sur la dette à long terme	2,7	8,4
Pertes (gains) de change non réalisées sur éléments monétaires	(0,5)	0,7
Gains de change réalisés sur éléments monétaires	(0,1)	(0,6)
Revenus d'intérêts sur prêts et créances comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif	(0,9)	(1,2)
Variation de la juste valeur des papiers commerciaux de tiers adossés à des actifs et des options de remboursement afférentes (note 21c)	(4,6)	7,0
Autres revenus financiers, nets	(0,8)	(1,7)
	(4,2)	12,6

LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 27 février 2010 et le 28 février 2009

(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

5. Impôts sur les bénéfices

Les impôts sur les bénéfices se répartissent comme suit :

	2010	2009
	\$	\$
Impôts exigibles	50,2	51,8
Impôts futurs	24,7	10,0
	74,9	61,8

La charge d'impôts de la Compagnie diffère des montants qui auraient été obtenus par la combinaison des taux de base prévus par la loi. Cette différence résulte des éléments suivants :

	2010	2009
	\$	\$
Impôts sur les bénéfices aux taux de base prévus par la loi	57,6	(349,2)
Augmentation du montant d'imposition provenant des éléments suivants :		
Incidence du placement dans la société satellite Rite Aid, incluant la différence de taux d'imposition sur le gain en capital	9,5	202,7
Provision pour moins-value liée aux actifs d'impôts futurs	7,1	162,9
Variation de l'écart de conversion sans effet fiscal	-	43,1
Autres	0,7	2,3
	74,9	61,8

LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.**Notes aux états financiers consolidés**

Pour les exercices terminés le 27 février 2010 et le 28 février 2009

*(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)***5. Impôts sur les bénéfices (suite)**

Les principales composantes de l'actif et du passif d'impôts futurs sont les suivantes :

	Au 27 février 2010	Au 28 février 2009
	\$	\$
Actif d'impôts futurs :		
Placement dans la société satellite Rite Aid	163,1	212,2
Autres placements	1,0	4,5
Immobilisations corporelles	0,5	0,4
Écarts d'acquisition et incitatifs versés aux franchisés	5,4	4,7
Passif à court terme	-	0,5
Autres éléments du passif à long terme	4,9	5,3
Frais d'émission de capital-actions	-	0,4
Pénalités sur remboursements des billets de premier rang	13,3	17,4
Frais de financement	-	0,6
Total de l'actif d'impôts futurs	188,2	246,0
Moins provision pour moins-value	(163,1)	(181,3)
	25,1	64,7
Passif d'impôts futurs :		
Immobilisations corporelles	5,6	4,5
Autres	1,2	0,8
	6,8	5,3
Actif d'impôts futurs, net	18,3	59,4
Réparti ainsi :		
Actif d'impôts futurs à court terme (inclus dans les charges payées d'avance et autres)	3,8	-
Actif d'impôts futurs à long terme	15,8	59,7
Passif d'impôts futurs à long terme	(1,3)	(0,3)
	18,3	59,4

LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 27 février 2010 et le 28 février 2009

(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

6. Bénéfice (perte) par action

Le calcul du bénéfice (perte) par action ainsi que le rapprochement du nombre d'actions utilisé pour le calcul du bénéfice (perte) dilué par action s'établissent comme suit :

	2010	2009
Bénéfice net (perte nette)	112,6 \$	(1 192,1) \$
Moyenne pondérée des actions (en millions) utilisée pour le calcul du bénéfice (perte) de base et dilué par action	236,2	242,4
Bénéfice (perte) de base et dilué par action, en dollars	0,48 \$	(4,92) \$

Pour l'exercice terminé le 27 février 2010, 1 717 000 options d'achat d'actions ayant un effet antidilutif ont été exclues du calcul du résultat dilué par action (2 612 000 en 2009).

7. Placements

	Au 27 février 2010	Au 28 février 2009
	\$	\$
Placement dans la société satellite Rite Aid	-	58,3
Placements dans des sociétés satellites - Autres	7,9	7,3
Créances à long terme de franchisés	40,1	29,6
Papiers commerciaux de tiers adossés à des actifs	19,8	21,8
	67,8	117,0
Tranche encaissable au cours du prochain exercice (incluse dans les débiteurs)	6,8	6,9
	61,0	110,1

LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 27 février 2010 et le 28 février 2009

(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

7. Placements (suite)

a) Placement dans la société satellite Rite Aid

Le 4 juin 2007, la Compagnie a vendu à Rite Aid ses 1 854 établissements corporatifs par lesquels elle exploitait un réseau américain de vente au détail de produits pharmaceutiques et parapharmaceutiques. Depuis cette transaction, la Compagnie n'exploite plus directement d'établissements corporatifs aux États-Unis, mais détient plutôt une participation de 28,4 % (28,4 % au 28 février 2009) dans les capitaux propres de Rite Aid. Rite Aid est une des plus importantes chaînes de pharmacies aux États-Unis ayant à son actif près de 4 800 pharmacies.

La participation dans les capitaux propres de Rite Aid représente un placement dans une société satellite qui est comptabilisé à la valeur de consolidation. Au 27 février 2010, la valeur boursière de la participation dans les capitaux propres de Rite Aid était de 383,0 millions de dollars américains (70,6 millions de dollars américains au 28 février 2009).

Au cours de l'exercice terminé le 28 février 2009, la Compagnie a effectué une analyse exhaustive de son investissement dans Rite Aid et a déprécié ce dernier pour l'enregistrer à sa juste valeur. Conséquemment, la valeur comptable du placement dans Rite Aid a été évaluée à 58,3 millions de dollars au 28 février 2009. La Compagnie a utilisé le cours de clôture des actions ordinaires de Rite Aid au 27 février 2009 (0,28 dollar américain) ajusté d'un escompte de liquidité pour évaluer la juste valeur de son placement et comptabiliser la perte de valeur durable subie par le placement. Cette perte de valeur est incluse dans le poste quote-part de la perte dans la société satellite Rite Aid dans les résultats consolidés de la Compagnie pour l'exercice terminé le 28 février 2009.

Au cours de l'exercice terminé le 27 février 2010, la quote-part de la Compagnie dans la perte de Rite Aid a excédé la valeur comptable de son placement. Conformément aux PCGR du Canada, la Compagnie a réduit la valeur comptable de son placement dans Rite Aid à zéro et elle a cessé de constater la quote-part de la perte de Rite Aid excédant la valeur comptable, puisque la Compagnie n'a pas garanti les obligations de Rite Aid et ne s'est pas engagée de quelque autre façon à lui fournir un soutien financier additionnel. La quote-part de la perte de Rite Aid non constatée au cours de l'exercice terminé le 27 février 2010 s'élevait à 89,4 millions de dollars (nil en 2009).

LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 27 février 2010 et le 28 février 2009

(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

7. Placements (suite)

a) Placement dans la société satellite Rite Aid (suite)

Le tableau suivant présente certains renseignements financiers choisis extraits des états financiers consolidés et vérifiés de Rite Aid Corporation au 27 février 2010 et au 28 février 2009 ainsi que pour les périodes de 52 semaines terminées à ces dates, et ce, conformément aux PCGR des États-Unis, en dollars américains. À titre informatif, la Compagnie a également présenté ces renseignements conformément aux PCGR du Canada.

	PCGR américains	PCGR du Canada	PCGR américains	PCGR du Canada
	2010	2010	2009	2009
	\$ US	\$ US	\$ US	\$ US

Données relatives à l'état des résultats consolidés de Rite Aid :

Revenus	25 669,2	25 669,2	26 289,2	26 289,2
Perte nette	(506,7)	(424,0)	(2 915,4)	(2 502,3)

	PCGR américains	PCGR du Canada	PCGR américains	PCGR du Canada
	Au 27 février 2010	Au 27 février 2010	Au 28 février 2009	Au 28 février 2009
	\$ US	\$ US	\$ US	\$ US

Données relatives au bilan consolidé de Rite Aid :

Total de l'actif	8 049,9	8 735,0	8 326,5	8 941,3
Total du passif	9 723,5	9 525,9	9 526,2	9 330,6
Déficit	(1 673,6)	(790,9)	(1 199,7)	(389,3)

b) Créances à long terme de franchisés

Les créances à long terme de franchisés sont comptabilisées selon la méthode du taux d'intérêt effectif. En date du 27 février 2010, la valeur nominale du capital de ces investissements était de 47,9 millions de dollars (38,2 millions de dollars au 28 février 2009) avant l'effet de l'actualisation de 3,3 millions de dollars (5,2 millions de dollars au 28 février 2009) et avant déduction d'une provision pour pertes non actualisées de 4,5 millions de dollars (3,4 millions de dollars au 28 février 2009). Ces investissements portent intérêt à des taux pouvant atteindre 8,5 % (9,5 % au 28 février 2009), comportent des termes de paiement jusqu'en 2026 et certaines de ces créances sont renouvelables.

LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 27 février 2010 et le 28 février 2009

(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

7. Placements (suite)

c) Papiers commerciaux de tiers adossés à des actifs

Le 27 février 2010, la Compagnie détenait des papiers commerciaux de tiers adossés à des actifs (« PCAA ») d'une valeur nominale de 31,7 millions de dollars (dont 0,5 million libellé en dollars américains). Au 27 février 2010, la valeur nominale des billets véhicules d'actifs-cadres (« VAC ») II et VAC III s'élève à 24,8 millions de dollars (10,4 de A-1, 10,3 de A-2, 1,9 de B, 0,7 de C et 1,5 de billets reflète pour les actifs inadmissibles) et à 6,9 millions de dollars (0,8 million de dollars de billets reflète pour les actifs traditionnels et 6,1 millions de dollars de billets reflète pour les actifs inadmissibles), respectivement.

Ces PCAA sont comptabilisés à leur juste valeur, soit 19,8 millions de dollars au 27 février 2010 (21,8 millions de dollars au 28 février 2009). Au 27 février 2010, la perte de valeur totale cumulative s'élevait à 11,9 millions de dollars, soit 38 % de la valeur nominale des PCAA détenus à cette date. Pour l'exercice terminé le 27 février 2010, la Compagnie a enregistré une augmentation de juste valeur des PCAA de 1,7 million de dollars (diminution de 7,0 millions de dollars en 2009), a encaissé des montants totalisant 3,5 millions de dollars suite au remboursement de certains PCAA (nil en 2009) et a radié un montant de 0,5 million de dollars (nil en 2009) relativement à des pertes en capital sur des PCAA. La continuité de la juste valeur des PCAA est présentée en note 21c).

La Compagnie a évalué ses PCAA au 27 février 2010. Puisqu'il n'y a pas de marché actif pour les PCAA, la Compagnie a estimé leur juste valeur en actualisant les flux de trésorerie prévus selon un taux comparable aux taux de rendement en vigueur sur les marchés et selon les différentiels de taux disponibles pour les titres ayant des caractéristiques semblables à celles des billets restructurés, et d'autres données relatives au marché qui reflètent l'information la plus juste à laquelle la Compagnie a accès.

L'estimation de la juste valeur des PCAA est entourée d'une grande incertitude. Bien que la direction juge sa technique d'évaluation appropriée dans les circonstances, des modifications aux hypothèses pourraient avoir une incidence sur la valeur des titres de PCAA au cours du prochain exercice. La résolution de ces incertitudes pourrait faire en sorte que la juste valeur définitive de ces placements s'écarte des meilleures estimations actuelles de la direction. La Compagnie a effectué une analyse de sensibilité du modèle utilisé pour évaluer ses PCAA et a constaté qu'une augmentation de 100 points de base du taux d'actualisation réduirait la juste valeur de ses investissements de 4,5 % ou 0,9 million de dollars, avant les impôts.

La Compagnie possède des facilités de crédit suffisantes afin de satisfaire ses obligations financières à venir et n'anticipe pas que les problèmes de liquidité des PCAA auront une incidence défavorable significative sur la Compagnie.

LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.**Notes aux états financiers consolidés**

Pour les exercices terminés le 27 février 2010 et le 28 février 2009

*(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)***8. Immobilisations corporelles**

	Au 27 février 2010		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$
Terrains	3,7	-	3,7
Terrains destinés à la location	94,0	-	94,0
Immeubles	53,3	21,4	31,9
Immeubles destinés à la location	276,9	49,0	227,9
Améliorations locatives	17,0	7,4	9,6
Équipement	70,4	55,8	14,6
Constructions en cours	12,9	-	12,9
	528,2	133,6	394,6

	Au 28 février 2009		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$
Terrains	3,7	-	3,7
Terrains destinés à la location	85,8	-	85,8
Immeubles	53,0	19,8	33,2
Immeubles destinés à la location	246,9	41,2	205,7
Améliorations locatives	13,4	6,5	6,9
Équipement	61,7	47,4	14,3
Équipement loué en vertu de contrats de location-acquisition	1,6	1,6	-
Constructions en cours	16,6	-	16,6
	482,7	116,5	366,2

LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 27 février 2010 et le 28 février 2009

(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

9. Écarts d'acquisition

	Au 27 février 2010	Au 28 février 2009
	\$	\$
Solde au début de l'exercice	36,0	35,3
Ajustement d'acquisition de l'entreprise Pro Doc	-	0,7
Solde à la fin de l'exercice	36,0	36,0

10. Autres éléments de l'actif à long terme

	Au 27 février 2010	Au 28 février 2009
	\$	\$
Incitatifs versés aux franchisés, nets	97,7	83,2
Impôts futurs (note 5)	15,8	59,7
Options de remboursement de facilités de crédit par des billets restructurés (notes 11 et 21c)	2,9	-
Actifs de loyers escalatoires	8,7	8,8
Autres	1,5	1,2
	126,6	152,9

LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 27 février 2010 et le 28 février 2009

(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

11. Dette à long terme

	Au 27 février 2010	Au 28 février 2009
	\$	\$
Facilité de crédit renouvelable non garantie, échéant le 4 juin 2012, portant intérêt à un taux moyen pondéré de 0,85 % (1,54 % au 28 février 2009). Les taux d'intérêt sont fixés périodiquement pour des périodes n'excédant généralement pas un mois.	199,9	269,8
Billets subordonnés de premier rang non garantis (libellés en dollars américains) portant intérêt au taux de 8,50 % et rachetés en septembre 2009.	-	3,4
Emprunts garantis par des immeubles d'une valeur comptable nette de 4,0 millions de dollars au 28 février 2009 portant intérêt à des taux variant de 5,5 % à 7,5 % échus au cours de l'exercice terminé le 27 février 2010.	-	2,5
	199,9	275,7
Tranche à court terme de la dette à long terme	-	5,9
	199,9	269,8

a) Convention de crédit

La Compagnie est engagée dans une facilité de crédit renouvelable non garantie d'un montant de 500 millions de dollars et échéant le 4 juin 2012. Les emprunts liés à la facilité de crédit portent intérêt au taux préférentiel canadien plus une marge variable (totalisant 2,25 % au 27 février 2010 et 3,0 % au 28 février 2009) ou au taux d'acceptation bancaire plus une marge variable (totalisant 0,85 % au 27 février 2010 et 1,4 % au 28 février 2009). Les marges varient selon l'atteinte de certains ratios financiers. Au 27 février 2010, un montant de 200,3 millions de dollars de la facilité de crédit disponible était utilisé (270,3 millions de dollars au 28 février 2009), incluant les lettres de crédit en circulation de 0,3 million de dollars (0,3 million de dollars au 28 février 2009).

Selon les termes et conditions stipulés à la convention de crédit, la Compagnie doit respecter certains engagements, dont, notamment, le maintien de ratios financiers, lesquels sont décrits à la note 15, et le respect de certaines conditions en matière d'endettement, d'investissements et d'acquisitions d'entreprises. Au 27 février 2010 et au 28 février 2009, la Compagnie respectait ces engagements.

LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 27 février 2010 et le 28 février 2009

(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

11. Dette à long terme (suite)

a) Convention de crédit (suite)

Le 28 mai 2009, la Compagnie s'est engagée dans des facilités de crédit à terme rotatif d'un montant total de 17,6 millions de dollars (dont 0,5 million libellé en dollars américains) et échéant entre le 28 mai 2011 et le 28 mai 2012. Ces ententes portent intérêt au taux préférentiel plus une marge variable (totalisant 1,25% au 27 février 2010) ou au taux d'acceptation bancaire plus une marge variable (totalisant 1,05 % au 27 février 2010) et peuvent être renouvelées pour des durées consécutives de 12 mois jusqu'à l'atteinte d'une période totale de sept ans. Le montant total disponible des facilités de crédit à terme rotatif est réduit lors de remboursements subséquents de certains PCAA, réduisant le montant disponible à 16,5 millions de dollars au 27 février 2010. Les billets de PCAA décrits à la note 7 c) sont donnés en sûreté de premier rang sur cette facilité de crédit. Au 27 février 2010, aucun montant n'était utilisé en vertu de ces facilités de crédit.

Ces nouvelles facilités de crédits comportent des mécanismes sous la forme d'options qui permettront à la Compagnie de rembourser à l'échéance les montants tirés, sous certaines conditions, à même des billets restructurés. La Compagnie a procédé à une évaluation et a comptabilisé ses options de remboursement de facilités de crédit par des billets restructurés à leur juste valeur dans le poste autres éléments de l'actif à long terme. Au 28 mai 2009, la juste valeur initiale correspondante s'élevait à 3,4 millions de dollars. Au 27 février 2010, la juste valeur de ces options était de 2,9 millions de dollars. Ce montant a été constaté aux résultats nets dans le poste de la variation de la juste valeur des PCAA, tel que décrit à la note 21c).

b) Remboursements minimaux

La totalité de la dette au 27 février 2010 est remboursable au cours de l'exercice se terminant le 2 mars 2013.

12. Autres éléments du passif à long terme

	Au 27 février 2010	Au 28 février 2009
	\$	\$
Produits reportés	16,6	18,8
Obligations reportées relatives à des baux	12,9	10,5
Impôts futurs (note 5)	1,3	0,3
Autres	-	0,1
	30,8	29,7

LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 27 février 2010 et le 28 février 2009

(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

13. Capital-actions

Autorisé, en nombre illimité :

Actions à droit de vote subalterne catégorie A, participantes, avec un droit de vote par action, échangeables au gré du porteur contre un même nombre d'actions catégorie B lors d'une offre publique d'achat portant uniquement sur les actions catégorie B, sans valeur nominale, dividende déclaré en dollars canadiens.

Actions catégorie B, participantes, avec dix droits de vote par action, échangeables contre des actions à droit de vote subalterne catégorie A à raison d'une action à droit de vote subalterne catégorie A pour une action catégorie B, sans valeur nominale, dividende déclaré en dollars canadiens.

Actions catégorie C, à être émises en une ou plusieurs séries selon des droits, privilèges, conditions et restrictions à être déterminés, non participantes, sans droit de vote, sans valeur nominale.

Les changements survenus au capital-actions se détaillent comme suit :

	2010		2009	
	Nombre d'actions		Nombre d'actions	
	(en millions)	\$	(en millions)	\$
Actions à droit de vote subalterne catégorie A				
Actions émises au début de l'exercice	118,6	648,1	130,9	715,4
Rachetées et annulées	-	-	(12,3)	(67,3)
Options d'achat d'actions exercées	0,3	2,7	-	-
Actions émises à la fin de l'exercice	118,9	650,8	118,6	648,1
Actions catégorie B				
Actions émises au début et à a fin de l'exercice	117,4	-	117,4	-

LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 27 février 2010 et le 28 février 2009

(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

13. Capital-actions (suite)

Offre publique de rachat d'actions dans le cours normal des activités

En juillet 2008, la Compagnie a annoncé son intention de racheter, à des fins d'annulation, un nombre maximal de 12 311 000 de ses actions à droits de vote subalterne catégorie A en circulation. La Compagnie a procédé à tous ces rachats et annulations au cours de l'exercice financier terminé le 28 février 2009 à un prix moyen de 7,42\$ par action moyennant une considération totale de 91,4 millions de dollars incluant les frais. Un montant de 24,1 millions de dollars, représentant l'excédent du prix d'achat par rapport à la valeur comptable des actions acquises, a été déduit des bénéfices non répartis. Les actions ont été rachetées par l'entremise des mécanismes de la Bourse de Toronto et conformément aux exigences de cette dernière.

Au cours de l'exercice terminé le 27 février 2010, la Compagnie n'a procédé à aucun rachat d'actions à droit de vote subalterne de catégorie A.

14. Cumul des autres éléments du résultat étendu

La variation du solde net du cumul des autres éléments du résultat étendu, composé de l'effet des variations des cours de change sur l'investissement dans la société satellite Rite Aid, et déduction faite des impôts, se présente comme suit :

	Au 27 février 2010	Au 28 février 2009
	\$	\$
Solde au début de l'exercice	103,2	(178,8)
Effet des variations des cours de change sur l'investissement dans la société satellite Rite Aid, incluant l'effet des impôts sur les bénéfices	(23,1)	282,0
Solde à la fin de l'exercice	80,1	103,2

LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 27 février 2010 et le 28 février 2009

(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

15. Informations à fournir concernant le capital

Les objectifs de la Compagnie en matière de gestion du capital sont les suivants :

- Préserver la capacité de la Compagnie à poursuivre son exploitation et soutenir la stratégie de croissance afin d'offrir un rendement aux actionnaires;
- Conserver une structure du capital optimale afin de réduire le coût du capital;
- Engager des dépenses en immobilisations corporelles adéquates afin d'assurer la stabilité et l'aspect concurrentiel des activités.

La Compagnie gère la structure de son capital et y apporte des ajustements en fonction des changements qui touchent la conjoncture économique et des caractéristiques de risque des actifs sous-jacents. Afin de conserver ou de modifier la structure de son capital, la Compagnie peut émettre de nouvelles actions, racheter des actions, ajuster le montant des dividendes versés aux actionnaires, procéder à l'émission ou au remboursement de dette et acquérir ou vendre des actifs pour améliorer sa flexibilité et sa performance financière. Les objectifs, les politiques et les procédures de la Compagnie en matière de gestion de capital n'ont pas changé depuis le 28 février 2009.

La Compagnie définit son capital par la capitalisation totale, soit, l'endettement net plus l'avoir des actionnaires. L'endettement net est défini par la dette à long terme (incluant la tranche échéant à court terme) et le découvert bancaire. La capitalisation totale et l'endettement net ne sont pas des mesures reconnues par les PCGR et pourraient ne pas être comparables à celles utilisées par d'autres compagnies.

La Compagnie assure le suivi du capital en fonction de divers ratios financiers et indicateurs non financiers du rendement. Ces mesures de capital sont analysées périodiquement et comprennent principalement les ratios suivants :

- ratio d'endettement net sur la capitalisation totale;
- ratio d'endettement net sur le bénéfice d'exploitation avant amortissements (« BEAA »).

Le BEAA n'est pas une mesure de performance reconnue par les PCGR du Canada et est défini à la note 23 portant sur l'information sectorielle.

LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 27 février 2010 et le 28 février 2009

(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

15. Informations à fournir concernant le capital (suite)

Le tableau suivant montre le rapprochement de la capitalisation totale utilisée par la Compagnie et le détail du calcul des ratios suivis par la Compagnie :

	Au 27 février 2010	Au 28 février 2009
	\$	\$
Découvert bancaire	13,3	21,2
Tranche à court terme de la dette à long terme	-	5,9
Dette à long terme	199,9	269,8
Endettement net	213,2	296,9
Avoir des actionnaires	509,6	455,6
Capitalisation totale	722,8	752,5
Bénéfice d'exploitation	238,5	209,3
Plus : Amortissements ⁽¹⁾	30,3	23,5
Bénéfice d'exploitation avant amortissements	268,8	232,8
Ratio d'endettement net sur la capitalisation totale	29,5%	39,5%
Ratio d'endettement net sur le bénéfice d'exploitation avant amortissements	0,8	1,3

⁽¹⁾ Incluant l'amortissement des incitatifs versés aux franchisés.

La Compagnie croit que ces ratios sont satisfaisants compte tenu de ses objectifs de gestion de capital.

La Compagnie doit également se conformer trimestriellement à certains engagements financiers imposés par sa facilité de crédit renouvelable de 500 millions de dollars décrite à la note 11. Ces engagements financiers consistent au maintien (i) d'un ratio de levier financier maximum et, advenant le cas où ce ratio atteindrait un certain niveau, (ii) d'un ratio de couverture des intérêts minimum. La Compagnie respecte les exigences imposées par sa facilité de crédit quant au maintien de ces ratios.

LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 27 février 2010 et le 28 février 2009

(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

16. Rémunération à base d'actions

La Compagnie a un régime d'options d'achat d'actions à prix fixe. En vertu du régime d'options d'achat d'actions établi en 1995 en faveur de certains cadres, la Compagnie peut octroyer des options à ces employés jusqu'à concurrence de 8 millions d'actions à droit de vote subalterne catégorie A. Selon le régime, le prix de levée de chaque option ne peut être inférieur au cours moyen pondéré en fonction du volume des actions de la Compagnie à la Bourse de Toronto pendant les cinq jours précédant la date d'octroi des options. La durée maximale d'une option est de 10 ans. Les options octroyées sont acquises annuellement sur une durée maximale de quatre ans.

Les changements survenus dans le nombre d'options d'achat d'actions se détaillent comme suit :

	2010		2009	
	Nombre d'options (en millions)	Prix de levée moyen pondéré (en dollars)	Nombre d'options (en millions)	Prix de levée moyen pondéré (en dollars)
Options en cours au début de l'exercice	2,6	13,20	2,4	13,85
Options octroyées	0,4	9,95	0,2	7,45
Options levées	(0,3)	8,70	-	-
Options frappées d'extinction	(0,8)	15,05	-	-
Options en cours à la fin de l'exercice	1,9	12,56	2,6	13,20
Options pouvant être levées à la fin de l'exercice	1,3	13,70	2,1	13,80

Le tableau suivant résume l'information relative aux options d'achat d'actions au 27 février 2010 :

Fourchette des prix d'exercice (en dollars)	Options en cours			Options pouvant être exercées	
	Nombre d'options (en millions)	Durée de vie contractuelle moyenne pondérée à courir (années)	Prix d'exercice moyen pondéré (en dollars)	Nombre d'options (en millions)	Prix d'exercice moyen pondéré (en dollars)
Moins de 10 \$	0,4	7,1	8,03	0,2	8,30
10 \$ - 15 \$	1,1	7,1	12,40	0,7	13,25
15 \$ - 20 \$	0,4	4,0	16,72	0,4	16,72
	1,9	6,4	12,56	1,3	13,70

LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 27 février 2010 et le 28 février 2009

(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

16. Rémunération à base d'actions (suite)

Les données suivantes représentent les hypothèses utilisées dans l'évaluation de la juste valeur des options d'achat d'actions attribuées selon le modèle de Black et Scholes :

	2010	2009
Dividende annuel prévu	1,97%	1,84%
Volatilité prévue	34,08%	33,48%
Taux d'intérêt sans risque	2,69%	1,88%
Durée prévue (années)	6	6

Au cours de l'exercice terminé le 27 février 2010, la Compagnie a octroyé 362 330 options (264 300 en 2009). La juste valeur de ces options est de 2,86 \$ pour l'exercice terminé le 27 février 2010 (2,37 \$ en 2009). Une somme de 0,8 million de dollars a été constatée dans les charges relatives au régime d'options d'achat d'actions pour l'exercice terminé le 27 février 2010 (0,8 million de dollars en 2009). Aucun montant (0,2 million de dollars en 2009) n'a été constaté à titre de rémunération à base d'actions pour les anciens employés des opérations américaines qui travaillent maintenant pour Rite Aid. Ce montant a été constaté dans la quote-part de la perte dans la société satellite Rite Aid.

La Compagnie a également un régime d'unités d'actions ainsi qu'un régime de droits à la plus-value d'actions. Au cours de l'exercice terminé le 27 février 2010, la Compagnie a octroyé 18 715 unités d'actions (23 737 en 2009) et aucun droit à la plus-value (85 460 en 2009).

17. Garanties et éventualités

a) Garanties

Le 4 juin 2007, la Compagnie a cédé ses opérations américaines à Rite Aid. Dans le cadre de cette transaction, la Compagnie a accordé des indemnités d'usage en faveur de l'acheteur en cas de manquements éventuels à l'égard de représentations ou de garanties prévues à la convention d'achat d'actions. Ces représentations et garanties ont notamment trait à des questions d'ordre fiscal et à d'autres indemnités relatives à des faits, circonstances ou conditions antérieurs au 4 juin 2007 quant à la convention d'achat d'actions et autres ententes liées intervenues avec J.C. Penney Company, Inc. en date du 31 juillet 2004. Certains engagements d'indemnisation ne sont pas limités dans le temps. Par ailleurs, certains engagements d'indemnisation sont limités à 450 000 000 \$ US tandis que d'autres ne prévoient aucun plafond quant au montant de couverture.

L'Internal Revenue Service (« IRS ») a émis un rapport suite à la finalisation de la vérification fiscale des exercices financiers 2004 et 2005 des opérations américaines cédées à Rite Aid. La Compagnie a entamé le processus d'opposition aux résultats de cette vérification. La vérification des exercices financiers 2006 et 2007 a été entreprise par l'IRS mais n'est pas complétée. Bien que l'issue finale de ces vérifications ne puisse être déterminée avec certitude, la Compagnie croit que sa provision relative à l'indemnisation fiscale pouvant en découler est suffisante. Il est impossible pour la Compagnie d'estimer le passif éventuel pour les autres garanties d'indemnisation, car les montants dépendent d'événements futurs dont la nature et la probabilité ne peuvent être établies pour le moment.

LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 27 février 2010 et le 28 février 2009

(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

17. Garanties et éventualités (suite)

a) Garanties

En date du 27 février 2010, la Compagnie avait garanti le remboursement de certains emprunts bancaires contractés par des franchisés pour un montant maximal de 2,4 millions de dollars (2,7 millions de dollars en date du 28 février 2009). La majorité des cautionnements s'applique à des prêts dont l'échéance est d'un an. Ces emprunts sont également cautionnés personnellement par les franchisés.

b) Conventions de rachat

En vertu de conventions de rachat de stocks, la Compagnie s'est engagée auprès d'institutions bancaires à racheter les stocks de certains de ses franchisés jusqu'à concurrence du montant utilisé de la marge de crédit consentie par les institutions bancaires à ces mêmes franchisés. Au 27 février 2010, les financements relatifs aux stocks se chiffraient à 116,3 millions de dollars (103,0 millions de dollars au 28 février 2009). Toutefois, en vertu de ces conventions, la Compagnie ne s'est pas engagée à combler le déficit qui pourrait être créé si la valeur des stocks était inférieure au montant des avances.

En vertu de conventions de rachat d'équipements financés par des contrats de location-acquisition n'excédant pas cinq ans et des emprunts bancaires n'excédant pas 15 ans, la Compagnie s'est engagée auprès d'institutions financières à racheter les équipements de certains de ses franchisés. Dans le cas de contrats de location-acquisition, la valeur de rachat est liée au solde net du bail à la date de rachat. Dans le cas d'équipements financés par emprunt bancaire, la valeur de rachat minimum est, soit fixée par contrat avec l'institution financière, soit liée au solde du prêt à la date de rachat. Au 27 février 2010, les financements relatifs aux équipements se chiffraient à 61,1 millions de dollars (28,0 millions de dollars au 28 février 2009). Toutefois, la direction considère que la valeur de réalisation des éléments d'actif ne peut être inférieure au montant éventuel du rachat.

La Compagnie n'a jamais eu à verser d'indemnisation en vertu de telles ententes et n'a enregistré aucun passif à l'égard de ces garanties dans ses états financiers consolidés du 27 février 2010 et du 28 février 2009.

c) Éventualités

Dans le cours normal de son exploitation, la Compagnie fait l'objet de réclamations et de litiges. Bien que le dénouement des procédures ne puisse être déterminé avec certitude, la direction juge que toute responsabilité qui découlerait de telles éventualités n'aurait pas d'incidence négative importante sur les états financiers consolidés de la Compagnie. La Compagnie limite son exposition en s'assurant auprès de compagnies d'assurances pour couvrir certains risques de réclamations liés à ses activités.

Par ailleurs, au cours de l'exercice financier 2009, la Compagnie a été nommée à titre de défendeur dans un recours institué contre elle par l'un de ses franchisés. Le demandeur prétend notamment que la clause de sa convention de franchise stipulant le paiement de redevances sur les ventes de médicaments de ses pharmacies serait illégale puisqu'elle l'amènerait à contrevenir à un article du Code de déontologie des pharmaciens. La Compagnie conteste le fondement de cette poursuite et a l'intention de se défendre. Toutefois, étant donné que tout procès comporte une part d'incertitude, il n'est pas possible de prédire l'issue de cette poursuite ni le montant des pertes éventuelles. Aucune provision pour pertes éventuelles n'a été comptabilisée dans les états financiers consolidés de la Compagnie.

LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 27 février 2010 et le 28 février 2009

(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

18. Engagements

Le solde des engagements relatifs à des contrats de location-exploitation d'immeubles et de matériel roulant échéant jusqu'en 2047 totalise 415,8 millions de dollars. La Compagnie a également des engagements pour l'acquisition et la construction d'immeubles auprès d'entrepreneurs totalisant 24,0 millions de dollars ainsi que des ententes avec des fournisseurs pour l'acquisition de stocks et de services totalisant 15,3 millions de dollars. Les paiements minimums exigibles au cours des cinq prochains exercices sont les suivants :

	Contrats de location- exploitation	Autres engagements commerciaux
	\$	\$
2011	40,0	33,2
2012	38,1	3,8
2013	34,9	1,0
2014	33,1	0,4
2015	31,8	0,3

La Compagnie a consenti des contrats de location et de sous-location d'immeubles en vertu desquels elle doit recevoir jusqu'en 2058 des paiements minimums totalisant 440,8 millions de dollars. Ce montant tient compte du renouvellement des contrats de sous-location aux mêmes termes et conditions que les contrats de location.

LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 27 février 2010 et le 28 février 2009

(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

19. Régimes de retraite

La Compagnie offre des régimes à prestations déterminées et à cotisations déterminées à ses employés. La date de mesure utilisée aux fins de présentation de l'information financière des actifs et des obligations au titre des prestations constituées est le 27 février 2010 (le 28 février 2009).

La charge de la Compagnie au titre de ces régimes de retraite se présente comme suit :

	2010	2009
	\$	\$
Charge de retraite pour les régimes à cotisations déterminées	1,4	1,7
Régimes de retraite à prestations déterminées		
Coût des services rendus au cours de l'exercice	0,8	0,7
Intérêts débiteurs	1,0	0,7
Rendement réel des actifs des régimes	(1,5)	1,2
Modifications aux régimes	(0,3)	-
Perte actuarielle (gain actuariel)	3,1	(3,2)
Éléments de la charge pour les régimes à prestations déterminées avant les ajustements visant à prendre en compte la nature à long terme de cette charge	3,1	(0,6)
Amortissement du coût des services passés	1,0	0,4
Écart entre le rendement réel et le rendement prévu de l'actif des régimes	1,1	(1,8)
Écart entre le montant de gain actuariel (perte actuarielle) réel constaté pour l'exercice et le montant de gain actuariel (perte actuarielle) sur l'obligation au titre des prestations constituées	(3,1)	3,2
Charge de retraite pour les régimes à prestations déterminées	2,1	1,2

LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.**Notes aux états financiers consolidés**

Pour les exercices terminés le 27 février 2010 et le 28 février 2009

*(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)***19. Régimes de retraite (suite)**

Les renseignements relatifs aux régimes de retraite à prestations déterminées se présentent comme suit :

	Au 27 février 2010	Au 28 février 2009
	\$	\$
Obligations au titre des prestations constituées		
Solde au début de l'exercice	12,4	11,9
Coût des services rendus au cours de l'exercice	0,8	0,7
Intérêts débiteurs	1,0	0,7
Prestations versées	(0,2)	(0,3)
Modifications aux régimes et règlement	-	2,6
Perte actuarielle (gain actuariel)	3,1	(3,2)
Solde à la fin de l'exercice	17,1	12,4
Actifs des régimes		
Juste valeur au début de l'exercice	7,2	8,1
Rendement réel des actifs des régimes	1,5	(1,2)
Cotisations	5,6	1,3
Prestations versées	(0,2)	(0,3)
Règlement	(0,6)	(0,7)
Juste valeur à la fin de l'exercice	13,5	7,2
Obligations au titre des prestations constituées	17,1	12,4
Actifs des régimes	(13,5)	(7,2)
	3,6	5,2
Gain (perte) actuariel net non amorti	(1,7)	0,3
Coût non amorti des services passés	(3,3)	(4,3)
Passif (actif) au titre des prestations constituées (inclus dans	(1,4)	1,2

LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 27 février 2010 et le 28 février 2009

(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

19. Régimes de retraite (suite)

Au 27 février 2010, certains des régimes de retraite de la Compagnie avaient des obligations au titre des prestations constituées excédant les actifs (tous en 2009). Pour ces régimes, les obligations au titre des prestations constituées étaient de 12,4 millions de dollars et la juste valeur des actifs des régimes était de 8,5 millions de dollars à cette date.

Au 27 février 2010, 28 % (33 % au 28 février 2009) de la juste valeur des actifs des régimes était en dépôt à titre d'impôts canadiens remboursables et 72 % (67 % au 28 février 2009) était investi. La répartition des actifs investis se détaille comme suit :

	2010	2009
	%	%
Fonds équilibrés	58	72
Fonds d'actions	42	28

Aucun actif des régimes n'est directement investi dans des titres de la société mère ou de ses filiales.

Les principales hypothèses actuarielles retenues par la Compagnie pour évaluer ses obligations au titre des prestations constituées et le coût des prestations sont les suivantes (moyenne pondérée) :

	2010	2009
	%	%
Obligations au titre des prestations constituées		
Taux d'actualisation	6,00	8,00
Taux de rendement à long terme prévu des actifs des régimes	6,25	6,25
Taux de croissance de la rémunération	4,00	4,00
Coût des prestations constituées		
Taux d'actualisation	8,00	5,50
Taux de croissance de la rémunération	4,00	4,00

LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 27 février 2010 et le 28 février 2009

(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

20. Opérations entre apparentés

Les opérations conclues avec des entreprises contrôlées par un membre de la direction ayant une influence notable sur la Compagnie sont les suivantes :

	2010	2009
	\$	\$
Produits		
Chiffre d'affaires	26,3	32,6
Redevances	1,3	1,9
Loyers	1,1	1,2
	28,7	35,7

Au 27 février 2010, la Compagnie avait un solde à recevoir inclus dans les débiteurs de 1,6 million de dollars résultant de ces transactions (3,3 millions de dollars au 28 février 2009) et les placements n'incluent pas de créances à long terme importantes (idem au 28 février 2009) faites à des dirigeants pour acquérir des établissements franchisés. Ces opérations sont effectuées dans le cours normal des affaires et sont mesurées à la valeur d'échange.

Au cours de l'exercice terminé le 27 février 2010, il n'y a pas eu de transactions résultant des services informatiques rendus à Rite Aid, une société satellite (en 2009, ces transactions avaient généré 0,9 million de dollars au chiffre d'affaires).

21. Information à fournir sur les instruments financiers

a) Valeur comptable par catégorie d'actifs financiers et de passifs financiers :

	Au 27 février 2010	Au 28 février 2009
	\$	\$
Actifs financiers détenus à des fins de transaction		
PCAA	19,8	21,8
Options de remboursement de facilités de crédit par des billets restructurés	2,9	-
Prêts et créances		
Débiteurs	194,1	183,6
Créances à long terme de franchisés	33,3	22,7
Passifs financiers		
Découvert bancaire	13,3	21,2
Créditeurs et charges à payer	195,2	195,8
Tranche à court terme de la dette à long terme	-	5,9
Dette à long terme	199,9	269,8

LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 27 février 2010 et le 28 février 2009

(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

21. Information à fournir sur les instruments financiers (suite)

b) Juste valeur

Aux 27 février 2010 et 28 février 2009, la juste valeur des débiteurs et des créditeurs et charges à payer était comparable à leur valeur comptable en raison de leur échéance prochaine.

La juste valeur des créances à long terme de franchisés n'était pas différente de façon significative de leur valeur comptable en date du 27 février 2010 et du 28 février 2009 dans la mesure où leur taux d'intérêt effectif est similaire à celui que la Compagnie accorderait pour des prêts comportant des conditions et des échéances semblables à la date des états financiers.

La juste valeur des PCAA fait l'objet, à la note 7c), d'une analyse relativement aux méthodes et aux hypothèses utilisées.

La juste valeur des options de remboursement de facilités de crédit par des billets restructurés décrites à la note 11a) a été déterminée en utilisant le modèle de Black & Scholes et tient aussi compte la juste valeur, au 27 février 2010, des PCAA sous-jacents.

La juste valeur du découvert bancaire et de la dette à long terme n'était pas différente de façon significative de leur valeur comptable en date du 27 février 2010 et du 28 février 2009 étant donné que la dette à long terme porte principalement intérêt à des taux fixés en fonction du marché pour des périodes n'excédant généralement pas un mois. La Compagnie estime pouvoir obtenir des taux d'intérêt relativement similaires pour des emprunts comportant des conditions et des échéances semblables à chacune des dates de bilan. Ces conditions ne feraient pas en sorte que la juste valeur de la dette à long terme s'éloigne de façon importante de la valeur comptable.

c) Hiérarchie des évaluations à la juste valeur

La Compagnie a classé les évaluations à la juste valeur de ses instruments financiers, soit les évaluations des PCAA et des options de remboursement de facilités de crédit par des billets restructurés, au niveau 3 en date du 27 février 2010, car elles sont fondées sur une part importante de données non observables sur le marché.

LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 27 février 2010 et le 28 février 2009

(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

21. Information à fournir sur les instruments financiers (suite)

c) Hiérarchie des évaluations à la juste valeur (suite)

La continuité de la juste valeur des PCAA et des options de remboursement de facilités de crédit par des billets restructurés au bilan, ainsi que la composition de la variation de la juste valeur des PCAA comptabilisés aux résultats nets (note 4), se présentent comme suit :

	Juste valeur des PCAA	Options de remboursement	Variation de la juste valeur
	\$	\$	\$
Juste valeur au 1er mars 2008	28,5	-	-
Variation de la juste valeur	(7,0)	-	7,0
Effet des variations des cours de change	0,3	-	-
Juste valeur au 28 février 2009 / Incidence sur les résultats nets	21,8	-	7,0
Gains initiaux sur les options de remboursement	-	3,4	(3,4)
Variation de la juste valeur	1,7	(0,5)	(1,2)
Remboursement de capital	(3,5)	-	-
Effet des variations des cours de change	(0,2)	-	-
Juste valeur au 27 février 2010 / Incidence sur les résultats nets	19,8	2,9	(4,6)

d) Risque de crédit

Le risque de crédit fait référence au risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une ou l'autre de ses obligations et amène, de ce fait, la Compagnie à subir une perte financière. Les principaux risques de crédit pour la Compagnie sont liés aux PCAA, aux débiteurs, ainsi qu'aux créances à long terme de franchisés. Le risque de crédit est atténué du fait que les débiteurs ainsi que les créances à long terme de franchisés font l'objet d'un suivi actif de la part de la direction de la Compagnie et par les options de remboursement de facilités de crédit par des billets restructurés.

La valeur comptable des actifs financiers constitue l'exposition maximale de la Compagnie.

LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 27 février 2010 et le 28 février 2009

(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

21. Information à fournir sur les instruments financiers (suite)

d) Risque de crédit (suite)

La provision pour pertes sur créances est examinée à chaque date du bilan. La Compagnie revoit son estimation de la provision en fonction de l'évaluation de la recouvrabilité des soldes des comptes de chaque franchisé en tenant compte de l'historique de recouvrement. La provision pour pertes sur créances est maintenue à un niveau considéré suffisant pour absorber les pertes sur créances potentielles. La continuité de la provision pour pertes sur créances de la Compagnie en considérant l'effet de l'actualisation de ces provisions se présente comme suit :

	2010	2009
	\$	\$
Solde au début de l'exercice	2,0	1,6
Provision pour pertes sur créances	1,4	0,7
Radiation	(0,4)	(0,3)
Solde à la fin de l'exercice	3,0	2,0

e) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est défini comme étant le risque que la Compagnie ne puisse pas satisfaire à ses obligations financières lorsqu'elles viennent à échéance. La Compagnie gère ce risque en tenant compte des besoins opérationnels et en recourant à sa facilité de crédit renouvelable pour maintenir sa flexibilité. La Compagnie établit des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de s'assurer qu'elle dispose des fonds nécessaires pour rencontrer ses obligations.

Au 27 février 2010, la Compagnie avait des créanciers et charges à payer de 195,2 millions de dollars (195,8 millions de dollars au 28 février 2009) dus au cours des 12 prochains mois. Les dates d'échéance de la dette à long terme et des engagements sont présentées aux notes 11 et 18, respectivement.

La Compagnie génère assez de flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation et a suffisamment de financement disponible via sa facilité de crédit renouvelable pour financer ses activités et respecter ses obligations à mesure qu'elles viennent à échéance.

f) Risque de taux d'intérêt

Dans le cours normal de ses affaires, la Compagnie est exposée à un risque de fluctuations de taux d'intérêt en raison de ses obligations financières à taux d'intérêt variables. Au 27 février 2010, 199,9 millions de dollars (269,8 millions de dollars au 28 février 2009) de dette à long terme était exposée aux fluctuations des taux d'intérêt, représentant la portion de sa facilité de crédit renouvelable portant intérêt à des taux généralement fixés pour des périodes n'excédant pas un mois. La Compagnie est également exposée à un risque de fluctuation du taux d'intérêt sur les PCAA qu'elle détient (note 7c).

LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 27 février 2010 et le 28 février 2009

(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

21. Information à fournir sur les instruments financiers (suite)

f) Risque de taux d'intérêt (suite)

La Compagnie gère son exposition aux fluctuations de taux d'intérêt sur la dette à long terme et pourrait notamment conclure des accords de swaps consistant à échanger des taux variables pour des taux fixes. Pour l'exercice financier terminé le 27 février 2010, si les taux d'intérêt avaient varié de 100 points de base, à la hausse ou à la baisse, avec l'hypothèse que toutes les autres variables demeurent constantes, le bénéfice net de la Compagnie aurait été inférieur ou supérieur de 1,7 million de dollars, respectivement.

g) Risque de change

Les opérations libellées en monnaie autre que la monnaie fonctionnelle pour chaque entité sont converties selon la méthode temporelle. Tous les gains et pertes résultant de cette conversion sont inclus à l'état des résultats consolidés, sauf s'ils font l'objet de comptabilité de couverture. En date du 27 février 2010 et du 28 février 2009, les instruments financiers de la Compagnie libellés en devises étrangères n'étaient pas significatifs et aucun instrument de couverture n'était utilisé afin d'atténuer le risque de fluctuation des taux de change.

22. Renseignements complémentaires aux flux de trésorerie

	2010	2009
	\$	\$
Variation nette des éléments hors caisse de l'actif et du passif		
Débiteurs et charges payées d'avance	(9,3)	(16,7)
Stocks	(4,4)	(4,7)
Créditeurs et charges à payer, et impôts à payer	2,0	(13,6)
Autres éléments de l'actif à long terme	(0,3)	7,3
Autres éléments du passif à long terme	(0,5)	(0,6)
Variation nette des éléments hors caisse de l'actif et du passif	(12,5)	(28,3)
Autres renseignements		
Intérêts versés	2,9	8,7
Impôts sur les bénéfices versés	50,5	77,9
Immobilisations corporelles acquises comprises dans les créditeurs et charges à payer	5,1	7,6

LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 27 février 2010 et le 28 février 2009

(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

23. Information sectorielle

La Compagnie compte deux secteurs d'exploitation isolables qui sont définis autant par la géographie que par la nature du marché : le secteur de franchisage au Canada et un placement dans la société satellite Rite Aid qui opère aux États-Unis. Dans le cadre de ses activités du secteur de franchisage, la Compagnie agit à titre de franchiseur des bannières « PJC Jean Coutu », « PJC Clinique », « PJC Santé » et « PJC Santé Beauté », exploite deux centres de distribution et coordonne plusieurs autres services pour ses franchisés. Le placement dans la société satellite Rite Aid est comptabilisé à la valeur de consolidation, tel que décrit à la note 7a). Ainsi, l'état des résultats consolidés et les notes aux états financiers incluent toutes les informations requises.

La Compagnie évalue la performance de son secteur de franchisage en se basant sur son BEAA qui n'est pas une mesure de performance définie par les PCGR du Canada. Le BEAA est la somme du bénéfice net (perte nette) plus les impôts sur les bénéfices, la quote-part de la perte dans la société satellite Rite Aid, les frais (revenus) financiers, l'amortissement des immobilisations corporelles et l'amortissement des incitatifs versés aux franchisés. Le BEAA du secteur franchisage se détaille comme suit :

	2010	2009
	\$	\$
Bénéfice d'exploitation avant amortissements	268,8	232,8

24. Chiffres de l'exercice précédent

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle adoptée pour l'exercice en cours.

Renseignements généraux

Le Groupe Jean Coutu (PJC) inc.

530, rue Bériault
Longueuil (Québec)
J4G 1S8

Vérificateurs

Deloitte & Touche s r l
1, Place Ville Marie
Bureau 3000
Montréal (Québec)
J3B 4T9

Agent de transfert et registraire

Société de fiducie Computershare
1500, rue University
Bureau 700
Montréal (Québec)
H3A 3S8

Inscription boursière

Bourse de Toronto
Symbole boursier : PJC.A

Sites internet

www.jeancoutu.com

Assemblée générale annuelle

L'assemblée générale annuelle des actionnaires de Le Groupe Jean Coutu (PJC) inc. aura lieu le 6 juillet 2010 à 9 h 30 au siège social de la Compagnie situé au 551, rue Bériault, Longueuil (Québec)

Notice annuelle

La notice annuelle pour l'exercice financier annuel terminé le 27 février 2010 est disponible sur demande. Pour obtenir un exemplaire, veuillez vous adresser au secrétariat corporatif de la Compagnie.

Relations avec les investisseurs

(450) 646-9611, poste 1165
IR@jeancoutu.com

To receive an English version of this report, please write to:

*The Jean Coutu Group (PJC) Inc.
c/o Corporate Secretary
530 Bériault Street
Longueuil (Québec) J4G 1S8*

or send an e-mail to IR@jeancoutu.com



530 rue Bériault, Longueuil (Québec) J4G 1S8 (450) 646-9760 www.jeancoutu.com